



# Assemblée générale

Distr. générale  
26 mars 2008  
Français  
Original : anglais

## Soixante-deuxième session

Point 152 de l'ordre du jour

### Financement de la Mission des Nations Unies au Libéria

## Budget de la Mission des Nations Unies au Libéria pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 30 juin 2009

### Rapport du Secrétaire général

## Table des matières

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus . . . . .	4
II. Hypothèses de planification et ressources financières . . . . .	37
A. Hypothèses de planification . . . . .	37
B. Ressources financières . . . . .	44
III. Analyse des variations . . . . .	49
IV. Décisions que l'Assemblée générale devra prendre . . . . .	60
V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions prises et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 61/276 et aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale et du Comité des commissaires aux comptes . . . . .	60
Annexes	
I. Organigrammes . . . . .	81
II. Financement prévu par les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et activités mises en œuvre . . . . .	87
Carte . . . . .	91



## Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 30 juin 2009 (exercice 2008/09), dont le montant s'élève à 603 708 000 dollars, non compris des contributions volontaires en nature (budgétisées) d'une valeur de 52 800 dollars.

Ce budget couvre le déploiement de 215 observateurs militaires, 11 602 membres de contingents, 582 membres de la police des Nations Unies, 605 membres d'unités de police constituées, 549 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 1 049 agents recrutés sur le plan national, dont 57 administrateurs, et 251 Volontaires des Nations Unies. La dotation en personnel recruté sur les plans international et national intéresse quatre postes de temporaire (2 d'agent recruté sur le plan international et 2 d'agent recruté sur le plan national) qui seront financés au moyen de ressources inscrites à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice 2008/09 et l'objectif de la Mission est expliquée dans des tableaux de budgétisation axée sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (secteur de la sécurité, consolidation de la paix, état de droit et appui). Les effectifs de la Mission ont été déterminés composante par composante, sauf dans le cas du personnel chargé de la direction exécutive et de l'administration, qui sert l'ensemble de la Mission.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence s'il y a lieu aux produits correspondants prévus par la Mission.

### Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses <sup>a</sup> (2006/07)	Montant alloué <sup>a</sup> (2007/08)	Dépenses prévues <sup>a</sup> (2008/09)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	366 156,7	357 843,3	298 001,3	(59 842,0)	(16,7)
Personnel civil	114 014,9	117 090,5	115 293,9	(1 796,6)	(1,5)
Dépenses opérationnelles	196 030,4	213 396,8	190 412,8	(22 984,0)	(10,8)
<b>Montant brut</b>	<b>676 202,0</b>	<b>688 330,6</b>	<b>603 708,0</b>	<b>(84 622,6)</b>	<b>(12,3)</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	11 050,3	11 719,6	11 641,3	(78,3)	(0,7)
<b>Montant net</b>	<b>665 151,7</b>	<b>676 611,0</b>	<b>592 066,7</b>	<b>(84 544,3)</b>	<b>(12,5)</b>
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	52,8	52,8	52,8	–	–
<b>Total</b>	<b>676 254,8</b>	<b>688 383,4</b>	<b>603 760,8</b>	<b>(84 622,6)</b>	<b>(12,3)</b>

<sup>a</sup> Compte tenu du transfert des dépenses de personnel temporaire (autre que pour les réunions) de la catégorie des dépenses opérationnelles à celle des dépenses de personnel civil.

**Ressources humaines<sup>a</sup>**

	<i>Observateurs militaires</i>	<i>Contingents</i>	<i>Police des Nations Unies</i>	<i>Unités de police constituées</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>	<i>Personnel recruté sur le plan national<sup>b</sup></i>	<i>Postes temporaires<sup>c</sup></i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<b>Total</b>
<b>Direction exécutive et administration</b>									
Effectif approuvé 2007/08	–	–	–	–	11	–	–	–	<b>11</b>
Effectif proposé 2008/09	–	–	–	–	11	–	–	–	<b>11</b>
<b>Composantes</b>									
<b>Secteur de la sécurité</b>									
Effectif approuvé 2007/08	215	14 060	635	605	12	4	–	–	<b>15 531</b>
Effectif proposé 2008/09	215	11 602	582	605	12	4	–	–	<b>13 020</b>
<b>Consolidation de la paix</b>									
Effectif approuvé 2007/08	–	–	–	–	106	82	6	46	<b>240</b>
Effectif proposé 2008/09	–	–	–	–	96	89	1	42	<b>228</b>
<b>État de droit</b>									
Effectif approuvé 2007/08	–	–	–	–	59	44	–	19	<b>122</b>
Effectif proposé 2008/09	–	–	–	–	56	46	–	19	<b>121</b>
<b>Appui</b>									
Effectif approuvé 2007/08	–	–	–	–	380	853	3	194	<b>1 430</b>
Effectif proposé 2008/09	–	–	–	–	372	908	3	190	<b>1 473</b>
<b>Total</b>									
Effectif approuvé 2007/08	215	14 060	635	605	568	983	9	259	17 334
Effectif proposé 2008/09	215	11 602	582	605	547	1 047	4	251	14 853
<b>Variation nette</b>	–	<b>(2 458)</b>	<b>(53)</b>	–	<b>(21)</b>	<b>64</b>	<b>(5)</b>	<b>(8)</b>	<b>(2 481)</b>

<sup>a</sup> Effectif autorisé/proposé le plus élevé.

<sup>b</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

<sup>c</sup> Financés au moyen de ressources prévues pour le personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre sont énoncées au chapitre IV du présent rapport.

## I. Mandat et résultats attendus

1. Le mandat de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) a été défini par le Conseil de sécurité dans la résolution 1509 (2003). Sa prorogation la plus récente a été autorisée par le Conseil dans la résolution 1777 (2007) du 20 septembre 2007.
2. La Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de faire avancer le processus de paix au Libéria.
3. Dans le cadre de cet objectif général, la Mission contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations escomptées, en exécutant les produits clefs présentés dans les tableaux ci-après. Ceux-ci présentent les réalisations et les produits par composante (secteur de la sécurité, consolidation de la paix, état de droit et appui), sur la base du mandat de la Mission.
4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Mission, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs constituant les ressources humaines de la MINUL ont été déterminés composante par composante, sauf dans le cas du personnel chargé de la direction exécutive et de l'administration, qui sert l'ensemble de la Mission. La variation des effectifs par rapport au budget de 2007/08, y compris du fait des conversions de poste, est analysée au niveau de chaque composante.
5. La zone de la Mission se divise actuellement en quatre secteurs qui recouvrent 15 comtés, le quartier général de la Mission étant situé dans la capitale Monrovia. Le secteur 1 recouvre l'agglomération de Monrovia et les trois comtés de Montserrado, Margibi et Grand Bassa, compte tenu de la réduction de la présence militaire. On trouve trois états-majors de secteur à l'extérieur de Monrovia : le secteur 2 englobe les comtés de Bomi, Grand Cape Mount et Lofa, frontaliers avec la Sierra Leone et la Guinée; le secteur 3 recouvre les comtés de Grand Bassa et Bong, qui jouxtent la Guinée, ainsi que le comté de Nimba, à la frontière avec la Côte d'Ivoire; le secteur 4 regroupe les comtés de Sinoe, River Cess, Grand Gedeh, Grand Kru et Maryland, le long de la frontière du pays avec la Côte d'Ivoire.

### **Direction exécutive et administration**

6. La direction et l'administration générales de la Mission relèvent directement du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général.

Tableau 1  
Ressources humaines : direction exécutive et administration

	Personnel recruté sur le plan international						Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total	
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile	Services généraux					Service de sécurité
<b>Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général</b>											
Effectif approuvé 2007/08	1	1	4	1	–	4	–	11	–	–	11
Effectif proposé 2008/09	1	1	4	1	–	4	–	11	–	–	11
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total</b>											
Effectif approuvé 2007/08	1	1	4	1	–	4	–	11	–	–	11
Effectif proposé 2008/09	1	1	4	1	–	4	–	11	–	–	11
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

<sup>a</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

### Composante 1 : secteur de la sécurité

7. La composante secteur de la sécurité englobe les activités de stabilisation de la sécurité et de réforme du secteur de la sécurité menées par les effectifs militaires et effectifs de police de la Mission en collaboration avec ses partenaires internationaux et le Gouvernement, notamment la Police nationale libérienne et les Forces armées du Libéria.

8. La priorité de la Mission pour l'exercice 2008/09 est de maintenir un environnement stable et sûr. Il s'agit d'appuyer la réorganisation des Forces armées du Libéria et la formation des membres de la Police nationale libérienne et de veiller à ce que ces deux institutions soient pleinement opérationnelles. La Mission s'emploiera à consolider la paix et à se retirer progressivement du pays, en transférant la responsabilité de la sécurité aux autorités nationales.

9. Sur le plan opérationnel, les efforts déployés par la composante secteur de la sécurité ne seront plus axés sur le contrôle des villes, des routes et des infrastructures stratégiques par la force de la Mission, au moyen d'agents de sécurité, d'abris fortifiés et de points de contrôle fixes, mais sur un assouplissement du dispositif de sécurité fondé sur le renforcement des patrouilles et des contrôles routiers, de façon à rendre plus discrète la présence de la force. Il s'agit au fond de remplacer une domination visible par une forme de dissuasion crédible exercée à distance, ce qui permettrait de réduire l'instabilité tout en assurant la sécurité des principaux sites stratégiques de la Mission.

10. Pour promouvoir la réalisation des objectifs fixés en matière de sécurité (formation et déploiement des membres des Forces armées du Libéria et de la Police nationale libérienne; élaboration par le Gouvernement d'une stratégie et d'un appareil de sécurité d'envergure nationale; réintégration des ex-combattants; retour et réintégration des réfugiés), la Mission s'emploiera avant tout à :

a) Former les membres du premier bataillon des Forces armées du Libéria d'ici à septembre 2009;

b) Épauler le Gouvernement libérien en assurant la formation et le déploiement d'un groupe d'intervention d'urgence pleinement opérationnel ainsi que l'établissement et la mise en application de directives opérationnelles à l'intention de la Police nationale libérienne. La Mission facilitera la fourniture de matériel, ainsi que la remise sur pied de l'appareil de police dans l'ensemble des comtés;

c) Parachever, à compter d'avril 2008, et parallèlement à l'exécution d'une stratégie triennale pour la réduction de la pauvreté visant à permettre un transfert complet de responsabilité de la MINUL au Gouvernement libérien en 2010, la stratégie et l'appareil de sécurité nationaux, et les faire connaître dans l'ensemble du pays d'ici à décembre 2008, ce qui permettra de définir les rôles respectifs des Forces armées, de la Police nationale, du Groupe d'intervention d'urgence, des services spéciaux de sécurité, du Bureau de l'immigration et de la naturalisation, du service des douanes et d'autres organismes clefs en matière de sécurité;

d) Retirer 2 458 hommes de sa composante militaire, d'ici à septembre 2008;

e) Entamer une réduction échelonnée des effectifs de conseillers de la police des Nations Unies.

11. En outre, la Mission poursuivra ses activités d'information afin de tenir la population au fait des progrès accomplis dans l'amélioration des conditions de sécurité et de faire largement connaître la réforme du secteur de la sécurité. À cet égard, elle sensibilisera le public à la surveillance policière de proximité et incitera les citoyens à soutenir les efforts déployés par la Police nationale libérienne pour s'attaquer à la criminalité et faire respecter l'ordre public. Dans le cadre du mandat général qui lui a été confié en vue d'institutionnaliser l'égalité des sexes et d'appliquer la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité, la Mission aidera également le Gouvernement à élaborer et à mettre en place des mécanismes de responsabilisation en matière d'égalité des sexes dans le secteur de la sécurité, notamment en définissant un cadre juridique garantissant la protection et la promotion des droits des femmes et des filles.

---

#### Réalisations escomptées

#### Indicateurs de succès

### 1.1 Stabilité des conditions de sécurité au Libéria

1.1.1 Aucune violation grave de l'accord de cessez-le-feu n'est constatée (2006/07 : aucune violation; 2007/08 : aucune violation; 2008/09 : aucune violation).

---

#### Produits

- 455 520 jours-homme de patrouille pédestre et motorisée (8 soldats par patrouille x 39 patrouilles par jour x 4 secteurs x 365 jours) : notamment au titre de la surveillance des frontières, des opérations de bouclage et de ratissage, du maintien de l'ordre public et de la fourniture d'une assistance au Gouvernement libérien
- 262 800 jours-homme de garde de poste fixe (12 soldats x 60 postes fixes x 365 jours) : observation et ensemble des fonctions de garde fixe aux points d'entrée et de sortie des principaux ports ainsi que des aérodromes et des aires d'atterrissage pour hélicoptères, aux abords des principaux bâtiments publics, aux points de contrôle économique servant à la surveillance du respect des sanctions, aux points de passage de la frontière, et au niveau des ponts, carrefours et autres voies d'accès stratégiques
- 28 392 jours-homme pour les observateurs militaires des Nations Unies (6 jours x 7 personnes (4 en patrouille, 2 en réserve et 1 officier des opérations) x 52 semaines x 13 bases d'opérations) en vue de recueillir des informations et d'assurer la liaison avec les organismes et les organisations non gouvernementales

- 4 538 heures de patrouille aérienne au titre des opérations de déploiement ainsi que des missions de reconnaissance, des patrouilles de police des frontières et d'autres patrouilles, des activités d'appui à la police des Nations Unies, des patrouilles effectuées par les observateurs militaires des Nations Unies et des opérations aériennes (à l'exclusion de celles liées à la logistique, aux évacuations sanitaires, au génie, aux transmissions et au transport de personnalités)
- 91 250 jours-homme de présence militaire aux fins de la protection du Tribunal spécial pour la Sierra Leone (250 soldats x 365 jours)
- 470 496 jours-homme au titre du génie de la force (1 508 ingénieurs militaires x 6 jours par semaine x 52 semaines), notamment de la fourniture d'un appui au Gouvernement libérien. Cet appui porte sur les routes, les ponts, les infrastructures locales, les ponceaux, les aérodromes et les aires d'atterrissage pour hélicoptères, entre autres.
- Préparation et lancement d'une campagne d'information destinée à renforcer la stabilité des conditions de sécurité au moyen de 6 bulletins d'information quotidiens, de 3 émissions d'actualité hebdomadaires, de 5 éditions hebdomadaires de Coffee Break, de messages d'intérêt général, de conférences de presse hebdomadaires, de communiqués de presse, de 2 expositions photographiques et d'un long métrage documentaire

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.2 Mise en place d'une nouvelle armée réorganisée (Forces armées du Libéria)

1.2.1 L'effectif total de nouvelles recrues formées augmente au sein des Forces armées du Libéria (2006/07 : 102 nouvelles recrues formées; 2007/08 : 650 nouvelles recrues formées; 2008/09 : 850 nouvelles recrues formées).

1.2.2 Le Gouvernement libérien déclare le premier bataillon des Forces armées du Libéria prêt pour les activités de formation aux opérations et d'encadrement.

*Produits*

- Fourniture de conseils au Gouvernement libérien, dans le cadre des réunions mensuelles de l'organe du Comité pour la reconstruction et le développement du Libéria qui s'occupe des questions de sécurité, sur la poursuite du recrutement, de la formation et du déploiement des membres de l'armée libérienne, en collaboration avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union africaine, la Commission européenne, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et les États Membres intéressés
- Préparation et lancement dans les 15 comtés du pays de campagnes d'information consistant à projeter des vidéos, organiser des concerts dans 4 villes et distribuer 50 000 prospectus, en vue de faire largement connaître les critères de recrutement des Forces armées du Libéria et d'encourager les personnes qualifiées et compétentes, en particulier les femmes, à s'engager
- Mise au point de 3 modules de formation sur la violence sexiste et les droits de l'homme, et participation de 60 membres des Forces armées du Libéria à des programmes de formation d'instructeurs portant sur l'égalité des sexes et les droits de l'homme, avec une insistance particulière sur le problème des agressions sexuelles et de la violence sexiste

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.3 Renforcement des capacités opérationnelles de la Police nationale libérienne et de ses capacités de maintien de l'ordre public

1.3.1 Les membres du Groupe d'intervention d'urgence de la Police nationale libérienne sont formés, équipés, déployés et opérationnels en juillet 2009 au plus tard

(2006/07 : sans objet; 2007/08 : 200 membres; 2008/09 : 500 membres).

1.3.2 L'élaboration de directives opérationnelles à l'intention de la Police nationale libérienne est achevée en décembre 2008 au plus tard (2006/07 : sans objet; 2007/08 : 40 directives; 2008/09 : 80 directives).

1.3.3 Les effectifs de la Police nationale libérienne sont réajustés avec succès, conformément au plan de dotation en effectifs, de déploiement du personnel et de mise en valeur des ressources humaines de la Police nationale libérienne.

1.3.4 La stratégie et l'appareil de sécurité nationaux sont en place dans l'ensemble du pays en décembre 2008 au plus tard.

1.3.5 Le pourcentage total de femmes dans les effectifs de la Police nationale libérienne augmente (2006/07 : 6 %; 2007/08 : 15 %; 2008/09 : 20 %)

1.3.6 Un nombre accru de membres de la Police nationale libérienne en service participent aux programmes de formation en cours d'emploi et de formation avancée (2006/07 : 240 membres; 2007/08 : 640 membres; 2008/09 : 800 membres).

---

#### *Produits*

- Formation, dotation en matériel et déploiement des 500 membres du Groupe d'intervention d'urgence de la police, en association avec les États-Unis d'Amérique et l'Irlande
- Fourniture de conseils et d'un encadrement au personnel de la Police nationale libérienne en ce qui concerne l'établissement en bonne et due forme et l'adoption de directives opérationnelles et de pratiques normalisées dans les commissariats de police des différentes zones, dans les détachements (commissariats de police situés dans les secteurs isolés) et les 5 quartiers généraux de région, ainsi que dans les 15 commissariats de comté et les 9 commissariats de Monrovia, y compris les commissariats de police auxiliaires
- Fourniture de conseils à la Police nationale libérienne, dans le cadre de réunions mensuelles, d'échanges quotidiens et de l'installation dans les mêmes locaux, pour ce qui est d'évaluer les effectifs de la force et d'y apporter des modifications stratégiques pour faire face aux nouveaux problèmes de sécurité
- Fourniture de conseils à la Police nationale libérienne dans le cadre d'activités quotidiennes de suivi des états de paie et des dossiers du personnel ainsi que de réunions mensuelles visant à prévoir l'ampleur de la réduction naturelle des effectifs, notamment des effectifs féminins
- Formation élémentaire de quelque 3 650 membres de la Police nationale libérienne, dont 500 membres du Groupe d'intervention d'urgence
- Fourniture de conseils à la Police nationale libérienne, dans le cadre de réunions mensuelles, d'échanges quotidiens et de l'installation dans les mêmes locaux, au sujet de la planification, de l'exécution et du contrôle des programmes financés par les donateurs
- Fourniture de conseils à la Section des normes et pratiques policières et à la Division des affaires criminelles de la Police nationale libérienne, dans le cadre de réunions mensuelles, d'échanges quotidiens et de l'installation dans les mêmes locaux, au sujet de la gestion des dossiers des affaires et du suivi de la jurisprudence



- Fourniture de conseils à la Police nationale libérienne, dans le cadre de réunions mensuelles, d'échanges quotidiens et de l'installation dans les mêmes locaux, au sujet de la mise en œuvre de la stratégie et de l'appareil de sécurité nationaux
- Préparation et lancement de campagnes d'information visant à promouvoir l'ordre public, au moyen d'émissions radiophoniques hebdomadaires, de 6 bulletins d'information quotidiens, de 3 et 5 éditions hebdomadaires de Dateline Liberia et Coffee Break, respectivement, de conférences de presse, de campagnes de diffusion de vidéos et de messages d'intérêt général, de 15 groupes de personnes ayant traditionnellement un rôle de communication, de 20 000 affiches et de 200 000 prospectus
- Organisation d'un cours de formation de 3 jours sur les questions d'égalité des sexes, les problèmes d'agression sexuelle et de violence sexiste et la législation concernant les femmes à l'intention de 25 instructeurs de l'école de police

*Facteurs externes* : Les donateurs octroient un financement suffisant pour la réorganisation des Forces armées du Libéria et de la Police nationale libérienne.

Tableau 2

**Ressources humaines : composante 1 (secteur de la sécurité)**

<i>Catégorie de dépenses</i>	<b>Total</b>
<i>I. Observateurs militaires</i>	
Effectif approuvé 2007/08	<b>215</b>
Effectif proposé 2008/09	<b>215</b>
<b>Variation nette</b>	<b>-</b>
<i>II. Contingents</i>	
Effectif approuvé 2007/08	<b>14 060</b>
Effectif proposé 2008/09	<b>11 602</b>
<b>Variation nette</b>	<b>(2 458)</b>
<i>III. Police des Nations Unies</i>	
Effectif approuvé 2007/08	<b>635</b>
Effectif proposé 2008/09	<b>582</b>
<b>Variation nette</b>	<b>(53)</b>
<i>IV. Unités de police constituées</i>	
Effectif approuvé 2007/08	<b>605</b>
Effectif proposé 2008/09	<b>605</b>
<b>Variation nette</b>	<b>-</b>

<i>Personnel recruté sur le plan international</i>								<i>Personnel recruté sur le plan national<sup>a</sup></i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<b>Total</b>	
<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-1</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Service de sécurité</i>	<b>Total partiel</b>				
<b>V. Personnel civil</b>											
<b>Bureau du commandant de la Force</b>											
Effectif approuvé 2007/08	1	1	–	–	–	2	–	<b>4</b>	–	–	<b>4</b>
Effectif proposé 2008/09	1	1	–	–	–	2	–	<b>4</b>	–	–	<b>4</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Bureau du Conseiller pour la police des Nations Unies</b>											
Effectif approuvé 2007/08	–	2	5	–	–	1	–	<b>8</b>	4	–	<b>12</b>
Effectif proposé 2008/09	–	2	5	–	–	1	–	<b>8</b>	4	–	<b>12</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total partiel (personnel civil)</b>											
Effectif approuvé 2007/08	1	3	5	–	–	3	–	<b>12</b>	4	–	<b>16</b>
Effectif proposé 2008/09	1	3	5	–	–	3	–	<b>12</b>	4	–	<b>16</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total (I-V)</b>											
Effectif approuvé 2007/08	1	3	5	–	–	3	–	<b>12</b>	4	–	<b>15 531</b>
Effectif proposé 2008/09	1	3	5	–	–	3	–	<b>12</b>	4	–	<b>13 020</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	<b>(2 511)</b>

<sup>a</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

### Composante 2 : consolidation de la paix

12. Dans le cadre de la consolidation de la paix, la Mission continuera d'aider le Gouvernement à mettre en œuvre la stratégie de lutte contre la pauvreté, à favoriser la réconciliation nationale, à réviser la Constitution et à renforcer l'autorité de l'État dans l'ensemble du pays. Elle facilitera en outre la réconciliation ethnique et politique. Le redressement durable de l'économie bénéficiera de la bonne gestion des ressources naturelles, notamment le bois, le caoutchouc et les diamants, qu'il conviendrait de faciliter et de promouvoir. La Mission continuera, par l'intermédiaire des équipes d'appui aux comtés, à concourir au renforcement des capacités des administrations locales.

13. La Mission continuera d'apporter une aide humanitaire aux groupes vulnérables. Elle appuiera la réadaptation des ex-combattants, y compris la réinsertion sociale des personnes touchées par la guerre. Parallèlement, elle s'emploiera à soutenir les efforts déployés par le Gouvernement pour coordonner les initiatives de création d'urgence d'emplois à forte intensité de main-d'œuvre, en particulier les projets de remise en état des routes exécutés en partenariat avec les organismes des Nations Unies et les donateurs extérieurs. Elle apportera également son concours à la mise en œuvre du Programme d'aide à la gouvernance et à la

gestion économique et d'autres initiatives visant à recouvrer les recettes nationales et à les utiliser dans l'intérêt général.

14. La composante englobe les activités menées par la Mission dans les domaines des affaires politiques, des affaires civiles, de la coordination de l'action humanitaire, de l'information, de l'environnement, ainsi que du relèvement, de la réadaptation et de la réintégration, en partenariat avec l'ONU et ses institutions spécialisées, la Banque mondiale, l'Union européenne, la CEDEAO et le Gouvernement libérien, notamment par l'intermédiaire de la Commission nationale désarmement, de la démobilisation, de la réintégration et de la réadaptation.

---

*Réalisations escomptées*

*Indicateurs de succès*

2.1 Consolidation de l'autorité de l'État dans tout le pays

2.1.1 Le Gouvernement libérien organise une conférence nationale sur la réforme de la Constitution.

2.1.2 Le Gouvernement libérien organise un référendum national sur le projet d'une nouvelle constitution.

2.1.3 Les experts internationaux recrutés dans le cadre du Programme d'aide à la gouvernance et à la gestion économique sont remplacés à 50 % par des experts locaux (2006/07 : 0 % ; 2007/08 : 50 % ; 2008/09 : 100 %).

2.1.4 Le nombre total de fonctionnaires ayant regagné leur lieu d'affectation dans les comtés est en hausse (2006/07 : 1 320 fonctionnaires; 2007/08 : 2 400 fonctionnaires; 2008/09 : 3 000 fonctionnaires).

2.1.5 Lancement par le Gouvernement d'une stratégie nationale et d'un plan de mise en œuvre pour le renforcement du pouvoir d'action des femmes

2.1.6 L'Office des forêts, Conservation International et Faune et Flore International achèvent l'étude et l'évaluation de 15 zones particulières dans le cadre d'un réseau de zones protégées, conformément à la loi de 2006 sur le secteur forestier national (2006/07 : 3 zones; 2007/08 : 6 zones; 2008/09 : 9 zones).

2.1.7 Le nombre d'inspecteurs en environnement déployés dans les 15 comtés par l'Agence libérienne pour la protection de l'environnement est en augmentation (2006/07 : 10 inspecteurs; 2007/08 : 20 inspecteurs; 2008/09 : 30 inspecteurs).

---

*Produits*

- Fourniture de conseils au Gouvernement libérien, dans le cadre des réunions mensuelles du Comité directeur de la gouvernance économique, qui regroupe le Gouvernement libérien, la MINUL, le PNUD, la Banque mondiale, l'Union africaine, la CEDEAO, la Commission européenne, le Fonds monétaire international, les États-Unis d'Amérique, le Ghana, le Nigéria et la société civile, et des réunions bimensuelles de son équipe technique, au sujet de la mise en œuvre du Programme d'aide à la gouvernance et à la gestion économique, notamment le remplacement des experts étrangers et le transfert progressif de la gestion des finances à l'État,

ainsi que le renforcement des ministères et des organismes publics compétents en matière de gouvernance économique, y compris pour ce qui est d'améliorer les procédures de passation des marchés et les mécanismes de lutte contre la corruption

- Organisation de 15 forums consultatifs sur la réconciliation nationale, la consolidation de la paix et le règlement des conflits à l'intention des responsables locaux, des organisations non gouvernementales et des représentants des collectivités (30 participants par forum)
- Promotion d'un dialogue sur la révision de la Constitution, dans le cadre de réunions mensuelles avec des membres du Gouvernement et du Parlement, de la Commission de la réforme de la gouvernance et de la société civile, en vue de créer une commission ad hoc. Diffusion à ce titre d'une émission bihebdomadaire d'une heure sur Radio MINUL
- Fourniture de conseils au Gouvernement libérien, dans le cadre de réunions hebdomadaires, sur les conditions propices au retour des représentants de l'État dans les comtés, qu'il est possible de réunir en mettant à disposition, à cet effet, des moyens de transport et de communication, en recensant les installations qui doivent être remises en état ou reconstruites dans les comtés et en organisant des campagnes visant à mobiliser des fonds auprès des donateurs
- Fourniture au Gouvernement libérien de conseils sur la réforme des institutions grâce à la présence de 22 membres de la MINUL dans un certain nombre de ministères (défense; finances; agriculture; commerce et industrie; postes et télécommunications; emploi; ressources foncières, mines et énergie; sécurité nationale; transports; intérieur; planification et affaires économiques; information; travaux publics; éducation; santé et protection sociale; jeunesse et sports) et dans des entreprises ou organismes publics (Société nationale d'investissement; Société libérienne de raffinage de pétrole; Bureau des affaires maritimes; Régie des transports de Monrovia; Office des forêts; Agence des services généraux; Commission de la réforme de la gouvernance; Office de la fonction publique; Autorité portuaire nationale; Bureau du budget; Société libérienne de télécommunications; Société libérienne d'électricité; Bureau de l'immigration et de la naturalisation)
- Organisation de réunions mensuelles des équipes d'appui aux comtés, participation à ces réunions, et établissement, en association avec les surintendants de comté, d'analyses sur la situation dans les comtés et de rapports d'activité mensuels sur la sécurité, la relance de l'économie, les infrastructures et les services de base, ainsi que sur l'autorité de l'État et la primauté du droit, à l'intention du Comité pour la reconstruction et le développement du Libéria, afin de mettre en évidence les besoins auxquels le Gouvernement et les donateurs doivent accorder la priorité en matière de développement
- Fourniture de conseils au Gouvernement libérien, par l'intermédiaire du Groupe de travail Gouvernement/MINUL sur les diamants, au sujet de la création du cadre juridique et des mécanismes de gestion et autres propres à garantir l'exploitation rationnelle des diamants, notamment le respect des règles du Processus de Kimberley
- Contribution à l'organisation de 5 séminaires régionaux sur la politique nationale de promotion de l'égalité des sexes et la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité à l'intention des hauts fonctionnaires locaux, des organisations non gouvernementales, en particulier les organisations de femmes, et des représentants des communautés locales
- Fourniture de conseils au Gouvernement, grâce à la participation au Groupe de travail sur le réseau libérien de zones protégées, au sujet de l'étude et de l'évaluation de 15 zones déterminées susceptibles d'être protégées
- Organisation de 2 séminaires de 3 jours sur la surveillance et l'évaluation de l'environnement à l'intention de 30 inspecteurs en environnement au total
- Préparation et lancement d'une campagne d'information en faveur de la consolidation de l'autorité de l'État consistant dans la publication de 4 numéros d'UNMIL Focus, la diffusion de reportages hebdomadaires sur

Radio MINUL, la distribution de 100 000 prospectus, l'organisation de concerts et d'activités sportives dans les 15 comtés, la tenue de conférences de presse et le développement d'un site Web

- Organisation de 2 séminaires, en collaboration avec le Ministère de la jeunesse et des sports, pour renforcer la capacité des 15 coordonnateurs de comté pour les questions sportives d'organiser, dans leurs comtés respectifs, de nouvelles manifestations sportives en faveur de la paix et du développement dans le cadre du programme Sport au service de la paix
- Préparation et lancement à l'échelle du pays de campagnes de sensibilisation au Programme d'aide à la gouvernance et à la gestion économique, reposant sur la participation de 15 groupes de personnes ayant traditionnellement un rôle de communication et la distribution de 100 000 prospectus et 1 000 T-shirts
- Fourniture de conseils, à l'occasion de réunions hebdomadaires avec le Ministère de l'information, de la culture et du tourisme, sur la préparation et la tenue de manifestations dans le cadre du festival national des arts et de la culture
- Exécution de 5 projets à effet rapide de façon à étendre l'autorité de l'État

---

*Réalisations escomptées*

*Indicateurs de succès*

2.2 Amélioration de la situation humanitaire au Libéria

2.2.1 Une proportion accrue de la population a accès aux soins de santé de base (2006/07 : 40 % de la population; 2007/08 : 55 % de la population; 2008/09 : 62 % de la population).

2.2.2 Une proportion accrue de la population a accès à l'eau potable (2006/07 : 32 % de la population; 2007/08 : 38 % de la population; 2008/09 : 44% de la population).

2.2.3 Le nombre total de membres du personnel de la Commission nationale des secours aux sinistrés et de la Commission libérienne pour le rapatriement et la réinstallation des réfugiés formés et déployés pour assurer et gérer les interventions en cas de situation d'urgence humanitaire augmente (2006/07 : 10 membres; 2007/08 : 15 membres; 2008/09 : 20 membres).

---

*Produits*

- Préparation et lancement à l'échelle du pays de campagnes de sensibilisation au VIH/sida ainsi qu'au problème de l'exploitation et des abus sexuels, dans le but d'éviter la propagation du VIH/sida et la survenue de cas d'exploitation et d'abus sexuels dans la population locale, reposant sur l'action de 15 groupes de personnes ayant traditionnellement un rôle de communication et la distribution de 200 000 prospectus, 20 000 t-shirts et 20 000 affiches
- Préparation et lancement d'une campagne d'information en faveur de l'amélioration de la situation humanitaire au Libéria, consistant à diffuser 3 reportages quotidiens sur Radio MINUL et 13 bulletins d'information quotidiens, ainsi que 6 émissions hebdomadaires distinctes d'actualité et de débat
- Organisation et présidence de réunions trimestrielles, visant à renforcer la coordination entre les membres du Comité permanent interorganisations pour le Libéria (MINUL, institutions spécialisées des Nations Unies, donateurs et Groupe de pilotage des organisations non gouvernementales internationales), afin d'examiner les diverses questions relatives aux activités transfrontalières et garantir ainsi, en fonction des besoins, le déclenchement d'une alerte rapide ainsi qu'un niveau suffisant de préparation aux situations d'urgence, et de se pencher sur les questions liées aux secteurs de la santé, de la sécurité alimentaire, de la nutrition, de l'eau et

de l'assainissement. En fonction des thèmes abordés, les représentants des ministères intéressés participent, sur invitation, à ces réunions.

- Établissement et mise à jour semestrielle des plans humanitaires d'urgence à l'échelon national et au niveau des comtés, en collaboration avec les autorités locales, les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales
- Organisation et présidence de 24 réunions du Comité de l'action humanitaire consacrées aux questions recouvrant les différents aspects de l'aide humanitaire, de façon qu'il soit dûment tenu compte de ces aspects dans les stratégies et plans communs des Nations Unies
- Préparation et mise en œuvre de 2 programmes de formation sur les questions humanitaires, dont 1 programme de 2 jours consacré à la coordination de l'action humanitaire et 1 programme de 4 jours portant sur la coordination civilo-militaire, à l'intention de 20 représentants des pouvoirs publics, d'organisations non gouvernementales et d'organismes des Nations Unies
- 25 projets à effet rapide visant à inscrire le retour des personnes déplacées et des réfugiés dans la durée

---

*Réalisations escomptées*

*Indicateurs de succès*

2.3 Progrès en ce qui concerne la réadaptation des personnes touchées par la guerre et leur réinsertion dans les communautés d'accueil

2.3.1 Un nombre accru d'habitants touchés par la guerre participent aux projets de création d'emplois à forte intensité de main-d'œuvre (2006/07 : 11 000 habitants; 2007/08 : 21 000 habitants; 2008/09 : 30 000 habitants).

2.3.2 Un nombre accru de jeunes touchés par la guerre participent aux programmes de relèvement communautaire (2006/07 : aucun jeune; 2007/08 : aucun jeune; 2008/09 : 500 jeunes).

2.3.3 Les recettes de l'État enregistrent une hausse directement liée au secteur du caoutchouc (2006/07 : sans objet; 2007/08 : sans objet; 2008/09 : 10 %).

---

*Produits*

- Préparation et production d'un long métrage documentaire, à partir d'expériences vécues par des membres du personnel de la Mission et des ex-combattants, ainsi que de matériel de promotion et d'information (5 000 t-shirts et 40 000 prospectus), en vue de sensibiliser les Libériens aux initiatives de réadaptation et de réintégration menées par la MINUL
- Surveillance, au moyen d'évaluations trimestrielles, de visites sur le terrain, de réunions bimestrielles et d'échanges d'informations avec les autorités locales, des groupes d'ex-combattants qui représentent toujours une menace pour la consolidation du processus de paix et communication de renseignements aux autorités nationales
- Fourniture de conseils aux autorités nationales, dans le cadre de réunions mensuelles, sur la mise en place d'un mécanisme de coordination et d'échange d'informations visant à permettre au Gouvernement de suivre et de traiter les problèmes de réintégration en suspens qui présentent une menace potentielle pour la consolidation de la paix et la sécurité
- Fourniture de conseils aux autorités nationales, dans le cadre de réunions mensuelles, sur la recherche de nouveaux moyens de subsistance pour les ex-combattants et autres jeunes gens

- Préparation et tenue, à l'intention de 8 fonctionnaires du Ministère des travaux publics, de 4 sessions de formation active à la définition et à la gestion de projets d'infrastructure à forte intensité de main-d'œuvre en association avec les partenaires internationaux et nationaux
- Fourniture de conseils au Ministère des travaux publics, dans le cadre de réunions mensuelles sur l'élaboration de propositions de projets d'entretien des routes faisant intervenir les populations locales, et au moyen d'initiatives communes de suivi de leur mise en œuvre
- Fourniture de conseils au Gouvernement, dans le cadre de réunions bihebdomadaires avec le Ministère des travaux publics et de réunions mensuelles avec le Comité directeur du plan d'action libérien pour l'emploi, le Ministère de l'emploi et le secteur privé, au sujet de la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action pour la création d'emplois durables
- Fourniture de conseils au Gouvernement, dans le cadre de réunions mensuelles au sein du Groupe de travail Gouvernement libérien/ONU sur les plantations de caoutchouc, en ce qui concerne la conclusion de transactions sur le marché du caoutchouc

*Facteurs externes* : Les donateurs fournissent les ressources nécessaires au financement des initiatives de consolidation de l'autorité de l'État et des projets d'aide humanitaire ainsi que de relèvement, de réadaptation et de réintégration.

Tableau 3  
Ressources humaines : composante 2 (consolidation de la paix)

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international							Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité				
<b>Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (relèvement et gouvernance) et Coordonnateur de l'action humanitaire</b>											
Effectif approuvé 2007/08	1	–	3	3	–	3	–	10	4	3	17
Effectif proposé 2008/09	1	–	3	3	–	3	–	10	5	2	17
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes de temporaire											
Effectif approuvé 2007/08 <sup>b</sup>	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–	1
Effectif proposé 2008/09 <sup>b</sup>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	(1)	–	(1)
<b>Total partiel (Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (relèvement et gouvernance) et Coordonnateur de l'action humanitaire)</b>											
Effectif approuvé 2007/08	1	–	3	3	–	3	–	–	5	3	18
Effectif proposé 2008/09	1	–	3	3	–	3	–	–	5	2	17
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(1)	(1)

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international							Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité				
<b>Groupe de la planification et des orientations politiques</b>											
Effectif approuvé 2007/08	–	1	10	2	1	2	–	16	1	4	21
Effectif proposé 2008/09	–	1	9	2	1	2	–	15	1	4	20
<b>Variation nette</b>	–	–	(1)	–	–	–	–	(1)	–	–	(1)
<b>Bureau de la communication et de l'information</b>											
Effectif approuvé 2007/08	–	1	3	9	3	1	–	17	38	8	63
Effectif proposé 2008/09	–	1	3	8	3	1	–	16	39	8	63
<b>Variation nette</b>	–	–	–	(1)	–	–	–	(1)	1	–	–
<b>Section du relèvement, de la réadaptation et de la réintégration</b>											
Effectif approuvé 2007/08	–	1	8	2	–	2	–	13	9	4	26
Effectif proposé 2008/09	–	1	6	2	–	2	–	11	13	4	28
<b>Variation nette</b>	–	–	(2)	–	–	–	–	(2)	4	–	2
Postes de temporaire											
Effectif approuvé 2007/08 <sup>b</sup>	–	–	–	–	–	–	–	–	4	–	4
Effectif proposé 2008/09 <sup>b</sup>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	(4)	–	(4)
<b>Total partiel (Section du relèvement, de la réadaptation et de la réintégration)</b>											
Effectif approuvé 2007/08	–	1	8	2	–	2	–	13	13	4	30
Effectif proposé 2008/09	–	1	6	2	–	2	–	11	13	4	28
<b>Variation nette</b>	–	–	(2)	–	–	–	–	(2)	–	–	(2)
<b>Bureau de l'appui au Coordonnateur de l'action humanitaire</b>											
Effectif approuvé 2007/08	–	–	3	2	–	1	–	6	8	2	16
Effectif proposé 2008/09	–	–	2	1	–	–	–	3	3	1	7
<b>Variation nette</b>	–	–	(1)	(1)	–	(1)	–	(3)	(4)	(1)	(8)
Postes de temporaire											
Effectif approuvé 2007/08 <sup>b</sup>	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–	1
Effectif proposé 2008/09 <sup>b</sup>	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–	1
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total partiel (Bureau de l'appui au Coordonnateur de l'action humanitaire)</b>											
Effectif approuvé 2007/08	–	–	3	2	–	1	–	6	8	2	16
Effectif proposé 2008/09	–	–	2	1	–	–	–	3	4	1	8
<b>Variation nette</b>	–	–	(1)	(1)	–	(1)	–	(3)	(4)	(1)	(8)



Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international							Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité				
<b>Section des affaires civiles</b>											
Effectif approuvé 2007/08	–	1	21	16	4	2	–	44	23	25	92
Effectif proposé 2008/09	–	1	18	16	4	2	–	41	28	23	92
<b>Variation nette</b>	–	–	(3)	–	–	–	–	(3)	5	(2)	–
<b>Total (personnel civil)</b>											
Effectif approuvé 2007/08 <sup>b</sup>	1	4	48	34	8	11	–	106	82	46	234
Effectif proposé 2008/09 <sup>b</sup>	1	4	41	32	8	10	–	96	89	42	234
<b>Variation nette</b>	–	–	(7)	(2)	–	(1)	–	(10)	7	(4)	(7)
Postes de temporaire											
Effectif approuvé 2007/08 <sup>b</sup>	–	–	–	–	–	–	–	–	6	–	6
Effectif proposé 2008/09 <sup>b</sup>	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–	1
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	(5)	–	(5)
<b>Total</b>											
Effectif approuvé 2007/08 <sup>b</sup>	1	4	48	34	8	11	–	106	88	46	240
Effectif proposé 2008/09 <sup>b</sup>	1	4	41	32	8	10	–	96	90	42	228
<b>Variation nette</b>	–	–	(7)	(2)	–	(1)	–	(10)	2	(4)	(12)

<sup>a</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

<sup>b</sup> Financés au moyen de ressources prévues pour le personnel temporaire (autre que pour les réunions).

*Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 10 postes [1 P-5, 6 P-4, 2 P-3 et 1 agent des services généraux (Autres classes)]*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 2 postes*

*Volontaires des Nations Unies : diminution nette de 4 postes*

#### **Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (relèvement et gouvernance) et Coordonnateur de l'action humanitaire**

*Personnel recruté sur le plan national : variation nette nulle [création de 1 nouveau poste d'administrateur recruté sur le plan national et suppression de 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national financé au moyen de ressources prévues pour le personnel temporaire (autre que pour les réunions)]*

*Volontaires des Nations Unies : diminution nette de 1 poste*

15. Des progrès ont été réalisés et se poursuivent en ce qui concerne le passage de la phase d'aide humanitaire d'urgence à celle du relèvement et du développement, bien qu'il faille encore répondre à certains besoins humanitaires. Il est donc proposé d'ajuster les effectifs du Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (relèvement et gouvernance) et Coordonnateur de l'action humanitaire en

supprimant les fonctions d'information et de coordination dont s'acquitte un Volontaire des Nations Unies. Il est proposé en outre de convertir en poste permanent un poste d'administrateur recruté sur le plan national au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), en raison de la nature récurrente des fonctions exercées et de l'évolution des liens entre le relèvement et la gouvernance, d'une part, et le tissu économique et les ressources naturelles du pays, d'autre part. Le tableau d'effectifs proposé pour le Bureau fait donc apparaître la suppression d'un poste de Volontaire des Nations Unies et d'un poste d'administrateur recruté sur le plan national financé au moyen de ressources prévues pour le personnel temporaire (autre que pour les réunions) et la création d'un poste d'administrateur recruté sur le plan national.

16. Le titulaire du poste d'administrateur recruté sur le plan national sera chargé d'appuyer le suivi de l'application des sanctions et de guider la gestion de la protection de l'environnement et des ressources naturelles du Libéria en rassemblant des informations sur la planification et les politiques environnementales et en les analysant. Il aidera à renforcer la cohésion des activités de conseil, de renforcement des capacités, d'information et de liaison menées par les entités des Nations Unies au Libéria dans le domaine de la protection de l'environnement et de l'exploitation efficace et rationnelle des ressources naturelles. La Mission conseillera le Gouvernement, les donateurs et les organisations non gouvernementales partenaires pour ce qui a trait aux mesures et stratégies visant à aider le Libéria à respecter les conditions fixées par le Comité des sanctions du Conseil de sécurité. En outre, le titulaire aidera le Gouvernement à mettre en place les mécanismes de réglementation et d'application et à prendre les mesures nécessaires pour maintenir la levée des sanctions relatives aux ressources forestières.

### **Groupe de la planification et des politiques**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 1 poste (1 P-5)*

17. Dans le cadre de la réduction des effectifs de la Mission, un poste de conseiller politique principal (P-5) sera supprimé et ses fonctions absorbées par le Groupe.

### **Bureau de la communication et de l'information**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 1 poste (1 P-3)*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 1 poste (administrateur)*

18. On a continué d'observer des améliorations en ce qui concerne le secteur de la radiodiffusion à l'échelle locale et la qualité du travail des médias locaux. Compte tenu de la confiance croissante manifestée par le public et de l'ajustement à la baisse des effectifs de la Mission, il est proposé de remplacer un poste d'administrateur recruté sur le plan international (P-3) par un poste d'administrateur recruté sur le plan national, le but étant de favoriser ainsi le renforcement des compétences au niveau local en matière de radiodiffusion et de permettre à des spécialistes libériens de contribuer à la vie médiatique de leur pays. Il est donc proposé de modifier les effectifs du Bureau en transformant un poste de réalisateur d'émissions radiophoniques recruté sur le plan international (P-3) en poste d'administrateur recruté sur le plan national.

## **Section du relèvement, de la réadaptation et de la réintégration**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 2 P-4)*

*Personnel recruté sur le plan national : variation nette nulle (transformation de 4 postes d'administrateur recruté sur le plan national financés au moyen de ressources prévues pour le personnel temporaire (autre que pour les réunions) en postes permanents)*

19. Au cours de l'exercice 2008/09, la Section du relèvement, de la réadaptation et de la réintégration s'emploiera avant tout à aider le Gouvernement à mener à bien le programme de réintégration et de réadaptation des ex-combattants, en collaboration étroite avec le PNUD. En outre, la Section sera à la tête des efforts visant à régler les problèmes de sécurité liés aux groupes d'ex-combattants qui ont rétabli certaines structures de commandement et dont beaucoup mènent des activités illégales, notamment l'exploitation illicite des ressources naturelles. Dans ce contexte, la Section aidera également le Gouvernement à s'attaquer aux situations critiques qui subsistent dans les plantations de caoutchouc, notamment les cas d'occupation illégale, et à améliorer la réglementation du secteur du caoutchouc. Le manque de sources de revenus, en particulier dans les zones rurales, est l'un des principaux obstacles à la stabilisation au Libéria. Par conséquent, afin de consolider les acquis en termes de paix et de stabilité et de renforcer la viabilité du processus de réintégration, la Section poursuivra ses efforts de promotion et de coordination des initiatives de création d'emplois, en particulier pour les jeunes touchés par la guerre et d'autres groupes vulnérables. Par ailleurs, la Section sera toujours responsable de la gestion des projets à effet rapide.

20. La Section s'efforcera de mener à terme plusieurs activités en cours et commencera à confier certaines fonctions aux autorités publiques, à d'autres sections de la Mission et à des organismes des Nations Unies. En particulier, les activités essentielles suivantes seront menées :

a) Mise en œuvre de la phase finale du programme de réadaptation et de réintégration des ex-combattants, en collaboration avec la Commission nationale de désarmement, de démobilisation, de réadaptation et de réintégration et le PNUD;

b) Règlement des problèmes de réintégration qui pourraient nuire à la paix et à la sécurité (structures hiérarchiques), notamment par l'encadrement et le suivi des projets qui seront financés par le Fonds pour la consolidation de la paix;

c) Fourniture d'un appui à la conceptualisation et à la mise en œuvre sur deux ans d'un programme d'entretien du réseau routier à forte intensité de main-d'œuvre, en collaboration avec le PNUD et la Banque mondiale, et coordination de partenariats visant à créer une « infrastructure pour l'emploi », financés par la Banque mondiale;

d) Poursuite des activités dans le secteur du caoutchouc au sein du groupe de travail conjoint ONU-Gouvernement libérien, en particulier en vue de lutter contre la criminalité dans ce secteur et de s'occuper des zones sujettes aux conflits, notamment grâce au partage entre les communautés des bienfaits découlant de l'exploitation du caoutchouc.

21. Les besoins en personnel de la Section ont été examinés. Compte tenu des résultats de cet examen, des groupes mobiles seront maintenus à Voinjama, Tubmanburg, Gbarnga, Ganta, Zwedru, Sinoe, Harper et Monrovia, tout comme les services mobiles de Greenville, qui couvrent également la plantation de caoutchouc

de Sinoe. Étant donné que la Mission est en phase de consolidation et que le Libéria a déjà entamé la transition de la phase de relèvement et à celle du développement, il est proposé de réduire les effectifs de la Section de deux postes recrutés sur le plan international (2 P-4).

22. Il est également proposé de transformer les quatre postes d'administrateur recruté sur le plan national financés au moyen de ressources prévues pour le personnel temporaire (autre que pour les réunions) en postes d'administrateur recruté sur le plan national afin de permettre à la Section d'assurer la mise en œuvre efficace des activités et programmes en cours et prévus sur le terrain. Cette mesure contribuerait à rendre le Libéria mieux à même de faire face à des questions essentielles de réintégration et de relèvement. Les titulaires seraient affectés à des sites stratégiques et s'acquitteraient notamment des tâches suivantes :

a) Aider les bureaux régionaux de la Commission nationale de désarmement, de démobilisation, de réadaptation et de réintégration à mener à bien la dernière phase des activités de réadaptation et de réintégration des ex-combattants démobilisés;

b) Collaborer avec le Gouvernement au règlement des problèmes de réintégration, tels que les structures de commandement toujours en place et la participation d'ex-combattants à des activités illicites;

c) Superviser la mise en œuvre des projets financés par le Fonds pour la consolidation de la paix;

d) Recenser les possibilités d'emploi afin de favoriser la réintégration et le relèvement à l'échelle locale.

#### **Bureau d'appui au Coordonnateur de l'action humanitaire**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 3 postes [1 P-4, 1 P-3 et 1 agent des services généraux (Autres classes)]*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 4 postes d'agent des services généraux*

*Volontaires des Nations Unies : diminution nette de 1 poste*

23. À mesure que les conditions humanitaires s'améliorent et que le Libéria passe à la phase de relèvement et de développement, le Bureau d'appui au Coordonnateur de l'action humanitaire jouera un rôle plus stratégique, notamment en matière de services consultatifs. Toutefois, des besoins humanitaires spécifiques continueront de se faire sentir en 2008/09 dans certaines zones géographiques et dans les secteurs de la santé, de la sécurité alimentaire et de l'eau. Le Bureau continuera de répondre à ces besoins, de suivre la situation humanitaire dans le pays et d'appeler l'attention au plus tôt sur les incidents régionaux pouvant nécessiter une intervention humanitaire. Plus précisément, le Bureau s'emploiera à améliorer et renforcer la coordination avec la société civile (organisations non gouvernementales) et le Gouvernement, notamment la coopération civilo-militaire. Il aidera le Gouvernement à élaborer une politique nationale de prévention des catastrophes et un plan national d'intervention en cas de catastrophe, travaillera en étroite collaboration avec la Commission nationale des secours aux sinistrés et veillera à ce que le Gouvernement obtienne le plus grand appui possible des autres organismes humanitaires des Nations Unies qui ont eux aussi entamé leur propre phase de retrait.

24. Le Libéria s'étant engagé dans la voie du relèvement et du développement, la Mission a examiné les effectifs du Bureau d'appui au Coordonnateur de l'action humanitaire. L'accent a été mis sur le maintien des postes auxquels s'attachent des fonctions essentielles d'appui au Coordonnateur dans l'accomplissement des tâches visées au paragraphe 23 ci-dessus.

25. Il est donc proposé de réduire les effectifs du Bureau en supprimant 3 postes d'agent recruté sur le plan international [1 P-4, 1 P-3 et 1 poste provisoire d'agent des services généraux (Autres classes)], 1 poste provisoire de Volontaire des Nations Unies et 4 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national. Ces changements entraîneraient une diminution nette de 8 postes pour les effectifs attribués au Bureau.

### **Section des affaires civiles**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 3 postes (3 P-4)*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 5 postes d'administrateur*

*Volontaires des Nations Unies : diminution nette de 2 postes provisoires*

26. Le processus de réduction des moyens de la composante affaires civiles au cours de l'exercice 2008/09 donnera lieu à une réorganisation de la Section, qui lui permettra de mieux aider le Gouvernement libérien à renforcer les capacités des institutions de l'État et à consolider son autorité dans tout le pays. La Section s'emploiera en priorité à donner des conseils pratiques et à continuer d'aider à renforcer les bureaux de comté au titre des activités de gouvernance et de relèvement. Elle aidera à formuler des politiques et programmes visant à réorganiser les institutions gouvernementales, notamment dans les domaines de l'harmonisation des frontières, de la réforme agraire, de la lutte contre la corruption et de l'exploitation rationnelle des ressources naturelles, à mettre en œuvre les stratégies provisoire et définitive de réduction de la pauvreté et à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, en donnant des conseils concernant l'élaboration de programmes de développement pour les comtés et les districts.

27. Compte tenu de la réorganisation et de la nécessité de renforcer les capacités nationales, le tableau d'effectifs de la Section sera modifié comme suit : cinq postes (3 postes P-4 et 2 postes de Volontaire des Nations Unies) en postes d'administrateur recruté sur le plan national. Les administrateurs recrutés sur le plan national reprendront les fonctions du personnel recruté sur le plan international chargé des affaires civiles dans les comtés. Ils seront chargés d'entretenir des contacts avec les autorités de district et les autres administrations locales, les militaires et le personnel de police de la Mission, les observateurs militaires, les bureaux fonctionnels et les représentants des organisations locales et internationales. Ils apporteront aussi leur assistance aux représentants des organisations non gouvernementales locales et internationales en encourageant le dialogue, la compréhension et la coopération entre les parties et en menant des activités de communication de l'information, d'analyse, de liaison, d'intervention, de sensibilisation et de renforcement de la confiance à l'échelon local.

### **Composante 3 : état de droit**

28. Les priorités pour 2008/09 au titre de la composante état de droit seront le renforcement des capacités des institutions et mécanismes garants de l'état de droit,

l'appui aux travaux de la Commission Vérité et réconciliation, notamment à ses campagnes d'information, et l'amélioration de l'administration de la justice et de l'accès à la justice. L'accent sera également mis sur l'amélioration de mécanismes essentiels en matière d'état de droit, notamment grâce à des formations dans les domaines clés du secteur judiciaire. Le Gouvernement continuera de recevoir un appui pour le renforcement de son système pénitentiaire, notamment une aide importante à la formation de personnel pénitentiaire et au développement des infrastructures, en collaboration avec le Programme alimentaire mondial, le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, le Comité international de la Croix-Rouge et les pays donateurs.

29. La composante recouvre les activités de la Section des droits de l'homme et de la protection, de la Division de l'appui au système juridique et judiciaire et du Groupe pénitentiaire, ainsi que celles du Groupe des questions de parité des sexes et de la Section des affaires juridiques.

### Composante 3 : état de droit

#### Réalisations escomptées

#### Indicateurs de succès

3.1 Progrès vers la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales et vers la réconciliation nationale au Libéria

3.1.1 La Commission nationale indépendante des droits de l'homme se réunit régulièrement et examine les questions relatives aux droits de l'homme.

3.1.2 La Commission Vérité et réconciliation présente des recommandations pratiques au Gouvernement.

3.1.3 Le Gouvernement élabore un plan d'action national pour les droits de l'homme en collaboration avec la société civile.

3.1.4 Les organisations de la société civile publient des rapports sur la situation des droits de l'homme au Libéria à l'intention du grand public et des organisations nationales et internationales (2006/07 : n.c.; 2007/08 : n.c.; 2008/09 : 4).

3.1.5 Le Gouvernement libérien présente des rapports sur les conventions internationales relatives aux organes conventionnels de l'ONU pour examen.

#### Produits

- Fourniture de conseils à la Commission nationale indépendante des droits de l'homme, dans le cadre de réunions mensuelles, au sujet de la promotion et de la protection des droits de l'homme
- Organisation de réunions mensuelles avec le Gouvernement afin d'apporter des conseils au sujet de la mise en œuvre des recommandations publiques formulées par la Commission Vérité et réconciliation dans son rapport final, d'en assurer le suivi et d'en rendre compte
- Fourniture de conseils au Ministère de la justice, dans le cadre de réunions mensuelles, au sujet de la promotion et de la protection des droits de l'homme et de la mise en œuvre du Plan d'action national pour les droits de l'homme

- Fourniture de conseils au Gouvernement, dans le cadre de réunions mensuelles, au sujet des rapports sur les droits de l'homme qu'il est tenu de présenter
- Organisation de 2 ateliers de 3 jours chacun et de 2 séances de formation d'une journée chacune sur les droits de l'homme à l'intention de 40 juges, 100 agents du Ministère de la justice, notamment le personnel du Bureau du Procureur général, les avocats généraux des comtés et le personnel du Groupe des droits de l'homme et du Département des affaires pénitentiaires, ainsi que les avocats commis d'office
- Organisation d'un atelier de perfectionnement de 3 jours à l'intention de 25 instructeurs pour les questions de droits de l'homme de la Police nationale libérienne sur la mise en œuvre du programme de formation sur les droits de l'homme et le maintien de l'ordre dispensé à l'école de police
- Organisation de 2 stages de formation d'une journée chacun à l'intention de 15 commissaires et cadres supérieurs de la Commission nationale anticorruption sur les relations entre droits de l'homme, corruption et paix durable
- Organisation d'un atelier de 2 jours et de réunions mensuelles complémentaires sur la protection des enfants contre les séparations familiales et les adoptions illégales et sur la promotion de la réglementation de la gestion des orphelinats à l'intention de 30 agents du Ministère de la santé et de la protection sociale et représentants de l'Union des orphelinats libériens et de l'équipe spéciale chargée des orphelinats
- Convocation et présidence de réunions mensuelles avec le Ministère de la justice, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, et le Réseau de protection de l'enfance afin de discuter d'une stratégie de mise en place d'un système de justice pour mineurs
- Organisation de stages de formation trimestriels à l'intention des commissaires de comté et des commissaires de district dans chaque comté concernant l'adoption et la mise en œuvre d'une stratégie de développement des comtés fondée sur les droits de l'homme
- Organisation de 3 stages de formation d'une journée chacun à l'intention de 40 employés de 20 organisations de la société civile sur le suivi de la mise en œuvre du Plan d'action national pour les droits de l'homme et la communication de l'information correspondante
- Organisation de 2 ateliers de 4 jours chacun à l'intention de 60 employés d'organisations de la société civile sur la création de réseaux, le suivi, l'établissement de rapports et la formation dans le domaine des droits de l'homme
- Organisation de 3 stages de formation d'une journée chacun à l'intention de 40 membres du Ministère du travail, du Comité des droits de l'homme de la Chambre des représentants, de syndicats, d'organisations non gouvernementales et d'entités du secteur privé sur la prise en compte des droits de l'homme dans la gestion des entreprises
- Convocation tous les mois de réunions-débats avec 30 clubs de défense des droits de l'homme dans 15 comtés sur les activités de sensibilisation des populations locales aux droits de l'homme, notamment la célébration de la Journée des droits de l'homme
- Publication de 4 rapports sur la situation des droits de l'homme au Libéria et suivi de l'application par le Gouvernement libérien des recommandations qu'ils contiennent
- Préparation et lancement d'une campagne d'information sur la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales, notamment la réconciliation nationale et la prévention des viols, à l'aide de 2 clips vidéo, de 1 court-métrage destiné à la télévision, de messages d'intérêt public radiodiffusés, et grâce à la distribution de 200 000 dépliants, 40 000 affiches et 10 000 t-shirts, au recrutement de 15 groupes de communicateurs traditionnels, à la diffusion de 2 programmes hebdomadaires de 45 minutes sur Radio MINUL et à l'organisation de stages de formation à l'intention de 500 journalistes sur les techniques journalistiques et de 1 atelier de formation à l'intention des responsables des médias

- Préparation et lancement de campagnes nationales de sensibilisation visant à faire connaître les travaux de la Commission Vérité et réconciliation, à l'aide de 15 groupes de communicateurs traditionnels, des clips vidéos, et grâce à la distribution de 100 000 affiches et 3 000 t-shirts, 1 court-métrage, à la production d'un message d'intérêt public pour la télévision et à la diffusion bimensuelle en direct d'auditions de la Commission sur Radio MINUL
- Préparation et lancement d'une campagne d'information sur la prévention des viols à l'aide d'une pièce de théâtre jouée dans le cadre des activités de sensibilisation des communautés, de 1 message d'intérêt public, de 1 court-métrage pour la télévision et de messages d'intérêt public radiodiffusés
- Fourniture de conseils dans le cadre de réunions mensuelles convoquées et organisées en collaboration avec le Ministère de l'information, de la culture et du tourisme et le Centre libérien des médias sur la formulation d'une stratégie nationale de communication, en vue de répondre aux interrogations du public concernant la stratégie de réduction de la pauvreté
- Préparation et tenue de 1 stage de formation de 2 jours à l'intention de 20 membres d'organisations non gouvernementales de femmes sur le suivi du respect des droits des femmes et la communication de l'information correspondante
- Préparation et tenue dans les comtés de 5 ateliers de formation d'une journée chacun sur l'égalité des sexes, les violences sexistes et 5 lois relatives aux femmes à l'intention de 100 agents des polices locales
- Préparation et tenue de 2 stages de formation d'une journée chacun sur l'égalité des sexes à l'intention de 30 commissaires et cadres supérieurs de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

## 3.2 Renforcement des appareils juridique, judiciaire et pénitentiaire du Libéria

3.2.1 Nouvelles lois proposées par la Commission de réforme des lois après examen de la législation en vigueur

3.2.2 Augmentation du nombre de comtés dotés d'avocats commis d'office (2006/07 : 7, 2007/08 : 11, 2008/09 : 15)

3.2.3 Réduction de 30 % du nombre de prévenus détenus dans les prisons libériennes en attente de procès depuis 2006/07 (2006/07 : 890, 2007/08 : 780, 2008/09 : 623)

3.2.4 Réforme de la législation pénale par le Gouvernement libérien

3.2.5 Adoption par le Gouvernement libérien d'un plan d'action pour la réforme des lois ne tenant nul compte des questions d'égalité des sexes

3.2.6 Adoption par le Gouvernement libérien d'un plan stratégique de réforme judiciaire

*Produits*

- Fourniture de conseils à la Commission de réforme des lois, dans le cadre de réunions mensuelles, sur la conduite de recherches juridiques concernant la réforme et l'élaboration des lois
- Fourniture de conseils dans le cadre de réunions hebdomadaires avec le Ministère de la justice et les procureurs sur l'examen des procédures de gestion des affaires et des actes d'accusation dans l'optique d'un traitement efficace des affaires pénales



- Fourniture de conseils, dans le cadre de réunions mensuelles, avec le Gouvernement libérien, sur l'élaboration d'un plan stratégique de réforme judiciaire
- Fourniture de conseils, dans le cadre de réunions mensuelles, aux procureurs sur la conduite des procès pour viol et aux magistrats de chaque tribunal sur la priorité à accorder aux procès pour viol
- Fourniture de conseils, dans le cadre de réunions mensuelles, à 50 tribunaux de première instance et 15 bureaux du procureur sur la mise en place de procédures de tenue des registres et de consignation des affaires
- Fourniture de conseils, dans le cadre de réunions mensuelles, sur la conduite de recherches juridiques et échange d'informations avec la Commission d'enquête judiciaire
- Mise en place d'un programme de formation sur le renforcement des capacités dans le domaine de l'administration de la justice à l'intention de 90 procureurs, 65 juges, 380 magistrats, 200 greffiers, 50 agents du Ministère de la justice, 250 agents de l'immigration, 50 représentants d'institutions gouvernementales et 50 prestataires d'assistance judiciaire
- Organisation de 3 tribunes consultatives des parties prenantes (Ministère de la justice, autorités judiciaires, Ministère de l'intérieur, Association du barreau libérien, École de droit du Libéria et société civile) aux fins de l'examen et de la formulation de propositions concernant la justice traditionnelle
- Fourniture de conseils, dans le cadre de réunions mensuelles, et de recommandations écrites adressées aux autorités judiciaires, sur le renforcement du système des avocats commis d'office
- Préparation et organisation d'un cours d'initiation au système pénitentiaire à l'intention de 280 nouvelles recrues, portant notamment sur le secourisme, la sécurité incendie, le VIH/sida et l'égalité des sexes
- Préparation et mise en œuvre d'un programme de formation d'instructeurs à l'intention de 12 surveillants de prison nouvellement recrutés et d'un cours avancé de formation d'instructeurs sur les techniques pédagogiques et les questions pénitentiaires à l'intention de 12 surveillants de prison
- Préparation et organisation d'un cours d'administration à l'intention de 24 responsables et superviseurs du système pénitentiaire libérien
- Fourniture de conseils au Gouvernement sur l'amélioration des modalités de fonctionnement des établissements pénitentiaires grâce à l'affectation de 15 tuteurs-conseillers dans 12 établissements chargés d'encadrer les gestionnaires et dispenser une formation en cours d'emploi de 8 mois aux stagiaires qui ont suivi un cours intensif d'initiation au système pénitentiaire pendant 3 mois
- Suivi mensuel de 12 établissements pénitentiaires grâce à l'affectation de tuteurs-conseillers chargés de vérifier la séparation des détenus, suivre le comportement professionnel, réviser les manuels, contrôler les registres et les approvisionnements alimentaires ainsi que la légalité des incarcérations et le respect des délais impartis pour l'exécution des projets de rénovation
- Fourniture de conseils dans le cadre de réunions hebdomadaires avec le Gouvernement, des organisations non gouvernementales (la Fraternité internationale des prisons, le Comité international de la Croix-Rouge, Merlin, German Agro Action, Save the Children, le Conseil américain pour les réfugiés et le Consortium international pour l'aide juridique), des donateurs et des spécialistes des droits de l'homme sur la réforme du système pénitentiaire
- Préparation et lancement d'une campagne d'information en faveur de l'état de droit, à l'aide de 1 programme hebdomadaire diffusé sur Radio MINUL, de 100 000 dépliants et 5 affiches, de 15 groupes de communicateurs traditionnels, de clips vidéo, de communiqués de presse et de points de presse

- Fourniture de conseils, dans le cadre de réunions mensuelles, au Gouvernement libérien sur la création d'un cadre national de renforcement de la protection des filles et des femmes et mise en place des institutions et mécanismes correspondants
- Fourniture de conseils, dans le cadre de réunions mensuelles, au Ministère de l'égalité des sexes et du développement et organisation de 2 ateliers nationaux et de 3 tribunes consultatives à l'intention du Gouvernement, des parlementaires et des organisations de la société civile, en particulier les organisations non gouvernementales de femmes, en vue de recenser les lois et les politiques ignorant les questions d'égalité des sexes (droit coutumier et civil) et de formuler des propositions tendant à appuyer les travaux de la commission nationale de réforme des lois qu'il est proposé de créer et l'examen du système de justice traditionnelle
- Fourniture de conseils, dans le cadre de réunions mensuelles de l'organe du Comité pour la reconstruction et le développement du Libéria qui s'occupe des questions relatives à la sécurité, sur la coordination avec les donateurs s'agissant de projets dans le domaine pénitentiaire
- Fourniture de conseils et coordination avec les donateurs, dans le cadre de réunions mensuelles de l'organe du Comité pour la reconstruction et le développement du Libéria qui s'occupe des questions relatives à la gouvernance et à l'état de droit
- Exécution de 15 projets à effet rapide visant en vue de renforcer l'état de droit

*Facteurs externes* : Les donateurs fournissent des ressources pour appuyer les initiatives visant à renforcer le secteur de l'état de droit.

Tableau 4  
Ressources humaines : composante 3 (état de droit)

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international							Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité					
<b>Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (opérations et état de droit)</b>											
Effectif approuvé 2007/08	1	–	1	1	–	2	–	5	–	1	6
Effectif proposé 2008/09	1	–	1	1	–	2	–	5	–	1	6
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Service consultatif de l'administration pénitentiaire</b>											
Effectif approuvé 2007/08	–	–	4	–	2	–	–	6	1	4	11
Effectif proposé 2008/09	–	–	4	–	2	–	–	6	1	4	11
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Division de l'appui au système juridique et judiciaire</b>											
Effectif approuvé 2007/08	–	1	7	5	–	2	–	15	23	6	44
Effectif proposé 2008/09	–	1	6	5	–	1	–	13	25	6	44
<b>Variation nette</b>	–	–	(1)	–	–	(1)	–	(2)	2	–	–

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international							Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité					
<b>Section des droits de l'homme et de la protection</b>											
Effectif approuvé 2007/08	–	1	8	15	–	3	–	27	14	6	47
Effectif proposé 2008/09	–	1	8	14	–	3	–	26	14	6	46
<b>Variation nette</b>	–	–	–	(1)	–	–	–	(1)	–	–	(1)
<b>Section des affaires juridiques</b>											
Effectif approuvé 2007/08	–	–	2	1	–	1	–	4	1	–	5
Effectif proposé 2008/09	–	–	2	1	–	1	–	4	1	–	5
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Groupe des questions de parité des sexes</b>											
Effectif approuvé 2007/08	–	–	1	1	–	–	–	2	5	2	9
Effectif proposé 2008/09	–	–	1	1	–	–	–	2	5	2	9
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total</b>											
Effectif approuvé 2007/08	1	2	23	23	2	8	–	59	44	19	122
Effectif proposé 2008/09	1	2	22	22	2	7	–	56	46	19	121
<b>Variation nette</b>	–	–	(1)	(1)	–	(1)	–	(3)	2	–	(1)

<sup>a</sup> Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

*Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 3 postes [1 P-4, 1 P-3 et 1 agent des services généraux (Autres classes)]*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 2 postes (1 administrateur et 1 agent des services généraux)*

#### **Division de l'appui au système juridique et judiciaire**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 2 postes [1 P-4 et 1 agent des services généraux (Autres classes)]*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 2 postes (1 administrateur et 1 agent des services généraux)*

30. La Division a appuyé le Bureau du Procureur général pendant la phase de relèvement, sous le Gouvernement de transition et pendant la période du programme dit des « engagements sur 150 jours » du Gouvernement. Cet appui s'inscrivait dans le cadre de l'application de la stratégie provisoire de lutte contre la pauvreté du Gouvernement. Ce dernier vient d'entamer l'élaboration de la stratégie définitive de réduction de la pauvreté, processus qui doit être contrôlé et dirigé par les Libériens. Maintenant que le Bureau du Procureur général est opérationnel, les responsabilités de gestion du conseiller en matière de poursuites (P-4) sont considérablement réduites. Par conséquent, le concept des opérations de la Division sera redéfini afin de privilégier le renforcement des capacités (politiques et stratégies visant à définir

les priorités et les programmes en matière de développement) plutôt que l'assistance technique et les services (activités opérationnelles). En vue de contribuer à la création de capacités nationales pour assurer la viabilité des services chargés des poursuites du Ministère de la justice, ce qui permettrait d'éliminer la nécessité d'un poste de conseiller en matière de poursuites recruté sur le plan international et du personnel d'appui correspondant, il est proposé de modifier le tableau d'effectifs de la Division en transformant deux postes recrutés sur le plan international [1 P-4 et 1 agent des services généraux (Autres classes)] en postes d'administrateur et d'agent des services généraux recrutés sur le plan national.

### **Section des droits de l'homme et de la protection**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 1 poste (1 P-3)*

31. La situation des droits de l'homme dans le pays continue de s'améliorer, quoique lentement. Comme la coordination des activités sur le terrain dans le domaine de la protection des droits de l'homme et du contrôle de leur respect devrait s'améliorer, il est proposé de modifier le tableau d'effectifs de la Section en supprimant un poste P-3.

### **Composante 4 : appui**

32. La composante appui de la Mission continue de fournir des services d'administration, de logistique et de sécurité pour soutenir les bureaux et les activités qui lui ont été confiées dans le domaine de la sécurité, de la consolidation de la paix et de l'état de droit. Au cours de la période, la Mission s'efforcera de veiller à ce que tous les membres des contingents soient logés convenablement, à ce que le nombre d'accidents de la route continue de baisser (ce qui entraînera une augmentation correspondante du taux de disponibilité des véhicules et une réduction du temps consacré aux opérations de passation par pertes et profits du matériel) et un renforcement des capacités. On s'efforcera aussi de réduire le nombre d'accidents du travail nécessitant des soins médicaux.

33. Pour ce qui est des gains d'efficacité, on a tenu compte de divers facteurs pour calculer les ressources nécessaires à diverses opérations, notamment : une économie de 497 000 dollars, 252 000 dollars et 17 600 dollars, respectivement, au titre du déploiement, de la relève et du rapatriement, des vols consacrés expressément aux livraisons d'espèces dans les régions et les évacuations de blessés ou de malades au moyen des appareils de la Mission; une économie de 210 200 dollars au titre de la consommation de diesel destiné aux groupes électrogènes, grâce à la synchronisation de ceux-ci et à la mise en place de mesures de délestage, et une économie de 1 130 300 dollars au titre des pièces de rechange pour le matériel de communications et d'informatique. Pour ce qui est de l'amélioration des services, des économies d'échelle sont prévues grâce au passage de réseaux satellitaires à un réseau terrestre et à l'adoption de serveurs virtuels plutôt que de serveurs physiques, ce qui permettra de réduire de 10 % le nombre de serveurs réels utilisés.

---

#### *Réalisations escomptées*

#### *Indicateurs de succès*

1.1 Appui efficace et rationnel à la Mission sur les plans logistique et administratif et dans le domaine de la sécurité

4.1.1 Augmentation du nombre d'hommes hébergés dans des logements répondant aux normes (2006/07 : 62 %; 2007/08 : 75 %; 2008/09 : 90 %)

4.1.2 Réduction du nombre d'accidents de la route entraînant des frais de réparation d'un montant supérieur à 500 dollars (2006/07 : 78; 2007/08 : 76; 2008/09 : 65)

4.1.3 Augmentation à 92 % du taux de disponibilité des véhicules (2006/07 : 88 %; 2007/08 : 90 %; 2008/09 : 92 %)

4.1.4 Réduction du nombre de jours de travail consacré à la passation par pertes et profits de matériel (2006/07 : 148; 2007/08 : 115; 2008/09 : 80)

4.1.5 Augmentation de la participation des agents recrutés sur le plan national aux stages de formation organisés par la Mission (2006/07 : 75 %; 2007/08 : 78 %; 2008/09 : 82 %)

4.1.6 Réduction de 30 % du nombre mensuel moyen d'accidents du travail nécessitant des soins médicaux (2006/07 : N/D; 2007/08 : 14; 2008/09 : 11)

---

## *Produits*

### **Amélioration des services**

- Regroupement des fonctions du service d'appui aux usagers et intégration de ces fonctions avec celles du centre d'exploitation de réseau, du standard téléphonique et du centre d'appels, afin de constituer un guichet unique pour l'ensemble de l'appui aux usagers en matière de technologies de l'information et des communications
- Normalisation de l'infrastructure en matière de technologies de l'information et des communications afin de faciliter l'entretien et la gestion des stocks (par exemple, réduire de 7 à 2 le type d'appareils de radio à micro-ondes)
- Simplifier la procédure informatisée de changement de réservations pour les vols annulés
- Promotion de la prudence au volant et formation à la conduite en terrain difficile afin d'améliorer les compétences des chauffeurs de la Mission et de mieux assurer ainsi la sûreté et la sécurité du personnel et du matériel
- Planification et mise en œuvre de solutions écologiques nouvelles pour la construction et l'élimination des déchets
- Centralisation et amélioration des installations de stockage des rations de combat afin de réduire les gaspillages et la détérioration dans les sites de déploiement

### **Contingents, personnel de police et personnel civil**

- Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif moyen de 11 272 militaires, 152 observateurs militaires, 440 membres de la police des Nations Unies et 605 membres d'unités de police constituées
- Vérification, surveillance et inspection du matériel appartenant aux contingents et du soutien logistique autonome pour les militaires et le personnel des unités de police constituées
- Stockage de rations et de réserves d'eau potable pour 14 jours pour un effectif moyen de 12 469 militaires et membres de la police

- Administration d'un effectif de 1 849 civils, soit 549 membres du personnel recrutés sur le plan international, 1 049 agents recrutés sur le plan national (dont 57 agents des services généraux recrutés sur le plan national), et 251 Volontaires des Nations Unies
- Mise en œuvre d'un programme de déontologie et de discipline à l'intention de toutes les nouvelles recrues (personnel militaire, civil et de police), avec formation pratique, mesures de prévention et de suivi et recommandation d'actions disciplinaires
- Mise en œuvre de la base de données en matière de déontologie et de discipline afin de permettre d'assurer le suivi et la surveillance et de produire des rapports sur les affaires dans ce domaine et sur les suites données
- Planification et organisation de stages de formation en matière de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles à l'intention de 40 membres du personnel
- Planification et organisation de 6 visites de formation dans 7 secteurs situés dans 15 comtés au moyen de la présentation itinérante du Centre intégré de formation du personnel des missions
- Mise en œuvre d'un projet de renforcement des capacités du personnel recruté sur le plan national : évaluation et certification de 120 membres du personnel dans 10 domaines professionnels et certification de 60 membres du personnel administratif dans leur domaine

### **Installations et infrastructures**

- Entretien et remise en état de 50 locaux utilisés par du personnel militaire ou des membres des unités de police constituées, de la police des Nations Unies et du personnel civil dans 8 secteurs administratifs représentant les 15 comtés
- Construction de 5 emplacements pour les militaires ou les unités de police constituées, conformément au plan de consolidation et de réduction des effectifs, et partage de 25 locaux de la police des Nations Unies avec la Police nationale libérienne dans 15 comtés
- Mise en place de services d'assainissement pour tous les locaux (traitement des eaux usées, ramassage et enlèvement des ordures) dans 97 sites
- Exploitation et entretien, sur 30 sites, de 42 stations d'épuration d'eau appartenant à l'ONU
- Exploitation, réparation et entretien de 1 027 groupes électrogènes appartenant à l'ONU dans 4 secteurs (représentant 15 comtés)
- Fourniture et entreposage de 15,4 millions de litres de diesel et de lubrifiants destinés aux 1 027 groupes électrogènes appartenant à l'ONU et à ceux appartenant aux contingents (236)
- Entretien et remise en état de 660 kilomètres d'itinéraires logistiques principaux et secondaires et de 39 ponts
- Construction de 60 ponceaux et de 4 ponts sur des itinéraires logistiques principaux et secondaires
- Entretien et remise en état de 7 aérodromes et de leur infrastructure et installations d'aviation et de navigation, et de 35 aires d'atterrissage d'hélicoptère dans 35 emplacements
- Approvisionnement en fournitures et services de première nécessité pour un effectif total de 1 849 membres du personnel civil et de 440 membres de la police des Nations Unies, de 152 observateurs militaires et de 130 officiers d'état-major et d'autres membres du personnel, dont des agents de la Mission
- Prestation d'un service efficace et rationnel de liquidation d'actifs dans la Mission

### **Transports terrestres**

- Utilisation et entretien de 1 343 véhicules appartenant aux Nations Unies, de matériel d'ingénierie et de manutention et de remorques (dont 16 véhicules blindés) dans 10 ateliers situés dans 8 emplacements (Monrovia, Buchanan, Zwedru, Harper, Tubmanburg, Voinjama, Gbarnga et Greenville)

- Fourniture de 11,5 millions de litres de carburant, d'huile et de lubrifiants destinés à 1 125 véhicules appartenant aux Nations Unies et à 1 825 véhicules appartenant aux contingents
- Exploitation d'un service de navette 7 jours sur 7 à l'intention du personnel civil et des officiers d'état-major des Nations Unies entre leurs lieux d'hébergement et les installations/locaux de la Mission
- Fourniture de 480 000 gallons d'eau (2 182 124 litres) par jour à 34 emplacements/installations

#### **Transports aériens**

- Utilisation et entretien de 3 avions et 21 hélicoptères, dont 14 appareils militaires
- Fourniture de 13,7 millions de litres de kérosène destiné aux opérations aériennes
- 2 344 heures de vol pour 3 avions et 10 515 heures de vol pour 21 hélicoptères, dont 2 158 heures de vol pour des patrouilles de police des frontières (y compris l'insertion de soldats pour les patrouilles à pied) et 600 heures de vol pour la relève des troupes régionales

#### **Transports maritimes ou fluviaux**

- Exploitation d'un caboteur
- Fourniture de 820 000 litres de diesel pour les transports maritimes et fluviaux

#### **Transmissions**

- Exploitation et entretien d'un réseau satellitaire couplé avec une station terrienne principale pour la transmission de la voix, de télécopies, d'images vidéo et de données
- Exploitation et entretien de 27 microterminaux VSAT et de 33 centraux téléphoniques
- Exploitation et entretien d'un réseau hertzien terrestre constitué de 96 liaisons rendant possible dans 86 emplacements (avec soutien pour la voix et les données) la transmission de la voix, de télécopies, d'images vidéo et de données au sein de la Mission
- Exploitation et entretien de 95 répéteurs VHF/VHF, de 5 401 appareils de radiotéléphonie, de 111 téléphones par satellite et de 818 téléphones mobiles pour fournir des services mobiles de transmission de la voix

#### **Informatique**

- Utilisation et entretien d'une infrastructure informatique composée de 79 routeurs, 122 serveurs, 2 404 ordinateurs de bureau, 683 ordinateurs portables, 594 imprimantes et 80 télécopieurs numériques

#### **Services médicaux**

- Exploitation et entretien de 31 unités médicales de niveau 1, 2 unités de niveau 2 et 1 unité de niveau 3 pour la Mission dans son ensemble, à l'intention de tous les membres de son personnel, du personnel des autres organismes des Nations Unies et de la population civile locale en cas d'urgence
- Maintien d'un plan d'évacuation par voies terrestre et aérienne pour l'ensemble de la Mission et pour tous les emplacements des Nations Unies, y compris l'évacuation sanitaire vers des hôpitaux de niveau 4 au Ghana et en Afrique du Sud
- Gestion et entretien de centres de dépistage volontaire du VIH et de prestation de conseils confidentiels à l'intention de l'ensemble du personnel de la Mission
- Programme de sensibilisation au VIH, y compris par l'échange d'informations entre collègues, pour l'ensemble du personnel

#### **Sécurité**

- Services de sécurité assurés 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 dans l'ensemble de la zone de la Mission

- Service de protection rapprochée 24 heures sur 24 pour le personnel de rang élevé de la Mission et les personnalités en visite
- Mise à jour semestrielle du plan de sécurité, y compris 2 procédures d'évaluation des risques pour la sécurité
- Vérification, tous les ans, du système de gestion intégrée de la sécurité de la Mission notamment du plan de coordination en cas d'urgence
- Mise à jour annuelle de l'enquête sur les normes minimales de sécurité opérationnelle et les normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile propres à chaque pays
- Préparation et mise en œuvre de programmes de formation en matière de sécurité à l'intention de 30 agents de sécurité recrutés sur le plan national et de 34 recrutés sur le plan international, notamment en matière de protection et prévention incendie, de commandement des opérations et d'intervention de base, certification des formateurs au maniement de pistolets-mitrailleurs et de carabines M4, et recertification de formateurs au maniement des armes à feu

*Facteurs externes* : Respect de l'accord sur le statut des forces. Les fournisseurs et entrepreneurs sont en mesure de livrer les biens et services conformément aux contrats.

Tableau 5  
Ressources humaines : composante 4 (appui)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>							<b>Total partiel</b>	<i>Personnel recruté sur le plan national<sup>a</sup></i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<b>Total</b>
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-1</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Service de sécurité</i>				
<b>Équipe Déontologie et discipline</b>											
Effectif approuvé 2007/08	–	1	1	1	–	–	–	<b>3</b>	1	–	<b>4</b>
Effectif proposé 2008/09	–	1	1	1	–	–	–	<b>3</b>	1	–	<b>4</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Postes temporaires<sup>b</sup></b>											
Postes temporaires approuvés 2007/08	–	–	1	–	1	–	–	<b>2</b>	1	–	<b>3</b>
Postes temporaires proposés 2008/09	–	–	1	–	1	–	–	<b>2</b>	1	–	<b>3</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total partiel, équipe déontologie et discipline</b>											
Effectif approuvé 2007/08	–	1	2	1	1	–	–	<b>5</b>	2	–	<b>7</b>
Effectif proposé 2008/09	–	1	2	1	1	–	–	<b>5</b>	2	–	<b>7</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Groupe de prévention et de lutte contre le VIH</b>											
Effectif approuvé 2007/08	–	–	1	–	–	–	–	<b>1</b>	3	2	<b>6</b>
Effectif proposé 2008/09	–	–	1	–	–	–	–	<b>1</b>	3	2	<b>6</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–



	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>							<b>Total partiel</b>	<i>Personnel recruté sur le plan national<sup>a</sup></i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<b>Total</b>
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-1</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Service de sécurité</i>				
<b>Division de l'appui à la Mission</b>											
<b>Bureau du Directeur de l'appui à la Mission</b>											
Effectif approuvé 2007/08	–	1	4	3	3	2	–	<b>13</b>	2	3	<b>18</b>
Effectif proposé 2008/09	–	1	4	3	3	2	–	<b>13</b>	2	3	<b>18</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Service d'appui à la Mission</b>											
Effectif approuvé 2007/08	–	1	18	16	38	12	–	<b>85</b>	126	58	<b>269</b>
Effectif proposé 2008/09	–	1	18	15	38	12	–	<b>84</b>	126	58	<b>268</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	(1)	–	–	–	(1)	–	–	(1)
<b>Services d'appui intégré</b>											
Effectif approuvé 2007/08	–	1	21	40	122	13	–	<b>197</b>	582	131	<b>910</b>
Effectif proposé 2008/09	–	1	21	38	117	13	–	<b>190</b>	617	127	<b>934</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	(2)	(5)	–	–	(7)	35	(4)	24
<b>Total partiel, Division de l'appui à la Mission</b>											
Effectif approuvé 2007/08	–	3	43	59	163	27	–	<b>295</b>	710	192	<b>1 197</b>
Effectif proposé 2008/09	–	3	43	56	158	27	–	<b>287</b>	745	188	<b>1 220</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	(3)	(5)	–	–	(8)	35	(4)	23
<b>Section de la sécurité</b>											
Effectif approuvé 2007/08	–	–	1	12	49	19	–	<b>81</b>	139	–	<b>220</b>
Effectif proposé 2008/09	–	–	1	12	49	19	–	<b>81</b>	159	–	<b>240</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	20	–	20
<b>Total, personnel civil</b>											
Effectif approuvé 2007/08	–	4	47	72	213	46	–	<b>382</b>	854	194	<b>1 430</b>
Effectif proposé 2008/09	–	4	47	69	208	46	–	<b>374</b>	909	190	<b>1 473</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	(3)	(5)	–	–	(8)	55	(4)	43

<sup>a</sup> Y compris les administrateurs et les agents des services généraux recrutés sur le plan national.

<sup>b</sup> Financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) à la rubrique Personnel civil.

*Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 8 postes (3 P-3 et 5 agents du Service mobile)*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 55 postes (55 agents des services généraux recrutés sur le plan national)*

*Volontaires des Nations Unies : diminution nette de 4 postes*

**Services d'appui à la Mission*****Section des services généraux***

*Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 1 poste (1 P-3)*

34. Compte tenu de la consolidation de la Mission et de la réduction de ses effectifs, on s'attend à une réduction de la charge de travail du Groupe de contrôle du matériel et des stocks au sein de la Section des services généraux. En conséquence, un poste d'administrateur recruté sur le plan international (P-3) sera supprimé au sein de la Section. Les fonctions s'attachant à ce poste font l'objet d'une redistribution à l'intérieur de la Section.

***Services d'appui intégré***

*Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 7 postes (2 P-3 et 5 agents du Service mobile)*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 35 postes (35 agents des services généraux recrutés sur le plan national)*

*Volontaires des Nations Unies : diminution nette de 4 postes*

***Centre mixte des opérations logistiques***

*Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 1 poste (1 P-3)*

35. Étant donné que la plupart des plans de réduction des effectifs auront été exécutés d'ici à la fin de 2008, on prévoit que les fonctions incombant au spécialiste des opérations logistiques communes à Gbarnga seront moins lourdes et assumées par l'officier d'état-major du poste de commandement de secteur. En conséquence, il est proposé de supprimer un poste d'administrateur recruté sur le plan international (P-3) au Centre.

***Section du contrôle des mouvements***

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 1 poste (1 agent des services généraux recruté sur le plan national)*

*Volontaires des Nations Unies : diminution nette de 1 poste*

36. Compte tenu de l'accroissement des moyens dont le marché local dispose pour poursuivre le développement du secteur des transports, de l'accent mis sur l'externalisation dans le domaine des transports et des efforts accrus de renforcement des capacités pour le personnel recruté sur le plan national, les effectifs seront modifiés pour tenir compte de la conversion d'un poste de Volontaire des Nations Unies en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national au sein du Groupe des mouvements aériens de la Section.

***Section du génie***

*Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 1 poste (1 agent du Service mobile)*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 3 postes (3 agents des services généraux recrutés sur le plan national)*

*Volontaires des Nations Unies : diminution nette de 2 postes*

37. Pendant la phase de réduction des effectifs de la Mission, la Section se concentrera sur le soutien logistique et la gestion du matériel, y compris du groupe électrogène et des stations de traitement de l'eau, particulièrement dans les zones reculées où ces services doivent être assurés en continu. Le but premier sera d'améliorer la construction et l'entretien des itinéraires logistiques principaux et secondaires, surtout pendant et après la saison des pluies. Il arrive souvent, durant cette saison, que les routes s'affaissent ou qu'elles soient emportées par l'eau et qu'il faille les réparer immédiatement. Il faudra aussi prendre des mesures pour remédier aux dégâts causés par l'accroissement du trafic routier. Dans le but d'accroître les capacités du personnel recruté sur le plan national pendant la période de réduction des effectifs tout en assurant l'exécution des fonctions d'appui, il est proposé de convertir trois postes d'agent recruté sur le plan international (1 agent du Service mobile et 2 Volontaires des Nations Unies) en postes d'agents des services généraux recrutés sur le plan national. Les trois postes devant faire l'objet de cette conversion sont ceux d'un mécanicien (générateurs), d'un technicien spécialiste des systèmes d'information géographique et d'un ingénieur du génie civil.

***Section des transmissions et de l'informatique***

*Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 2 postes (2 agents du Service mobile)*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 2 postes (2 agents des services généraux recrutés sur le plan national)*

38. Pendant la période, la Section des transmissions et de l'informatique formera d'autres membres du personnel recrutés sur le plan national et leur confiera des responsabilités plus importantes, tout en appuyant le renforcement des capacités et l'encadrement au niveau national en matière d'exploitation et d'entretien des systèmes, technologies, applications et services essentiels à la Mission. Le renforcement des capacités et l'encadrement au niveau national permettront de transférer les fonctions assumées actuellement par deux techniciens radio recrutés sur le plan international. En conséquence, il est proposé de modifier les effectifs de la Section grâce à la conversion de deux postes d'agent recruté sur le plan international (2 agents du Service mobile) en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national.

***Section des transports***

*Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 1 poste (1 agent du Service mobile)*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 31 postes (31 agents des services généraux recrutés sur le plan national)*

*Volontaires des Nations Unies : diminution nette de 1 poste*

39. La Section des transports, qui est chargée d'organiser et de gérer les services de transport routier de la Mission, s'occupe de l'entretien et de la réparation des véhicules constituant le parc de la Mission et de la gestion des ateliers de mécanique; elle alloue et répartit les véhicules, élabore et applique les normes et procédures en matière de sécurité routière et les directives d'entretien, gère les stocks de pièces de rechange et les fournitures et organise les services d'attribution

des véhicules. De plus, la Section est responsable du service de navette quotidien, du transport des personnalités en visite, de la relève des troupes, des livraisons d'eau quotidiennes, du service de récupération des véhicules, des demandes de transport imprévues, de la répartition des tâches du Centre mixte des opérations logistiques, du soutien aux mouvements aériens et maritimes et de l'entretien et de la réparation de véhicules dans des emplacements isolés.

40. On a fait appel à des vacataires pour des périodes de six mois au maximum afin de répondre à la demande constante de chauffeurs et de mécaniciens pouvant appuyer les activités de transport dans toute la zone de la Mission. Il s'agissait au total de 33 vacataires : 19 chauffeurs et 14 mécaniciens. Compte tenu du caractère continu des services fournis par ces vacataires, il est proposé de modifier le tableau d'effectifs de la Section créant 31 postes supplémentaires d'agent des services généraux recruté sur le plan national qui seraient occupés par ces chauffeurs et mécaniciens. Deux postes existants d'agent recruté sur le plan national seraient destinés à deux des vacataires.

#### ***Section des approvisionnements***

*Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 2 postes (1 P-3 et 1 agent du Service mobile)*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 2 postes (2 agents des services généraux recrutés sur le plan national)*

41. La Section des approvisionnements est chargée du programme d'approvisionnement de la Mission en biens consommables et non consommables; elle organise et administre la reconstitution des stocks de matériel spécialisé et de fournitures générales, et elle assure la gestion et le contrôle des rations. La Section a pour tâche d'entreposer et de distribuer les fournitures sur toute la zone de la Mission et de procéder à des inspections périodiques pour confirmer que les fournisseurs de rations s'acquittent de leurs obligations contractuelles. Compte tenu de la réduction des activités entraînée par la réduction des contingents, il est proposé de supprimer deux postes d'agent recruté sur le plan international (1 P-3 et 1 agent du Service mobile) et deux postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national; les fonctions s'attachant aux postes supprimés seront assumées par les agents recrutés sur le plan national en poste.

#### ***Section de la sécurité***

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 20 postes (agents des services généraux recrutés sur le plan international)*

42. Le dispositif de sécurité au Libéria a fait l'objet d'une intégration, de sorte que la Section de la sécurité s'est vu confier les responsabilités supplémentaires suivantes : formation du personnel du Groupe de lutte contre l'incendie et du personnel des installations de la Mission, inspections et exercices d'évacuation dans toutes les installations de la MINUL et des organismes des Nations Unies, et planification des interventions d'urgence et gestion des risques dans les installations qui sont de son ressort. Jusqu'ici, les services de lutte contre l'incendie étaient externalisés auprès d'une entreprise locale qui n'a pas donné satisfaction. Étant donné que les locaux de quartier général de la Mission se trouvent au 8<sup>e</sup> étage de l'immeuble de la Pan African Plaza, que les installations de la Star base constituent la plus grande base de soutien logistique des Nations Unies en Afrique occidentale

(avec des actifs représentant des milliards de dollars), que le personnel occupe à l'année plusieurs immeubles et installations appartenant à la MINUL et à d'autres organismes des Nations Unies, et qu'il n'existe pas dans le pays d'entrepreneur efficace qui soit à même de prendre le relais de l'entrepreneur actuel, il est proposé d'ajouter 20 pompiers/chauffeurs aux effectifs de la Section. Le tableau serait modifié par la création proposée de 20 postes supplémentaires d'agent des services généraux recruté sur le plan national. Les pompiers/chauffeurs travailleraient en trois équipes, constituées respectivement de six, six et huit personnes et installées dans l'immeuble de la Pan African Plaza et dans les locaux de la Star base.

## **II. Hypothèses de planification et ressources financières**

### **A. Hypothèses de planification**

#### **1. Vue d'ensemble**

43. Les élections nationales de novembre 2005 ont marqué un tournant historique dans la transition après le conflit au Libéria. Après l'entrée en fonctions du nouveau Gouvernement en janvier 2006 et la brève phase de mise en route qui a suivi, la MINUL est passée à la phase de consolidation de la paix en septembre 2006, date à laquelle elle a établi les objectifs de consolidation, de réduction et de retrait de la Mission. Ces objectifs sont accompagnés de critères de réalisation mesurables en vue de garantir une paix durable et d'éviter que le conflit ne reprenne comme ce fut le cas après le départ de la MONUL en 1997. Assurer le transfert sans heurts des responsabilités en matière de sécurité et la prise en main progressive des responsabilités à plus long terme, de manière à garantir la paix et la sécurité, tel était le principal objectif stratégique à atteindre avant d'envisager un éventuel retrait de la Mission. La phase de consolidation de la paix s'est poursuivie jusqu'à l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 1777 (2007).

44. Au cours de la phase de réduction qui commence, la Mission continuera de s'efforcer d'aider le Gouvernement à assumer progressivement les responsabilités relatives au maintien de la paix et de la sécurité jusqu'au passage sans heurts à la phase de consolidation de la paix. Les objectifs associés aux différents stades de la phase de réduction sont assortis des critères de réalisation nécessaires pour mesurer et évaluer la capacité du Gouvernement à prendre progressivement en charge la sécurité du pays. Parallèlement, le maintien de la présence de la Mission garantira les conditions de sécurité nécessaires, laissant ainsi le temps au Gouvernement de renforcer ses capacités en matière de sécurité, de gouvernance, de réconciliation et de relèvement.

45. Dans sa résolution 1777 (2007), le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de suivre les progrès dans le sens de la réalisation des objectifs clefs établis au paragraphe 66 de son rapport du 8 août 2007 (S/2007/479), et de tous objectifs plus précis qui pourraient être recommandés par la suite, par lui-même ou son Représentant spécial, de lui rendre compte de ces progrès dans les six mois suivant la date d'adoption de la résolution, et de lui recommander, suivant l'ampleur de ces progrès, le 15 août 2008 au plus tard, d'éventuelles nouvelles réductions de la composante militaire de la MINUL, ainsi que de confirmer, le cas échéant, sa recommandation tendant à la réduction de la composante de police de la MINUL à condition que des progrès suffisants aient été accomplis en matière de formation de la police.

46. Six objectifs clefs et trois objectifs contextuels, qui seront évalués par une prochaine mission d'évaluation technique du Département des opérations de maintien de la paix, ont ainsi été établis :

- a) Achever la formation de base de 3 500 membres de la Police nationale du Libéria (objectif clef déjà réalisé);
- b) Mettre au point les méthodes de travail de la police d'ici à décembre 2008 (objectif clef);
- c) Former, d'ici à juillet 2009, les 500 hommes du groupe d'intervention d'urgence de la Police nationale libérienne (objectif clef);
- d) Équiper et déployer des agents de police dans les comtés, et renforcer l'infrastructure de police d'ici à décembre 2010 (objectif clef);
- e) Élaborer la stratégie et l'architecture de la sécurité nationale et les mettre en œuvre à l'échelle nationale d'ici à décembre 2008 (objectif clef);
- f) Former et rendre opérationnels, d'ici à septembre 2009 et septembre 2010 respectivement, les premier et deuxième bataillons de l'Armée libérienne (objectif clef);
- g) Rétablir l'état de droit (objectif contextuel);
- h) Renforcer l'administration et l'autorité de l'État dans les 15 comtés du Libéria (objectif contextuel);
- i) Améliorer la situation en matière de sécurité au niveau sous-régional (objectif contextuel).

47. Les objectifs clefs sont des critères permettant de mesurer les progrès accomplis dans l'exécution du mandat et les conditions nécessaires pour assurer une situation stable en matière de sécurité, c'est-à-dire le stade où les services et les organismes chargés de la sécurité nationale sont pleinement opérationnels et essentiellement financés au moyen des ressources propres du Gouvernement libérien. Les objectifs contextuels portent sur les conditions ou facteurs susceptibles de ranimer un conflit violent ou de compromettre la sécurité en faisant obstacle à la réalisation des objectifs clefs.

48. Aux paragraphes 3 et 4 de sa résolution 1777 (2007), le Conseil de sécurité a approuvé les recommandations du Secrétaire général tendant à :

- a) La réduction de 2 450 soldats des effectifs déployés de la composante militaire de la MINUL au cours de la période allant d'octobre 2007 à septembre 2008;
- b) La réduction de 498 conseillers de la composante de police de la MINUL au cours de la période allant d'avril 2008 à décembre 2010.

49. Au paragraphe 76 de son rapport (S/2007/479), le Secrétaire général a également indiqué que la MINUL continuerait d'aménager sa composante civile, comme il se devait, de sorte à s'adapter à l'évolution des priorités.

50. Alors que commençait la phase de réduction de la Mission, celle-ci a révisé son concept des opérations pour 2008 et au-delà. Le concept des opérations révisé est appelé « Surveillance de la force ».

51. Comme indiqué à la composante 1 de la rubrique Secteur de la sécurité, le concept des opérations de la MINUL n'est plus axé sur la sécurisation de points fixes tels que les villes, les routes et les infrastructures stratégiques, au moyen d'agents de sécurité, d'abris fortifiés et de points de contrôle, mais sur un dispositif plus mobile et plus souple fondé sur le renforcement des patrouilles, des contrôles routiers inopinés et des moyens d'intervention rapide. Cette évolution est motivée par les deux éléments suivants :

a) Le processus de réforme lancé par le Gouvernement en 2006 pour démanteler les structures liées à la guerre et se donner les moyens d'établir une structure de gouvernance simplifiée, efficace et fiable, exige de disposer de moyens d'intervention rapide plus souples et de mettre en place une forme de dissuasion plus crédible à l'échelle du pays pour décourager les trouble-fêtes;

b) Le grand public et le Gouvernement font davantage confiance à la MINUL pour instaurer un climat de sécurité propice à la gouvernance démocratique.

52. Alors que la force de police nationale, qui continue de recevoir une formation devient plus opérationnelle et commence à établir sa présence dans les comtés et districts, la police des Nations Unies, en collaboration avec d'autres partenaires, formera, rendra opérationnelle et déploiera le groupe d'intervention d'urgence de la Police nationale libérienne. La Mission contribuera également à l'élaboration des procédures opérationnelles permanentes de la Police nationale libérienne, conseillera la force au sujet de son remaniement, dispensera des formations en cours d'emploi et des formations spécialisées, et facilitera la fourniture de matériel et la rénovation de l'infrastructure de police dans tous les comtés. Les efforts déployés par la Mission témoigneront de la volonté d'appuyer le Gouvernement dans le cadre de la stratégie provisoire et générale pour la réduction de la pauvreté, en ce qui concerne la promotion de la réconciliation nationale, la révision de la Constitution, et la consolidation et le renforcement de l'autorité de l'État à travers le pays. Les efforts porteront également sur le règlement des litiges ayant trait à la terre et à la propriété, les conseils en matière de gestion rationnelle des ressources naturelles, notamment le bois, le caoutchouc et les diamants, l'application de méthodes fiables de gestion des finances publiques, et la mise en place de mesures d'urgence en faveur de l'emploi, par le biais d'activités à forte intensité de main-d'œuvre, en particulier des projets de remise en état des infrastructures routières exécutés en partenariat avec l'équipe de pays des Nations Unies et financés par les partenaires donateurs.

53. La MINUL redoublera également d'efforts pour donner davantage de moyens aux autorités locales par l'intermédiaire des équipes d'appui aux comtés, en accordant une attention particulière au renforcement des capacités, à l'instruction civique et à la fourniture aux fonctionnaires des autorités locales de conseils sur les questions administratives. Elle continuera également de faciliter la coordination de l'aide humanitaire aux groupes vulnérables, et la réadaptation et la réintégration des derniers ex-combattants et des populations touchées par la guerre dans les communautés, ainsi que l'exécution du Programme d'aide à la gouvernance et à la gestion économique et d'autres initiatives analogues visant à recouvrer les recettes nationales et à les utiliser dans l'intérêt général.

54. Le renforcement de l'état de droit est un des objectifs clefs. Le renforcement des capacités des institutions et mécanismes chargés de faire respecter la primauté du droit, l'appui des travaux de la Commission Vérité et réconciliation, et l'amélioration de l'accès à la justice seront les principales priorités dans ce domaine

au cours de l'exercice 2008/09. Les efforts fournis par le Groupe de contact international pour le Libéria et la MINUL ont facilité le règlement de plusieurs problèmes de gestion. Conformément aux dispositions de la loi de 1995 sur la vérité et la réconciliation, le rapport final de la Commission devrait être publié au cours de la période considérée. La Mission s'efforcera également de renforcer les principaux mécanismes chargés de faire respecter la primauté du droit, notamment en fournissant des formations dans les domaines essentiels ayant trait à la justice. La Mission continuera en outre à aider le Gouvernement à mettre en place son système pénitentiaire, notamment en fournissant une aide substantielle en faveur de la formation du personnel pénitentiaire et du développement de l'infrastructure.

55. Les ressources, notamment humaines, demandées au titre de la composante Appui devraient couvrir les dépenses d'appui des composantes opérationnelles. En 2008/09, les activités de la composante Appui seront centrées sur l'application du concept des opérations « Surveillance de la force » dans les secteurs reculés et sur l'appui aux sections organiques des programmes en vue de consolider l'autorité de l'État. Le concept des opérations nécessitera le transfert de petites unités militaires dans des camps principaux. Ce transfert coïncidera avec le déplacement de certaines unités en vue de restituer aux autorités nationales et locales les bâtiments publics qu'elles occupaient. Du fait de la révision du concept des opérations et de la consolidation de l'état-majeur du secteur militaire, le nombre de détachements ayant besoin de services d'appui devrait diminuer, en revanche le nombre de sites principaux couverts par la composante Appui ne devrait pas changer. Parallèlement, le déploiement d'effectifs supplémentaires de la Police nationale libérienne dans des locaux partagés avec la police des Nations Unies et le renforcement des effectifs de la composante civile opérationnelle de l'ONU dans les comtés se traduiront par une augmentation des dépenses d'appui dans ces derniers. L'infrastructure d'appui du Libéria, notamment les routes, les services collectifs de distribution et les réseaux de communication, ne devrait faire l'objet que de modestes améliorations au cours de la période considérée, en particulier dans les comtés. L'évolution des concepts des opérations demandera donc des efforts soutenus sur le plan logistique.

56. Plusieurs initiatives importantes seront entreprises par la MINUL au cours de la période considérée, notamment le passage d'un réseau à satellite à un réseau essentiellement terrestre fondé sur des liaisons hertziennes et des lignes louées assurant la liaison avec la Côte d'Ivoire puis avec la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie), qui permettra à la fois de renforcer les capacités et de réaliser des économies sur les dépenses futures; et l'exécution d'un projet de renforcement des capacités du personnel recruté sur le plan national, dans le cadre duquel 120 personnes feront l'objet d'une évaluation et recevront une formation professionnelle dans 10 domaines de compétence, tandis que 60 membres du personnel administratif recevront une formation dans leur domaine d'activité. Parmi les autres initiatives importantes, on citera l'utilisation des moyens aériens de la Mission pour faciliter le déploiement, la relève et le rapatriement de certains contingents en vue de réaliser des économies, et la proposition visant à utiliser des serveurs virtuels au lieu de serveurs physiques, en réduisant ainsi de 10 % le nombre de serveurs utilisés.

57. La Mission continuera d'encourager les initiatives globales du Département de l'appui aux missions en menant les activités ci-après au cours de la période considérée :



a) Fourniture d'avions gros-porteurs pour la relève des contingents et les mouvements de cargaisons à destination des autres missions déployées en Afrique de l'Ouest, mesure qui se traduira par une meilleure utilisation des ressources;

b) Recours au réseau à fibres optiques pour assurer la liaison avec l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) et la Base logistique, en vue d'améliorer les communications et de réduire les coûts liés à l'utilisation des communications par satellite;

c) Mise en place de satellites de surveillance à bord des aéronefs du Département de l'appui aux missions.

**a) Coopération régionale**

58. Dans le cadre du mandat de la MINUL, il est prévu de coordonner et d'harmoniser les activités de la Mission avec celles menées dans la région par d'autres entités du système des Nations Unies et d'adopter une approche commune sur le plan de la sécurité. Cette coordination se traduira notamment par la mise en place de patrouilles communes avec les autres missions et les Observateurs militaires de l'ONUCI et les gardes frontière guinéens et sierra-léonais.

59. Dans le cadre du processus consultatif engagé sous les auspices de l'Union du fleuve Mano (Guinée, Libéria et Sierra Leone), récemment réactivée, le Groupe de contact international et les équipes de pays des Nations Unies pour la Côte d'Ivoire, la Guinée, la Sierra Leone et le Libéria se réuniront tous les six mois pour examiner conjointement des questions intéressant l'ensemble de la région, telles que les jeunes, le commerce illicite d'armes légères et la traite des êtres humains, le VIH/sida, la poliomyélite et d'autres épidémies, la sécurité alimentaire, l'harmonisation des programmes de désarmement, démobilisation et réintégration, le contrôle et la surveillance des frontières, les réfugiés et les personnes déplacées, et le renforcement général des partenariats de l'Union du fleuve Mano.

**b) Partenariats, coordination des équipes de pays et missions intégrées**

60. La coordination et la collaboration entre la MINUL et l'équipe de pays sont assurées dans le cadre de la mission intégrée, selon le principe de l'Unité d'action des Nations Unies et sous une direction unique. La MINUL et l'équipe de pays travaillent en étroite collaboration sous la conduite du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour le relèvement et la gouvernance, Coordonnateur résident et Coordonnateur des opérations humanitaires (ci-après « Représentant spécial adjoint »). Les activités de coopération sont menées à bien avec efficacité par l'intermédiaire de divers mécanismes, dont les réunions bimestrielles de l'équipe de pays présidées par le Représentant spécial adjoint (en sa qualité de Coordonnateur résident), au cours desquelles sont coordonnées les activités ayant trait aux questions administratives et opérationnelles, ainsi que les questions relatives aux programmes. Des programmes conjoints spécifiques sont également mis au point à un niveau technique avec l'administrateur de programmes (hors classe) de l'équipe de pays dans le cadre d'une équipe de programme interinstitutions à laquelle participe la MINUL. Le Représentant spécial adjoint préside par ailleurs une réunion du groupe de la planification stratégique qui a lieu tous les 15 jours et rassemble les chefs de section de la MINUL et les chefs de secrétariat de l'équipe de pays.

61. La coordination et la collaboration se poursuivront par l'intermédiaire du Comité permanent interorganisations pour le Libéria, inauguré au début de 2006 pour rassembler dans un même cadre l'ONU, le Gouvernement et les autres partenaires, afin de renforcer la fiabilité, l'efficacité et le caractère prévisible de l'action humanitaire. Grâce à la mise au point d'instruments de référence (indispensables aux fins de l'exécution du plan de consolidation, de réduction et de retrait de la Mission) et de programmes-cadres, on dispose de moyens pratiques pour coordonner les efforts déployés par l'ONU en faveur du développement national. L'équipe de pays, qui participe à l'élaboration des rapports intermédiaires périodiques établis par le Secrétaire général sur la situation au Libéria, est régulièrement consultée lors de la mise à jour du plan d'exécution du mandat de la Mission. Des documents-cadres essentiels tels que le bilan commun de pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement ont été établis avec la participation active des sections de la MINUL et avec l'appui étroit de l'ONU à la stratégie nationale pour la réduction de la pauvreté. Cette dernière a été élaborée en s'appuyant sur les résultats des consultations sur les programmes de développement des comtés auxquelles participe activement le personnel de la MINUL sur le terrain, notamment avec la participation et l'aide des équipes d'appui aux comtés, en exécutant un programme conjoint spécifique mis au point par l'ONU et en utilisant une méthode de travail commune.

62. Parallèlement aux activités de maintien de la paix, l'ONU a coopéré avec les autorités nationales pour assurer le succès du Libéria grâce à l'allocation de fonds au titre du deuxième guichet du Fonds pour la consolidation de la paix, au vu des efforts déployés par la MINUL en étroite coopération avec l'équipe de pays et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix de New York. Il convient également d'établir un lien avec la présence de l'ONU en Sierra Leone, pays qui a déjà reçu des fonds au titre du premier guichet du Fonds pour la consolidation de la paix. Les équipes de pays poursuivront leurs activités de coopération régionale dans le cadre des réunions organisées entre les pays de l'Union du fleuve Mano et la Côte d'Ivoire, avec l'appui du Représentant spécial adjoint.

63. Tous ces mécanismes contribuent au partage de l'information et à donner de l'ONU l'image d'une organisation résolue à obéir au principe de l'unité d'action en évitant les doublons et les gaspillages. En outre, nombre des stratégies de la MINUL en 2008/09 et plus tard dans la phase de réduction seront fondées sur le renforcement de la collaboration avec les équipes de pays, alors que la Mission continuera de plaider en faveur du renforcement des capacités des autorités nationales et de la passation des pouvoirs.

## **2. Gains d'efficacité**

64. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2008/09 ont été calculées en tenant compte des initiatives ci-après en faveur de l'efficacité.

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>	<i>Initiative</i>
Installations et infrastructures	210,2	Réduction de 15 % de la consommation de carburant pour les groupes électrogènes grâce à la synchronisation de cinq groupes (750 kVA) dans le bâtiment principal de l'état-major de la Mission (Pan African Plaza) et cinq autres (500 kVA) à la Base logistique (Star base). La synchronisation permet une distribution de la charge entre les groupes électrogènes qui se traduit par une réduction de la consommation de carburant, alors que le déclenchement manuel consomme davantage de carburant.  (2006/07 : 3,8 millions de litres; 2007/08 : 2,6 millions de litres; 2008/09 : 1,6 million de litres)  Quantité totale : 11,2 millions de litres, soit une réduction de 300 000 litres
Transports aériens	766,2	a) Réduction de 252 000 dollars des dépenses liées aux opérations aériennes due à l'arrêt des vols mensuels spécialement destinés à assurer les livraisons de fonds dans les régions  b) Baisse de 496 600 dollars des dépenses liées aux opérations aériennes due à une réduction de la consommation de carburant et à une augmentation du nombre de passagers transportés par vol du fait de l'augmentation du nombre de contingents par relève, qui est passé de 3 à 6 contingents (600 heures) pour la MINUL, et de 6 à 8 contingents (700 heures) pour l'ONUCI. Les moyens aériens seront ainsi mieux utilisés eu égard au nombre de passagers transportés (porté à 20 414) et à la consommation de carburant (réduite de 6 980 à 3 650 litres par heure)  c) Réduction de 17 600 dollars des dépenses liées aux vols d'évacuation sanitaire au départ des régions à destination de Monrovia
Transmissions et informatique – pièces détachées	1 130,3	Renforcement de l'entretien préventif, normalisation de l'infrastructure sur le plan des technologies de l'information et des communications (passage de 7 à 2 types de radios hertziennes, normalisation des routeurs et serveurs, etc.) et meilleure utilisation des services de garantie en passant par profits et pertes le matériel obsolète pour le remplacer par du matériel sous garantie.
<b>Total</b>	<b>2 106,7</b>	

### 3. Taux de vacance de postes

65. Les prévisions de dépense pour l'exercice 2008/09 ont été calculées en tenant compte des taux de vacance de postes ci-après.

(Pourcentage)

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif 2006/07</i>	<i>Taux budgétisé 2007/08</i>	<i>Taux prévu 2008/09</i>
<b>Militaires et personnel de police</b>			
Observateurs militaires	4,6	5,0	5,0
Contingents	4,4	2,0	2,0
Police des Nations Unies	26,0	10,0	5,0

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif 2006/07</i>	<i>Taux budgétisé 2007/08</i>	<i>Taux prévu 2008/09</i>
Unités de police constituées	(171,0)	2,0	0,0
<b>Personnel civil</b>			
Personnel recruté sur le plan international	12,4	5,0	10,0
Personnel recruté sur le plan national	7,1	5,0	5,0
Volontaires des Nations Unies	13,7	5,0	5,0
Postes de temporaire <sup>a</sup>			
Personnel recruté sur le plan international	22,2	5,0	10,0
Personnel recruté sur le plan national	–	5,0	5,0
Personnel fourni par des gouvernements	–	–	–
Observateurs électoraux civils	–	–	–

<sup>a</sup> Financés au moyen de ressources prévues pour le personnel temporaire (autre que pour les réunions).

66. Les taux de vacance de postes ont été appliqués aux catégories de personnel pour lesquelles des postes, permanents ou provisoires, sont effectivement vacants. Les prévisions relatives à l'exercice 2008/09 ont été calculées en utilisant les taux de vacance de postes ci-dessus et en tenant compte des données d'expérience, en vue de faire écho aux efforts déployés par la Mission pour établir des prévisions des dépenses plus réalistes.

## B. Ressources financières

### 1. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis. L'exercice budgétaire court du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin.)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Dépenses (2006/07) (1)</i>	<i>Montant alloué (2007/08) (2)</i>	<i>Dépenses prévues (2008/09) (3)</i>	<i>Variation</i>	
				<i>Montant (4) = (3) – (2)</i>	<i>Pourcentage (5) = (4)/(2)</i>
<b>Militaires et personnel de police</b>					
Observateurs militaires	10 805,2	11 061,8	8 047,0	(3 014,8)	(27,3)
Contingents	312 058,5	301 613,8	252 288,5	(49 325,3)	(16,4)
Police civile des Nations Unies	30 251,6	30 700,6	22 942,4	(7 758,2)	(25,3)
Unités de police constituées	13 041,4	14 467,1	14 723,4	256,3	1,8
<b>Total partiel</b>	<b>366 156,7</b>	<b>357 843,3</b>	<b>298 001,3</b>	<b>(59 842,0)</b>	<b>(16,7)</b>
<b>Personnel civil</b>					
Personnel recruté sur le plan international	87 754,5	89 625,9	85 478,6	(4 147,3)	(4,6)
Personnel recruté sur le plan national	14 425,0	16 080,0	18 670,1	2 590,1	16,1
Volontaires des Nations Unies	10 638,3	10 868,7	10 783,8	(84,9)	(0,8)
Personnel temporaire (autre que pour les réunions) <sup>a</sup>	1 197,1	515,9	361,4	(154,5)	(29,9)
<b>Total partiel</b>	<b>114 014,9</b>	<b>117 090,5</b>	<b>115 293,9</b>	<b>(1 796,6)</b>	<b>(1,5)</b>

Catégorie de dépenses	Dépenses (2006/07) (1)	Montant alloué (2007/08) (2)	Dépenses prévues (2008/09) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
<b>Dépenses opérationnelles</b>					
Personnel fourni par des gouvernements	–	–	–	–	–
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–
Consultants	507,4	855,6	979,9	124,3	14,5
Voyages	2 536,4	2 203,5	2 448,7	245,2	11,1
Installations et infrastructures	68 684,4	69 696,9	60 657,7	(9 039,2)	(13,0)
Transports terrestres	15 220,1	19 343,9	15 977,9	(3 366,0)	(17,4)
Transports aériens	59 265,3	69 139,2	63 448,9	(5 690,3)	(8,2)
Transports maritimes ou fluviaux	2 662,0	3 002,7	3 059,0	56,3	1,9
Transmissions	18 677,4	20 273,9	17 539,3	(2 734,6)	(13,5)
Informatique	5 032,3	4 207,0	5 263,1	1 056,1	25,1
Services médicaux	12 710,5	13 752,2	11 201,5	(2 550,7)	(18,5)
Matériel spécial	3 564,6	5 255,1	4 005,4	(1 249,7)	(23,8)
Fournitures, services et matériel divers	6 173,8	4 666,8	4 831,4	164,6	3,5
Projets à effet rapide	995,8	1 000,0	1 000,0	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>196 030,4</b>	<b>213 396,8</b>	<b>190 412,8</b>	<b>(22 984,0)</b>	<b>(10,8)</b>
<b>Total brut</b>	<b>676 202,0</b>	<b>688 330,6</b>	<b>603 708,0</b>	<b>(84 622,6)</b>	<b>(12,3)</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	11 050,3	11 719,6	11 641,3	(78,3)	(0,7)
<b>Total net</b>	<b>665 151,7</b>	<b>676 611,0</b>	<b>592 066,7</b>	<b>(84 544,3)</b>	<b>(12,5)</b>
Contributions volontaires en nature (budgétisées) <sup>b</sup>	52,8	52,8	52,8	–	–
<b>Total</b>	<b>676 254,8</b>	<b>688 383,4</b>	<b>603 760,8</b>	<b>(84 622,6)</b>	<b>(12,3)</b>

<sup>a</sup> Compte tenu du transfert des dépenses de personnel temporaire (autre que pour les réunions) de la catégorie des dépenses opérationnelles à celle des dépenses de personnel civil.

<sup>b</sup> Versées par le Gouvernement allemand.

## 2. Contributions non budgétisées

67. La valeur estimative des contributions non budgétisées pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 30 juin 2009 est la suivante :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Valeur estimative
Accord sur le statut des forces <sup>a</sup>	4 497,1
Contributions volontaires en nature (non budgétisées)	–
<b>Total</b>	<b>4 497,1</b>

<sup>a</sup> Y compris la valeur locative estimative des locaux mis à disposition par le Gouvernement et le montant estimatif des droits et taxes sur les transports aériens et maritimes dont la Mission est exemptée.

### 3. Formation

68. Les prévisions de dépenses au titre de la formation pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 30 juin 2009 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant estimatif</i>
Consultants	
Consultants pour la formation	427,9
Voyages	
Voyages au titre de la formation	596,4
Fournitures, services et matériel divers	
Honoraires, fournitures et services au titre de la formation	128,5
<b>Total</b>	<b>1 152,8</b>

69. Le nombre de participants prévus pour l'exercice 2008/09, par rapport aux exercices précédents, s'établit comme suit :

(En nombre de participants)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Personnel militaire et de police</i>		
	<i>Nombre effectif 2006/07</i>	<i>Nombre prévu 2007/08</i>	<i>Nombre proposé 2008/09</i>	<i>Nombre effectif 2006/07</i>	<i>Nombre prévu 2007/08</i>	<i>Nombre proposé 2008/09</i>	<i>Nombre effectif 2006/07</i>	<i>Nombre prévu 2007/08</i>	<i>Nombre proposé 2008/09</i>
Formation interne	654	505	349	457	1 223	1 054	4	192	29
Formation externe <sup>a</sup>	156	126	92	11	40	38	15	10	9
<b>Total</b>	<b>810</b>	<b>631</b>	<b>441</b>	<b>468</b>	<b>1 263</b>	<b>1 092</b>	<b>19</b>	<b>202</b>	<b>38</b>

<sup>a</sup> À la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et en dehors de la zone de la Mission.

70. Tandis que la Mission entre dans une phase de réduction des effectifs, on s'attend dans les années à venir à ce que davantage de postes de personnel international soient convertis en postes d'agent local. Il faut donc organiser davantage d'activités de formation destinées au personnel recruté sur le plan national, de façon à développer ses compétences. À cette fin, la Mission est désormais dotée de moyens de formation plus nombreux et de meilleure qualité. Depuis décembre 2007, le Centre intégré de formation du personnel de la MINUL dispose au total de 10 salles de formation, dont deux équipées d'ordinateurs.

71. Les ressources demandées serviraient à financer la formation externe et interne de quelque 1 571 participants dont 441 membres du personnel international, 1 092 agents locaux et 38 membres des effectifs militaire et de police. Quelque 91 % des participants seraient formés dans la zone de la Mission, et les 9 % restants assisteraient à des cours de formation externe, y compris à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie). Quelque 70 % des participants aux

programmes de formation interne ou externe font partie de la catégorie du personnel recruté sur le plan national.

72. Les programmes de formation seraient essentiellement axés sur l'amélioration des compétences spécialisées et techniques du personnel et sur le perfectionnement des cadres supérieurs en matière de direction, d'organisation et de gestion. Les domaines de formation comprendraient la déontologie et la discipline, les droits de l'homme, la coordination des opérations humanitaires, l'environnement, les traumatismes de guerre, l'intervention en cas de traumatisme et de crise, le VIH/sida, les achats, le contrôle des déplacements, y compris la manipulation de marchandises dangereuses, la gestion des installations, la gestion des stocks, les technologies de l'information et des communications et l'aviation.

#### 4. Projets à effet rapide

73. Le montant estimatif des dépenses afférentes aux projets à effet rapide pour l'exercice 2008/09, par rapport aux exercices précédents, s'établit comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Exercice</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre de projets</i>
Du 1 <sup>er</sup> juillet 2006 au 30 juin 2007 (montant effectif)	995,8	57
Du 1 <sup>er</sup> juillet 2007 au 30 juin 2008 (montant approuvé)	1 000,0	51
Du 1 <sup>er</sup> juillet 2008 au 30 juin 2009 (montant proposé)	1 000,0	45

74. La poursuite en 2008/09 du programme de projets à effet rapide viendra directement renforcer les activités que la Mission doit entreprendre pour s'acquitter de son mandat. En faisant fond sur les efforts déployés jusqu'ici dans les domaines du relèvement et du rétablissement de l'autorité de l'État, on s'efforcera en 2008/09 de renforcer la primauté du droit dans les régions du pays qui ont été signalées comme étant isolées ou mal desservies. Le Libéria compte encore de nombreuses communautés isolées, dont certaines ne sont accessibles que par les contingents. La Mission demeure la principale autorité et le garant de la sécurité dans les régions inaccessibles du pays où la déficience des infrastructures et la faiblesse de l'autorité de l'État entravent considérablement le processus de reconstruction et de relèvement.

75. La stabilité résultant de la mise en œuvre d'activités à effet rapide est essentielle à la réalisation des objectifs de la Mission dans le cadre de la consolidation et des diverses étapes de la réduction des effectifs. Bien qu'aucun effort ne soit ménagé pour obtenir le soutien d'autres donateurs et que l'ONU mette davantage l'accent sur le recours aux mécanismes nationaux existants pour la prestation de services, des lacunes demeurent.

76. L'objectif des projets à effet rapide est de faciliter le relèvement du pays et l'acheminement de l'aide dans l'ensemble des régions. Cela suppose de fournir une assistance aux communautés, y compris dans les régions les plus reculées, en vue de satisfaire leurs besoins fondamentaux sur le plan social et de la sécurité, lorsque les pouvoirs publics et les organisations non gouvernementales n'ont pas les moyens de le faire. Dans le cadre de ces projets, des dispensaires, des centres éducatifs, des commissariats de police et des tribunaux d'instance contribueront à renforcer les

activités de maintien de la paix de la MINUL dans les localités où la Mission dispose d'effectifs militaires et de police sur le terrain.

77. Les 45 projets prévus – dont 30 visant à consolider la paix (5 pour renforcer l'autorité de l'État et 25 pour inscrire dans la durée le retour des personnes déplacées et des réfugiés) et 15 destinés à consolider l'état de droit – contribueront également à renforcer la confiance dans le processus de paix en aidant le Gouvernement à mettre en œuvre les quatre volets fondamentaux de son programme de reconstruction nationale et de consolidation de la paix, qui constitue un élément essentiel du plan de la Mission pour la consolidation, la réduction et le retrait des effectifs que le Conseil de sécurité a approuvé dans sa résolution 1777 (2007).

78. Le programme de projets à effet rapide contribuera à assurer des conditions propices à la mise au point et à l'application par le Gouvernement libérien de la stratégie de lutte contre la pauvreté en offrant des avantages tangibles à des populations qui continuent de compter sur des résultats immédiats.

##### 5. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

79. Les ressources nécessaires pour l'exercice 2008/09 ont été calculées sur la base des taux de remboursement standard applicables au matériel majeur (location avec services) et au soutien logistique autonome. Elles se chiffrent à 98 940 200 dollars et se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant estimatif</i>
<b>Matériel majeur</b>	
Contingents	45 252,3
Unités de police constituées	2 991,6
<b>Total partiel</b>	<b>48 243,9</b>
<b>Soutien logistique autonome</b>	
Installations et infrastructures	25 554,2
Transmissions	11 239,0
Services médicaux	9 897,7
Matériel spécial	4 005,4
<b>Total</b>	<b>98 940,2</b>

<i>Facteurs approuvés pour la Mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
<b>A. Facteurs applicables à la zone de la Mission</b>			
Contraintes du milieu	1,8	1 <sup>er</sup> avril 2006	20 avril 2006
Usage opérationnel intensif	1,3	1 <sup>er</sup> avril 2006	20 avril 2006
Actes d'hostilité ou abandon forcé	1,3	1 <sup>er</sup> avril 2006	20 avril 2006
<b>B. Facteurs applicables aux pays d'origine</b>			
Différentiel de transport	0,00-5,00		



### III. Analyse des variations<sup>a</sup>

#### *Explication*

On trouvera dans la présente section, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : Variations liées à une modification de la portée ou de la nature du mandat ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat;
- **Facteurs externes** : Variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation;
- **Paramètres budgétaires** : Variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation;
- **Gestion** : Variations dues à des décisions de gestion devant permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple révision des priorités ou ajout de produits) ou avec plus d'efficience (par exemple réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits sans incidence sur les produits) ou liées à des problèmes qui apparaissent au stade de l'exécution (par exemple sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits ou retards dans le recrutement).

	<i>Variation</i>	
<b>Observateurs militaires</b>	(3 014,8)	(27,3 %)

#### • **Mandat – autres facteurs : révision des moyens nécessaires**

80. La diminution de 3 014 800 dollars est imputable à la réduction planifiée et progressive des effectifs d'observateurs militaires qui passeraient de 215 (effectifs autorisés) à 128 d'ici au 31 mars 2009. Cette réduction progressive représente globalement un effectif moyen d'environ 152 observateurs militaires pendant la période considérée. Un abattement pour délais de déploiement de 5 % a été appliqué pour calculer les prévisions des dépenses au titre des indemnités de subsistance, des frais de voyage consécutifs au déploiement, à la relève et au rapatriement, de l'indemnité d'habillement, de l'indemnité de décès ou d'invalidité et des rations.

81. La réduction des effectifs d'observateurs militaires s'explique par le souhait de la Mission de réorganiser les quatre secteurs militaires existants pour qu'il n'y en ait plus que deux, au cours de la deuxième phase de réduction des effectifs. Comme indiqué au paragraphe 69 du rapport du Secrétaire général (S/2007/479), cela supposerait de rapatrier quelque 500 militaires appartenant à deux états-majors de secteur, notamment des observateurs militaires.

<sup>a</sup> Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent au moins  $\pm 5\%$  ou 100 000 dollars.

	<i>Variation</i>	
<b>Contingents militaires</b>	(49 325,3)	(16,4 %)

• **Mandat – autres facteurs : révision des moyens nécessaires**

82. La diminution de 49 325 300 dollars s'explique par la réduction du montant total des dépenses prévues au titre des contingents due à la consolidation, à la réduction et au retrait de trois bataillons d'infanterie et de trois compagnies d'infanterie, à partir du mois d'octobre 2007 jusqu'au 30 septembre 2008. Cette réduction des dépenses prévues est en partie compensée par l'augmentation des crédits demandés au titre des indemnités de subsistance pour un effectif moyen de 130 officiers d'état-major.

83. Les prévisions de dépenses, à l'exception des frais de voyage consécutifs au déploiement, à la relève et au rapatriement et des coûts liés au matériel appartenant aux contingents (matériel majeur), ont été calculées en appliquant un abattement pour délais de déploiement de 2 %. Les crédits demandés au titre du matériel appartenant aux contingents tiennent compte d'un abattement de 2,5 % au titre du facteur d'immobilisation et de 3,5 % au titre de l'usure normale du matériel majeur.

84. Le rapatriement de 2 458 soldats s'inscrit dans le cadre de la première des trois phases de réduction des effectifs de la Mission, recommandées par le Secrétaire général aux paragraphes 68 à 70 de son rapport et approuvées par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1777 (2007). Malgré cette réduction des contingents, il n'y aurait pas de changement important en ce qui concerne les lieux de déploiement de la Mission. Quant aux unités plus petites, elles pourraient être redéployées là où se trouvaient les soldats avant leur rapatriement.

	<i>Variation</i>	
<b>Police des Nations Unies</b>	(7 758,2)	(25,3 %)

• **Mandat – autres facteurs : révision des moyens nécessaires**

85. La diminution de 7 758 200 dollars tient compte d'une diminution des dépenses prévues du fait de la baisse générale des ressources demandées au titre des effectifs de police des Nations Unies. Elle s'explique par la réduction planifiée et progressive de ces effectifs qui passeront en janvier 2009 à 398 contre 635 (effectif actuellement budgétisé). Cette réduction est conforme à la résolution 1777 (2007) dans laquelle le Conseil a approuvé la recommandation du Secrétaire général tendant à la réduction progressive de 498 postes de conseiller de la composante de police de la MINUL, en sept étapes, au cours de la période allant d'avril 2008 à décembre 2010. L'effectif actuellement autorisé, y compris les unités de police constituées, est de 1 240.

86. Les prévisions de dépenses ont été calculées en appliquant un abattement pour délais de déploiement de 5 % pour un effectif moyen de 463 membres de la police des Nations Unies, sur la base d'une réduction progressive et planifiée.

	<i>Variation</i>	
<b>Unités de police constituées</b>	256,3	1,8 %

• **Mandat – autres facteurs : révision des moyens nécessaires**

87. L'augmentation de 256 300 dollars des dépenses prévues est imputable à l'achèvement du déploiement des 605 unités de police constituées des Nations Unies. La hausse des crédits demandés au titre du matériel majeur, des rations et du coût de remboursement des unités de police constituées est contrebalancée en partie par une baisse des dépenses prévues pour les frais de voyage afférents au déploiement, à la relève et au rapatriement, du fait que la Mission utilise ses ressources aériennes pour la relève des membres de deux unités de police constituées de pays fournisseurs d'effectifs.

	<i>Variation</i>	
<b>Personnel recruté sur le plan international</b>	(4 147,3)	(4,6 %)

• **Mandat et paramètres budgétaires**

88. La diminution de 4 147 300 dollars des crédits demandés pour les traitements et les dépenses connexes liées au personnel recruté sur le plan international s'explique par la proposition visant à transformer ou supprimer 21 postes [1 P-5, 7 P-4, 6 P-3, 5 agents du Service mobile et 2 agents des services généraux (Autres classes)] dans le tableau d'effectifs proposé pour la Mission, et par l'application d'un abattement de 10 % pour délais de déploiement aux fins du calcul des prévisions de dépenses.

89. Sur ces 21 postes d'agent recruté sur le plan international, il a été proposé que neuf postes [4 P-4, 1 P-3, 3 agents du Service mobile et 1 agent des services généraux (Autres classes)] soient transformés en postes d'agent recruté sur le plan national (7 administrateurs et 2 agents des services généraux), aux fins de renforcer les capacités nationales, et de supprimer 12 postes d'agent recruté sur le plan international [1 P-5, 3 P-4, 5 P-3, 2 agents du Service mobile et 1 agent des services généraux (Autres classes)], conformément à la stratégie de consolidation, de réduction et de retrait progressifs de la Mission.

90. Les prévisions de dépenses se fondent sur une moyenne des coûts salariaux calculée à partir des montants moyens des dépenses effectives, par catégorie de personnel et par classe, engagées pendant l'exercice 2006/07. Les dépenses communes de personnel, à l'exclusion de la prime de risque, ont été calculées en appliquant un taux de 68 % au montant net des traitements des fonctionnaires recrutés sur le plan international. Les dépenses prévues au titre de la prime de risque ont été calculées sur la base du montant en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, à savoir 1 300 dollars par personne et par mois.

	<i>Variation</i>	
<b>Personnel recruté sur le plan national</b>	2 590,1	16,1 %

• **Gestion**

91. Les ressources supplémentaires de 2 590 100 dollars tiennent compte de l'augmentation envisagée du nombre autorisé de postes d'agent recruté sur le plan

national, qui passerait de 983 (y compris les 44 postes d'administrateur) à 1 047 (y compris les 56 postes d'administrateur), soit un total de 64 postes supplémentaires d'agent recruté sur le plan national (y compris les 2 administrateurs).

92. La proposition visant à créer 64 postes supplémentaires d'agent recruté sur le plan national tient compte :

a) Des efforts déployés par la Mission pour renforcer les capacités nationales, en proposant de transformer 14 postes permanents ou provisoires soumis à un recrutement international (4 P-4, 1 P-3, 3 agents du Service mobile et 1 agent des services généraux (Autres classes), et 5 postes provisoires de Volontaire des Nations Unies) en postes d'agent recruté sur le plan national (7 administrateurs et 7 agents des services généraux);

b) De la proposition visant à transformer en postes 5 postes temporaires d'administrateur recruté sur le plan national, du fait du caractère récurrent des tâches correspondantes;

c) De la proposition visant à créer 51 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, en vue de transformer 31 contrats de vacataire en postes à la Section des transports et de créer 20 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national au Bureau de la sécurité;

d) De la suppression de six postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national.

93. Les prévisions de dépenses au titre du personnel recruté sur le plan national sont fondées, d'une part, sur le traitement d'un administrateur recruté sur le plan national, échelon I, conformément au barème des traitements applicable à cette catégorie en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> février 2007 et, d'autre part, sur le traitement d'un agent des services généraux de la classe G-4, échelon III. Des taux de vacance de postes de 10 et 5 % ont respectivement été appliqués au montant total des prévisions.

	<i>Variation</i>	
<b>Personnel temporaire (autre que pour les réunions)</b>	(154,5)	(29,9 %)

**• Gestion : moyens et produits revus à la baisse et modification des paramètres budgétaires**

94. La diminution de 154 500 dollars des crédits demandés s'explique par la baisse des montants prévus pour le recrutement de personnel temporaire (autre que pour les réunions), du fait de la transformation proposée de cinq postes temporaires d'administrateur recruté sur le plan national en postes au sein de la composante consolidation de la paix, au vu du caractère permanent des attributions. Les crédits demandés correspondent aux traitements et coûts connexes à prévoir pour deux postes d'agent recruté sur le plan international et deux postes d'agent recruté sur le plan national au sein de l'Équipe Déontologie et discipline (1 P-4, 1 agent du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national) et du Bureau de l'appui au Coordonnateur de l'action humanitaire (1 administrateur recruté sur le plan national).

95. Les prévisions de dépenses au titre des postes temporaires d'agent recruté sur le plan international sont fondées sur la moyenne des dépenses salariales calculée à partir des dépenses moyennes effectives, par catégorie de personnel et par classe, engagées pendant l'exercice 2006/07. Elles tiennent compte de l'application d'un abattement de 10 % pour délais de déploiement aux fins du calcul du montant total des prévisions et en tenant compte des indemnités de subsistance (missions), de la prime de risque et des dispositions relatives au remboursement des mesures de sécurité applicables au domicile. Les dépenses prévues au titre de la prime de risque ont été calculées sur la base du montant de 1 300 dollars par personne et par mois, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, pour les deux postes temporaires d'agent recruté sur le plan international. Un taux de 68 % a été appliqué au montant du traitement net correspondant au poste temporaire d'agent recruté sur le plan international pour le calcul des dépenses communes de personnel, à l'exclusion de la prime de risque.

96. Les prévisions de dépenses au titre de deux postes temporaires d'agent recruté sur le plan national sont fondées, d'une part, sur le traitement d'un administrateur recruté sur le plan national, échelon I, conformément au barème des traitements applicable à cette catégorie en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> février 2007 et, d'autre part, sur le traitement d'un agent des services généraux de la classe G-4, échelon III. Des taux de vacance de postes de 10 et 5 % ont respectivement été appliqués au montant total des prévisions.

	<i>Variation</i>	
<b>Consultants</b>	124,3	14,5 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

97. Le montant supplémentaire de 124 300 dollars demandé s'explique par l'augmentation générale des dépenses prévues pour les consultants, qu'elles soient ou non liées à la formation.

98. L'augmentation des dépenses au titre des consultants (hors formation) s'explique principalement par la nécessité d'avoir recours à des services de conseil dans le domaine de l'information pour créer une vidéothèque complète réunissant toutes les images accumulées depuis le début de la Mission, et numériser et archiver les images destinées à l'information. Les ressources demandées couvriraient également le recrutement à court terme de consultants dans les domaines de la réforme du système juridique et de l'appareil judiciaire pour des projets en cours ayant trait à la lutte contre la criminalité organisée, au droit relatif aux droits de l'homme, au contrôle du respect des droits de l'homme, à la gestion de plantations d'hévéas, aux processus de relèvement et de développement, à la réforme du secteur de la sécurité, ainsi qu'en vue d'une évaluation indépendante du processus de consolidation, de réduction et de retrait de la MINUL, et dans les domaines de l'information et de la continuité des opérations et de la reprise après sinistre.

99. L'augmentation des dépenses afférentes aux consultants formateurs s'explique par les besoins en matière de formation dans les domaines de l'aviation et de l'information. En ce qui concerne l'aviation, il est prévu de financer deux programmes de formation, consacrés respectivement à la gestion des opérations aériennes et à la gestion de la sécurité aérienne, chacun à l'intention d'une vingtaine de fonctionnaires (10 recrutés sur le plan international et 10 recrutés sur le plan

national). Dans le domaine de l'information, il s'agit de financer la formation à l'enregistrement, à la sonorisation, au fonctionnement de la radio numérique, ainsi qu'aux techniques d'édition et de production.

100. Les ressources demandées au titre des services de consultant couvriraient également le perfectionnement des compétences spécialisées et techniques dans les domaines de la déontologie et de la discipline, des droits de l'homme, de la coordination des opérations humanitaires, de l'environnement, des traumatismes de la guerre et du VIH/sida. En matière de gestion intégrée et technique, des formations sont prévues dans les domaines suivants : achats, contrôle des déplacements, y compris manipulation de marchandises dangereuses, intervention en cas de traumatisme et de crise, gestion des installations, gestion des entrepôts et des stocks, technologies de l'information et des communications et aviation.

101. Les services de consultant à des fins de formation portent sur le perfectionnement des connaissances de 1 589 personnes, à savoir 280 fonctionnaires recrutés sur le plan international et 680 sur le plan national, 29 militaires et membres de la police et quelque 600 membres d'institutions nationales et de la société civile.

	<i>Variation</i>	
<b>Voyages</b>	245,2	11,1 %

**• Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

102. Le montant supplémentaire de 245 200 dollars s'explique principalement par l'augmentation des frais de voyage à l'intérieur de la zone de la Mission. Les ressources demandées couvriraient le coût des voyages liés à l'exécution des produits prévus par les services concernés au titre des quatre composantes. Quelque 46 % de ces ressources correspondent à des voyages à l'intérieur de la zone de la Mission, 30 % à des voyages à l'extérieur de la zone, et les 24 % restants à des déplacements effectués à des fins de formation.

	<i>Variation</i>	
<b>Installations et infrastructures</b>	(9 039,2)	(13,0 %)

**• Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

103. La baisse de 9 039 200 dollars des crédits demandés s'explique principalement par une diminution des dépenses prévues au titre du soutien logistique autonome pour les contingents et les unités de police constituées, du diesel, de l'essence et des lubrifiants, des services d'aménagement et de rénovation, des services de sécurité et de l'achat de matériel de sécurité. Cette baisse générale est partiellement compensée par une augmentation des dépenses prévues pour l'acquisition de matériel de lutte contre l'incendie et les services d'entretien.

104. La diminution des dépenses prévues au titre du soutien logistique autonome pour les contingents et les unités de police constituées est à mettre sur le compte de la consolidation, de la réduction et du retrait de trois bataillons et trois compagnies d'infanterie d'ici au 30 septembre 2008.

105. La baisse des dépenses prévues pour le diesel, l'essence et les lubrifiants s'explique par plusieurs facteurs, notamment :

a) Les efforts fournis par la Mission en vue de synchroniser les groupes électrogènes, qui ont permis de réaliser des économies de diesel pour un montant de quelque 210 200 dollars;

b) Une baisse de 3 % du prix du diesel et de 1 % du prix du kérosène utilisé pour la cuisine;

c) Une diminution progressive du nombre de groupes électrogènes appartenant aux contingents, qui passeront de 269 à 243, puis 229 d'ici à juin 2009;

d) Une diminution de 15 % du facteur de charge des groupes électrogènes appartenant aux contingents.

106. Les dépenses prévues au titre des services d'aménagement et de rénovation sont en baisse en raison de l'achèvement de plusieurs projets : rénovation des systèmes de traitement des eaux pluviales à la base de soutien logistique de Monrovia, associée à la rénovation des blocs sanitaires de la Mission, rénovation des installations portuaires de Harper et des entrepôts des secteurs 2, 3 et 4, et renouvellement du matériel de lutte contre l'incendie. Des projets sont encore en cours dans les domaines suivants : étanchéisation et réfection des toits des installations de la MINUL; rénovation des revêtements de sol; remplacement des portes et des fenêtres; réfection du câblage électrique; rénovation du réseau de distribution d'eau, des clôtures de sécurité et des entrées de divers sites, de six entrepôts et des bureaux existants sur le site de Star base et de terminaux d'aéroport et d'aérodromes; et il existe un nouveau projet de remise en état des puits et autres sources d'eau.

107. Les ressources demandées au titre des services de sécurité, en baisse, couvriraient les dépenses relatives aux mesures de sécurité applicables au domicile prévues pour les observateurs militaires, le personnel de police et les Volontaires des Nations Unies, ainsi qu'aux services de sécurité contractuels pour les bureaux de la Mission dans les différentes régions.

108. L'augmentation des ressources demandées au titre de la lutte contre l'incendie tient compte de la nécessité d'acquérir 10 unités mobiles à mousse supplémentaires pour satisfaire aux prescriptions et aux normes de sécurité de l'Organisation de l'aviation civile internationale sur les nouvelles bases aéronautiques de l'avant. Ces unités mobiles complèteraient l'équipement existant dans tous les secteurs. Il est également tenu compte du remplacement de quelque 450 extincteurs de différents types dans la zone de la Mission.

109. Les ressources supplémentaires demandées au titre des services d'entretien s'expliquent principalement par la nécessité de faire appel à des services spécialisés extérieurs pour l'entretien des groupes électrogènes de la Mission, celui-ci ne faisant plus l'objet d'un mémorandum d'accord entre le Gouvernement allemand et la MINUL.

	<i>Variation</i>	
<b>Transports terrestres</b>	(3 366,0)	(17,4 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

110. La baisse de 3 366 000 dollars des crédits demandés s'explique par la diminution des dépenses prévues au titre des transports terrestres. Avec la phase de

consolidation, de réduction et de retrait de la MINUL, les besoins en carburants et lubrifiants diminuent, il faut remplacer moins de véhicules, et le nombre de pièces de rechange et de fournitures nécessaires est moindre.

	<i>Variation</i>	
<b>Transports aériens</b>	(5 690,3)	(8,2 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

111. La baisse de 5 690 300 dollars s'explique principalement par une diminution des coûts liés à la location et à l'exploitation d'hélicoptères, une réduction de 10 % du nombre d'heures de vol prévues (avions et hélicoptères), une baisse des besoins en carburant aviation par rapport à l'exercice 2007/08 et des économies à hauteur de 269 200 dollars. Cette diminution globale est partiellement compensée par la hausse des coûts liés à la location et à l'exploitation d'avions et aux redevances de navigation aérienne.

112. La diminution des coûts liés à la location et à l'exploitation d'hélicoptères s'explique par le fait que la flotte d'hélicoptères de la Mission compte un hélicoptère MI-26 (transport lourd) de moins que précédemment. Les ressources demandées au titre de cette rubrique couvriraient les frais relatifs à 21 hélicoptères, à savoir 6 moyens porteurs et 1 gros porteur loués auprès d'une entreprise privée et 14 hélicoptères militaires fournis en vertu de lettres d'attribution.

113. La baisse des besoins en carburant aviation s'explique par l'utilisation d'avions qui consomment moins, par la réduction de la flotte d'hélicoptères et par la diminution de 10 % du nombre d'heures de vol prévues pour la Mission. On estime à 13,7 millions de litres la quantité de carburant aviation qui sera consommée pendant l'exercice, contre 19,8 millions en 2007/08, soit une réduction de 28 %. Des économies devraient donc être réalisées grâce à une consommation de carburant par heure plus faible et à la diminution des heures de vol inscrites au budget.

114. Les économies prévues, d'un montant de 269 200 dollars, s'expliquent par l'arrêt des vols effectués mensuellement aux fins de la livraison de fonds et par la réduction du nombre de vols aux fins de l'évacuation sanitaire primaire et secondaire à destination de Monrovia.

115. La hausse des coûts liés à la location et à l'exploitation de trois avions est imputable au changement du type d'avions composant la flotte de la Mission. Les ressources demandées correspondent à la location d'un avion gros porteur de transport régional (Boeing 757-200), d'un avion de transport régional (Beechcraft 1900D) capable d'atterrir sur des pistes courtes, et d'un avion de taille moyenne fret/passagers (Dash-7) à décollage et atterrissage courts. La location et l'exploitation des deux premiers poussent les dépenses contractuelles à la hausse, mais devraient permettre de réaliser des économies. Ces deux avions, qui peuvent accueillir davantage de passagers (220) que l'avion moyen de transport de passagers actuel (120), devraient servir au déploiement, à la relève et au rapatriement des contingents dans des pays d'Afrique et du Moyen-Orient, ainsi qu'à fournir un appui à l'ONUCI et à d'autres missions, en fonction des besoins. L'avion de transport régional peut accueillir 19 passagers, contre 8 pour l'avion actuellement utilisé. Il devrait servir aux opérations d'évacuation sanitaire primaire et secondaire.



116. La hausse des ressources demandées au titre des redevances de navigation aérienne s'explique par le fait que la flotte d'avions de la Mission doit desservir toute la région et tient compte des redevances liées aux services d'information de vol pour les opérations de relève prévues dans la région.

	<i>Variation</i>	
<b>Transmissions</b>	(2 734,6)	(13,5 %)

• **Mandat – autres facteurs : révision des moyens nécessaires**

117. La baisse de 2 734 600 dollars s'explique principalement par une diminution des dépenses prévues au titre du soutien logistique autonome pour les contingents et les unités de police constituées en raison de la consolidation, de la réduction et du retrait de trois bataillons et trois compagnies d'infanterie d'ici au 30 septembre 2008. Autre facteur, les économies de 821 800 dollars réalisées au titre des pièces de rechange grâce à l'accent mis sur l'entretien préventif, à la normalisation de l'infrastructure TIC et à une meilleure utilisation des services de garantie. Cette baisse est partiellement compensée par la hausse des ressources demandées pour l'acquisition de matériel de transmissions et par l'augmentation du coût des communications par réseaux commerciaux.

118. La hausse des ressources demandées pour l'acquisition de matériel de transmissions tient à la nécessité de remplacer 168 articles de matériel de transmissions obsolètes, y compris 26 articles nécessaires aux liaisons hertziennes numériques ayant dépassé leur durée de vie normale et deux terminaux de vidéoconférence.

119. Les ressources demandées au titre des communications par réseaux commerciaux, en hausse, correspondent aux services Internet commerciaux à l'intérieur du pays, aux lignes terrestres louées pour assurer la liaison avec l'ONUCI, et à l'utilisation du réseau en fibre optique international de celle-ci (câble sous-marin d'Afrique de l'Ouest-Atlantique Sud 3) pour assurer la liaison avec la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie). Ainsi, la Mission pourra bénéficier de liaisons terrestres à haute capacité avec la Base de soutien logistique et dépendra moins du répéteur de satellite, dont le coût est élevé et la capacité faible. Il en résultera des gains d'efficacité et des économies.

120. Les ressources demandées au titre des transmissions tiennent également compte des dépenses prévues pour l'achat de 5 articles et le remplacement de 55 articles de matériel d'information, ainsi que pour les supports d'information et l'entretien, nécessaire en raison des conditions climatiques difficiles.

	<i>Variation</i>	
<b>Informatique</b>	1 056,1	25,1 %

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

121. L'augmentation de 1 056 100 dollars des crédits demandés s'explique principalement par la hausse des ressources nécessaires à l'acquisition de matériel informatique. Elle tient compte des économies à hauteur de 308 500 dollars réalisées au titre des pièces de rechange grâce à l'amélioration de l'entretien

préventif, à la normalisation de l'infrastructure TIC et à une meilleure utilisation des services de garantie.

122. L'augmentation des dépenses au titre du matériel informatique correspond au remplacement de 1 732 articles et à l'acquisition de deux systèmes de sauvegarde sur disque. Parmi les articles à remplacer figurent : 480 ordinateurs de bureau et écrans, 136 ordinateurs portables, 10 serveurs, 309 unités multifonctions (photocopie/télécopie/scanner), 2 traceurs, 6 armoires de serveur, 500 blocs d'alimentation électrique sans interruption, 84 commutateurs de réseau et 4 routeurs.

123. Le programme de remplacement du matériel s'inscrit dans le cadre de la normalisation de l'infrastructure du réseau. La Mission dispose d'une infrastructure TIC développée, qui dessert quelque 5 000 utilisateurs dans 82 sites répartis dans l'ensemble du Libéria. Le réseau n'a cessé de se développer depuis 2004. Les changements de configuration et les redéploiements ont été fréquents en raison tant de l'évolution des besoins de la Mission que des avancées technologiques. En conséquence, il a été décidé de procéder à un examen général et à une normalisation de l'infrastructure du réseau en deux étapes, en tenant compte des aspects de la sécurité et du respect des normes reconnues sur le plan international. La première étape a été axée sur les questions relatives à la sécurité et à la configuration. La deuxième, actuellement en cours, prévoit le remplacement progressif de l'équipement obsolète.

124. Le montant prévu tient également compte des dépenses relatives à l'acquisition d'un logiciel de sécurité pour la vidéosurveillance et d'un logiciel d'analyse et de gestion des plans de vol, et des licences d'utilisation correspondantes.

	<i>Variation</i>	
<b>Services médicaux</b>	(2 550,7)	(18,5 %)

• **Mandat – autres facteurs : révision des moyens nécessaires**

125. La baisse de 2 550 700 dollars des dépenses prévues s'explique principalement par la consolidation, la réduction et le retrait de trois bataillons et trois compagnies d'infanterie d'ici au 30 septembre 2008.

126. Le montant demandé couvrirait les dépenses relatives aux services médicaux, à savoir : l'évacuation sanitaire aérienne du personnel de la Mission; l'hospitalisation, à l'extérieur de la Mission, des militaires et du personnel de police; les fournitures médicales; et les ressources nécessaires au soutien logistique autonome pour les contingents et les unités de police constituées. Il tient compte des dépenses à prévoir pour l'hospitalisation/le traitement, les radiographies et les scanners, en cas d'évacuation sanitaire à destination de l'hôpital de niveau 4 à Accra ou à l'extérieur de la zone de la Mission pour les contingents et les unités de police constituées. Au Libéria, il n'existe ni scanner, ni appareil IRM, ni installations pour les autopsies.

	<i>Variation</i>	
<b>Matériel spécial</b>	(1 249,7)	(23,8 %)

• **Mandat – autres facteurs : révision des moyens nécessaires**

127. La baisse de 1 249 700 dollars des dépenses prévues s'explique principalement par la consolidation, la réduction et le retrait de trois bataillons et trois compagnies d'infanterie d'ici au 30 septembre 2008.

	<i>Variation</i>	
<b>Fournitures, services et matériel divers</b>	164,6	3,5 %

• **Gestion**

128. La hausse de 164 600 dollars des dépenses prévues s'explique principalement par l'augmentation des dépenses liées aux fournitures et services divers, aux abonnements et aux frais d'impression et de reproduction. Elle est partiellement compensée par la diminution des ressources nécessaires au titre des demandes d'indemnisation, des passations par profits et pertes, des règlements, des cartes opérationnelles, des pièces d'uniforme, de l'équipement de protection individuelle, des frais de formation et des fournitures.

129. L'augmentation des crédits demandés pour l'achat de fournitures diverses est due au montant global prévu pour l'acquisition de matériel de sport et de loisirs réparti. Ce montant tient également compte de la nécessité d'acheter 1 424 articles, à savoir 2 bandes transporteuses, 15 stations météorologiques de poche, 3 nettoyeurs haute pression, 1 kit pour les enquêtes sur les accidents, 3 machines à emballer et 1 400 palettes. En outre, 11 700 articles divers doivent être remplacés.

130. L'augmentation des dépenses liées aux services divers correspond aux manifestations et réceptions organisées à la Mission et aux abonnements à la télévision par satellite.

131. Les dépenses prévues au titre des abonnements correspondent aux abonnements à des journaux locaux et internationaux et à des magazines spécialisés, et à l'achat de manuels concernant les opérations aériennes et d'ouvrages de droit et de médecine.

132. Les dépenses prévues au titre des frais d'impression et de reproduction s'expliquent par le fait que, conformément aux mesures de contrôle des mouvements, bagages et marchandises doivent être pourvus d'étiquettes, les marchandises dangereuses devant être signalées par des étiquettes et diverses affiches.

133. La diminution des ressources nécessaires au titre des demandes d'indemnisation, des passations par profits et pertes et des règlements a été calculée à partir des montants correspondants aux années précédentes. La baisse des ressources prévues pour les cartes opérationnelles tient au fait que le montant correspondant à la papeterie et aux fournitures de bureau a été inscrit sous la rubrique installations et infrastructures. La baisse du coût des pièces d'uniforme s'explique par la réduction du nombre de contingents et du personnel de police, celle du coût de l'équipement de protection individuelle par la diminution du nombre d'employés et du coût effectif. Enfin, la baisse des honoraires et des

fournitures au titre de la formation est la conséquence de l'amélioration de la stratégie de formation de la Mission.

#### **IV. Décisions que l'Assemblée générale devra prendre**

134. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre au sujet du financement de la Mission portent sur les points suivants :

a) Ouverture d'un crédit d'un montant de 603 708 000 dollars pour le fonctionnement de la Mission pendant l'exercice de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 30 juin 2009;

b) Mise en recouvrement du montant indiqué à l'alinéa a) ci-dessus, à raison de 50 309 000 dollars par mois, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la Mission.

#### **V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions prises et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 61/276 et aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale et du Comité des commissaires aux comptes**

##### **A. Assemblée générale**

##### **1. Questions concernant l'ensemble des opérations**

(Résolution 61/276)

*Décisions et demandes adressées au Secrétaire général*

*Mesures prises*

#### **Section II : établissement et présentation des budgets**

Faire figurer à l'avenir dans les projets de budget et les rapports sur l'exécution des budgets des éléments d'information sur les décisions de gestion les plus importantes concernant le budget de la mission et son exécution, notamment celles relatives aux dépenses opérationnelles (par. 2)

Les hypothèses retenues pour la planification des ressources sont présentées avec le budget de la MINUL.

Améliorer la qualité des documents sur le maintien de la paix et la ponctualité avec laquelle ils sont présentés (par. 3)

Le rapport sur l'exécution du budget de 2006/07 et les prévisions de dépenses pour 2008/09 ont été présentés dans les délais requis.

Les améliorations de la gestion et les gains d'efficacité recherchés, ainsi que les stratégies qui seront suivies à cet effet, doivent être indiqués dans les projets de budget (par. 4).

Ils figurent dans les cadres de budgétisation axée sur les résultats et le tableau relatif aux gains d'efficacité. Les stratégies ont été exposées dans le cadre de budgétisation axée sur les résultats et les orientations stratégiques élaborées par le Représentant spécial du Secrétaire général,

Continuer à affiner les hypothèses budgétaires et les prévisions de dépenses et faire rapport à l'Assemblée générale sur la question à la deuxième partie de la reprise de sa soixante-deuxième session (par. 5)

qui rejoignent le quinzième rapport d'activité du Secrétaire général sur la MINUL. Des gains d'efficacité ont été constatés et pris en compte dans les prévisions de dépenses.

La budgétisation axée sur les résultats et les prévisions budgétaires de la MINUL sont établies en suivant le plan de retrait approuvé dans la résolution 1777 (2007) du Conseil de sécurité et en tenant compte des objectifs de consolidation, de réduction et de retrait. Chaque fois que possible, des coûts réels plutôt que des coûts standard ont servi à déterminer les dépenses pour 2008/09.

Exercer un contrôle plus efficace sur les engagements compte tenu de l'augmentation notable des annulations d'engagements d'exercices antérieurs (par. 6)

Tous les centres de coûts de la Mission reçoivent un rapport périodique sur le montant total de leurs dépenses, y compris des engagements non réglés, qui est examiné par la Section des finances. Cela permet de déceler les engagements qui risqueraient de ne pas être utilisés afin de les annuler et d'en réaffecter les fonds.

### Section III : budgétisation axée sur les résultats

Prendre pleinement en compte les aspects opérationnels, logistiques et financiers au stade de la préparation des opérations de maintien de la paix en établissant une corrélation entre la budgétisation axée sur les résultats et les plans d'exécution du mandat des opérations (par. 2)

Le cadre de budgétisation axée sur les résultats de la MINUL est établi en tenant compte du mandat et du plan de retrait de la Mission. Les prévisions de dépenses sont désormais établies après la présentation du cadre de budgétisation axée sur les résultats. Le tableau d'effectifs tient compte des activités prévues dans ce cadre. Celle-ci se fondant sur le mandat de la Mission, procéder ainsi permet de s'assurer que toutes les activités prévues y sont bien conformes.

### Section VII : dotation en effectifs, recrutement et taux de vacance de postes

Recourir plus largement à du personnel recruté sur le plan national, s'il y a lieu, en tenant compte des besoins de la mission et de son mandat (par. 3)

Dans la mesure du possible, la Mission s'emploie à repérer les tâches qui peuvent être confiées à des agents recrutés sur le plan national, conformément à ses besoins opérationnels et à son mandat. Elle s'attache tout particulièrement à convertir des postes d'agents recrutés sur le plan international et des emplois de Volontaire des Nations Unies en postes d'agent recruté sur le plan national quand sa capacité le lui permet. En 2006/07, 10 postes (8 G-7/SM et 2 P-2) ont été convertis en postes d'agent recruté sur le plan national contre 6 postes (2 P-3, 3 G-1/G-6 et 1 SM) en 2007/08. Au total, 14 emplois (4 P-4, 1 P-3, 3 SM, 1 G-1/G-6 et 5 VNU) ont été désignés pour être convertis en affectations nationales dans le budget de 2008/09.

Veiller à ce que les postes vacants soient pourvus rapidement (par. 4)

La MINUL s'est donnée comme priorité de pourvoir les postes vacants. Des directives précises ont été établies par l'administration de la Mission pour veiller à ce que les mesures voulues soient prises dans les délais à chaque étape du recrutement. Des rapports périodiques

sur le recrutement et une coopération étroite avec la Division du personnel permettent également d'accélérer le recrutement.

Un contact permanent avec les directeurs de programme permet de procéder à une présélection des candidats dès réception de l'avis de départ du personnel (avant même que le poste devienne vacant).

Les activités de recrutement commencent dans les 24 heures suivant le moment où les directeurs de programme ont demandé la liste des candidats présélectionnés. Faute de liste, une demande est envoyée à la Division du personnel à New York, qui l'inclut dans les avis de vacance relatifs à des postes dans les missions, dans les annonces à paraître dans les revues professionnelles, etc.

Un système de communication a été mis en place entre le service de recrutement et les autres sections ou services concernés (Groupe du budget, Service administratif, Division du personnel et tous les chefs de section ou directeurs de programme) afin qu'il soit procédé à un suivi quotidien ou hebdomadaire de toutes les activités de recrutement.

La Mission est désormais habilitée à donner son avis technique sur les candidats à certaines catégories d'emploi (jusqu'à la classe P-4 comprise) ce qui permet d'accélérer la vérification des compétences des candidats qualifiés.

La Mission s'investit en donnant des orientations à tous les directeurs de programme en ce qui concerne le recrutement.

Examiner régulièrement la dotation en effectifs des missions, compte tenu en particulier de leur mandat et de leur concept d'opérations, et tenir compte des résultats de cet examen dans ses projets de budget, notamment en justifiant dûment toute création de poste proposée (par. 5)

Il est procédé à une analyse mensuelle de la dotation en effectifs à partir des rapports concernant les effectifs autorisés, prévus et réels, du rapport du Directeur de l'Administration et du rapport du Représentant spécial du Secrétaire général sur les vacances de poste. En outre, la Mission s'emploie à se conformer aux dispositions de la résolution 59/296 de l'Assemblée générale et accorde toute l'attention voulue aux prolongations au-delà de l'âge de la retraite. Elle a déterminé les besoins en effectifs nécessaires pour les trois prochains cycles budgétaires en vue de compenser le retrait des effectifs militaires ou de police.

### **Section IX: formation**

Proposer des activités de perfectionnement professionnel au personnel recruté sur le plan national et les faire participer à tous les programmes de formation pouvant les intéresser (par. 2)

Vu que la MINUL s'engage dans la phase de retrait, elle s'attache à renforcer les capacités du personnel recruté sur le plan national dont 2 704 membres devraient bénéficier d'une formation dans la Mission au cours de

l'exercice 2008/09 (chaque membre du personnel peut participer à plusieurs activités de formation, chaque agent du Service mobile assistant en moyenne à 3 stages de formation). Il s'agit d'un indicateur de succès dans la budgétisation axée sur les résultats de la MINUL.

### Section XIII : transports aériens

Améliorer la présentation des ressources nécessaires dans les projets de budget pour les opérations aériennes afin qu'elle corresponde mieux à la réalité des opérations, sachant que les besoins de certaines opérations de maintien de la paix en matière de transport aérien ont été surestimés (par. 3)

Le budget est établi sur la base du concept des opérations et des données réelles de l'exercice précédent. Le calcul des prévisions se fonde donc sur les activités de transport aérien qui seront effectuées pour répondre aux besoins de la Mission. Le type d'aéronef à utiliser est alors choisi et les plans de vols prévus sont établis (des comparaisons sont effectuées avec les opérations aériennes existantes) afin de déterminer le nombre d'heures de vol prévu pour chaque type d'appareil.

Les coûts des aéronefs figurent dans les contrats existants ou, à défaut, ils sont obtenus à partir des contrats que d'autres missions de maintien de la paix ont conclus pour le même type d'appareil.

Le budget correspond donc à la réalité des opérations et il ne peut se produire de surestimation ou de sous-estimation des dépenses que si le concept des opérations est modifié parce que le mandat de la mission a été révisé ou que de nouvelles instructions ont été reçues du Siège à New York.

Lorsqu'elles examinent leurs besoins en matière de transports, les missions doivent prendre en considération des moyens qui soient efficaces, d'un bon rapport coût-efficacité, adaptés aux besoins opérationnels et de nature à garantir la sécurité du personnel, et tenir pleinement compte du mandat, de la complexité, des particularités et des conditions opérationnelles qui leur sont propres (par. 4).

L'examen des besoins en matière de transports se fonde sur le concept des opérations qui découle du mandat de la Mission et tient compte de la complexité, des particularités et des conditions opérationnelles qui lui sont propres.

Il est procédé ensuite à l'évaluation des besoins, qui porte sur le choix des appareils, la manière dont les opérations vont se dérouler et les installations disponibles, y compris les installations nouvelles et autres ressources nécessaires. Lors de l'établissement du plan de vol, la Mission prend en considération l'efficacité et le rapport coût-efficacité des moyens qui seront utilisés. Comme dans toutes les opérations aériennes, la sécurité des passagers et du personnel est primordiale et il en est tenu compte dans toutes les phases de la planification.

Renforcer encore la coordination avec les entités des Nations Unies concernées dans le domaine des transports aériens et rendre compte des progrès accomplis à cet égard dans le prochain rapport d'ensemble (par. 5)

La MINUL, le Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone (BINUSIL), l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA) et le Programme alimentaire mondial (PAM) coordonnent leurs activités à tous les niveaux de la hiérarchie (des dirigeants au

niveau opérationnel), conformément à leur mandat. Ces mandats prévoient un appui et une coordination étroite entre les parties : ainsi, des contingents de la MINUL étant déployés en Sierra Leone (zone du BINUSIL), il faut prévoir les ressources nécessaires en matière de transport aérien pour répondre à leurs besoins. En outre, la MINUL doit apporter son soutien au BINUSIL en cas d'instabilité et patrouiller le long de la frontière entre les deux pays.

Une situation analogue existe avec l'ONUCI et la MINUL a continué de procéder pour elle à la relève des contingents. L'ONUCI gère l'exploitation des aéronefs de l'UNOWA et, par extension, la MINUL coordonne ses activités avec elle. Les missions entretiennent donc des relations de travail quotidiennes : elles partagent les moyens aériens pour les évacuations sanitaires primaires, assurent la relève des contingents, apportent leur appui lors des élections et mettent des appareils à disposition pour assurer périodiquement les navettes aériennes et lors des élections. Des exercices périodiques conjoints auxquels participent les opérations aériennes ont lieu également.

Procéder à des contrôles de qualité et à des évaluations des services aériens afin de veiller au strict respect des normes établies (par. 6)

La MINUL s'est dotée d'un programme d'assurance qualité du transport aérien dont la responsabilité a été confiée à une unité de transport aérien dirigée par un spécialiste. Cette unité chargée du contrôle des normes techniques et de l'assurance qualité a notamment comme principale responsabilité de réaliser des audits de la qualité qui consistent à procéder à des contrôles de qualité et à des évaluations des services aériens (exploitation des aéronefs, équipage, entretien, respect de la réglementation et des normes internationales), d'autres unités de transport aérien et des activités, installations et services de contrôle des mouvements liés aux opérations aériennes de la MINUL (aérodromes, héliports, aides à la navigation et services de contrôle de la circulation aérienne).

Elle est également chargée de diffuser et de mettre à jour des ouvrages techniques où figurent toutes les normes. Ses rapports contiennent des recommandations et le plan d'action mis en œuvre pour y donner suite est l'occasion de prendre des mesures pour remédier aux défaillances.

De plus, le Groupe de la sécurité aérienne, qui relève directement du Directeur de l'Administration, effectue des audits de la sécurité et procède à des évaluations des risques qui débouchent sur des recommandations et un plan d'action à mettre en œuvre.



Ces procédures font que la MINUL est en mesure d'assurer le strict respect des normes établies.

### Section XVIII : projets à effet rapide

L'exécution des projets à effet rapide doit nécessiter des frais généraux très faibles, voire nuls, afin que la plus grande partie possible des fonds disponibles profite directement à la population locale (par. 5).

Le financement de projets à effet rapide pendant la troisième année d'une mission ou plus tard peut être demandé lorsque des activités de renforcement de la confiance s'imposent, auquel cas il devra être procédé à une évaluation des besoins (par. 6).

La coordination avec les partenaires humanitaires et de développement doit viser à éviter les chevauchements d'activités sur le terrain (par. 7).

Les crédits ouverts aux missions pour les projets à effet rapide ne doivent pas servir à financer des activités humanitaires ou de développement dont s'occupent déjà des organismes des Nations Unies ou d'autres organisations internationales (par. 8).

Tous les projets à effet rapide prévus pour 2007/08 et proposés pour 2008/09 seront gérés par des titulaires de postes déjà créés. La totalité des crédits affectés aux projets à effet rapide leur est consacrée directement. Les dépenses de personnel ne sont pas financées au moyen de ces crédits.

Des projets à effet rapide sont nécessaires en 2008/09 car des activités de renforcement de la confiance s'imposent pour de vastes secteurs éloignés au Libéria qui ne sont pas desservis par les organismes des Nations Unies ou les organisations non gouvernementales. La poursuite des projets à effet rapide viendra renforcer les activités que la Mission doit entreprendre pour s'acquitter de son mandat, notamment en montrant que l'action qu'elle mène en vue de rétablir la primauté du droit et d'appuyer le renforcement de l'autorité de l'État progresse. Des problèmes de financement et d'autres difficultés subsistent, telles que les problèmes d'accès ou de transport, qui ont empêché d'autres partenaires d'apporter leur appui dans des zones éloignées.

La MINUL est une mission intégrée et l'équipe de pays des Nations Unies est placée sous la direction du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé du relèvement et de la gouvernance. Celui-ci préside également le Comité d'examen des projets à effet rapide qui est chargé d'approuver tous les projets à effet rapide. Le fait que le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général exerce ces deux fonctions permet d'éviter les chevauchements d'activités avec d'autres partenaires humanitaires et de développement. L'unité locale hors Siège assure également la coordination des projets à effet rapide avec d'autres partenaires humanitaires et de développement en organisant des réunions sectorielles de coordination et des réunions mensuelles de l'équipe d'appui aux comités présidées par les autorités locales, ce qui permet d'éviter les chevauchements d'activités.

Tous les projets à effet rapide sont coordonnés avec d'autres partenaires et menés uniquement dans les secteurs éloignés qui ne bénéficient pas d'autre appui. Lors de la phase de planification des projets, les partenaires échangent des informations sur leurs compétences et les activités prévues en tenant compte des besoins sur le terrain et en faisant en sorte d'éviter les chevauchements.

**Section XX : coordination régionale**

Élaborer et mettre en œuvre des plans de coordination régionale alignés sur les objectifs des missions, en gardant à l'esprit le mandat de chaque mission (par. 2)

La MINUL est chargée d'appuyer l'ONUCI si besoin est. Il lui incombe également d'apporter son appui au Tribunal spécial pour la Sierra Leone avec l'aide de la garde mongole. Dans le cadre de son mandat, la MINUL assure la coordination régionale en vue d'harmoniser son action avec celle des autres organismes des Nations Unies, notamment en vue de régler leurs problèmes de sécurité communs. Les soldats de la MINUL effectuent des patrouilles conjointes avec leurs homologues d'autres missions et des observateurs militaires de l'ONUCI et du BINUSIL. Dans le cadre de l'Union du fleuve Mano, les équipes de pays des Nations Unies en Côte d'Ivoire, en Guinée, au Libéria et en Sierra Leone tiennent des consultations semestrielles en vue de trouver des réponses communes à des questions régionales comme les jeunes, les armes légères, la traite des êtres humains, le VIH/sida, la polio et d'autres épidémies, la sécurité alimentaire, l'harmonisation des programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration, la surveillance et le contrôle des frontières, les réfugiés et les personnes déplacées et le renforcement global des partenariats au sein de l'Union.

**Section XXI : partenariats, coordination des équipes de pays et missions intégrées**

Définir clairement, dans les projets de budget des missions de maintien de la paix intégrées complexes, le rôle des missions intégrées et leurs responsabilités vis-à-vis de leurs partenaires, ainsi que les stratégies utilisées pour améliorer la coordination et la collaboration avec les équipes de pays des Nations Unies afin d'obtenir de meilleurs résultats au niveau des composantes concernées (par. 2)

La MINUL et l'équipe de pays des Nations Unies collaborent et coordonnent leurs activités dans le cadre de la mission intégrée et suivant le principe de l'unité d'action des Nations Unies. L'équipe de pays des Nations Unies entretient une étroite collaboration avec la Mission depuis sa création, sous la direction d'un coordonnateur résident, Coordonnateur de l'action humanitaire et Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé du relèvement et de la gouvernance. La coordination et la collaboration sont assurées à l'aide de divers mécanismes, dont la réunion bimensuelle de l'équipe de pays des Nations Unies présidée par le coordonnateur résident, Coordonnateur de l'action humanitaire et Représentant spécial adjoint du Secrétaire général où sont abordées les questions relatives aux programmes de fond et les problèmes d'ordre opérationnel et administratif. Le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général préside également la réunion bimensuelle du Groupe de la planification stratégique qui rassemble les chefs de section de la MINUL et les directeurs des organismes de l'équipe de pays.

Le principe de la responsabilité sectorielle adopté par le Comité permanent interorganisations est un autre moyen

d'assurer la coordination et la collaboration. Mis en place au Libéria au début de 2006, il s'agit d'un cadre rassemblant l'ONU, le Gouvernement et d'autres partenaires en vue d'améliorer la prise de responsabilité, l'efficacité et la prévisibilité dans l'intervention humanitaire. L'élaboration d'instruments de comparaison (essentiels pour la planification de la MINUL) et de cadres de programme a permis que, dans la pratique, l'ONU consente des efforts communs en faveur du développement national. L'équipe de pays des Nations Unies contribue à l'établissement des rapports d'activité que le Secrétaire général présente périodiquement sur le Libéria et elle est régulièrement consultée lors de la procédure de mise à jour du plan de mise en œuvre du mandat de la Mission. Les sections de la MINUL ont pris une part active à l'établissement des principaux documents-cadres que sont le bilan commun de pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et l'ONU a collaboré étroitement à l'élaboration de la stratégie nationale pour la réduction de la pauvreté.

Tous ces mécanismes contribuent à la mise en commun de l'information et à l'amélioration de l'image de l'ONU en tant qu'organisation déterminée à fonctionner comme un tout en évitant les chevauchements d'activités et le gaspillage de ressources. En outre, de nombreuses stratégies prévues par la MINUL pour 2008/09 et lors de la phase de retrait s'appuieront sur une collaboration croissante avec l'équipe de pays des Nations Unies vu que la Mission continue de promouvoir le renforcement des capacités du Gouvernement et le transfert des responsabilités.

## **B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires**

(A/61/852)

*Demande*

*Réponse*

### **Section III : budgétisation axée sur les résultats**

Le cadre de budgétisation axée sur les résultats devrait être clairement lié au mandat de la mission établi par le Conseil de sécurité et aux ressources demandées. Les indicateurs de succès devraient permettre de mesurer les résultats obtenus. Comme demandé par l'Assemblée

Les prévisions de dépenses sont désormais établies après la présentation du cadre de budgétisation axée sur les résultats. Le tableau d'effectifs tient compte des activités prévues dans ce cadre. Celle-ci se fondant sur le mandat de la Mission, procéder ainsi permet de

générale dans sa résolution 59/296, ils devraient aussi refléter, autant que possible, la contribution de la mission aux réalisations escomptées et aux objectifs arrêtés et non pas celle des États Membres (par. 14).

#### **Section IV : questions de gestion**

Le Comité constate que de nombreuses propositions reposent sur une idée préconçue de ce en quoi une mission intégrée devrait consister plutôt que sur une analyse des fonctions, de la charge de travail effective et des responsabilités. Il estime que le moment est venu de réévaluer l'efficacité du modèle à la lumière de l'expérience (par. 18).

Le Comité estime qu'il faut tirer des leçons de l'expérience et appuie par conséquent la fonction pratiques optimales au Siège et son extension au terrain. Chaque mission a désormais un fonctionnaire chargé des pratiques optimales. Il estime que le moment est venu d'évaluer sur le plan interne l'impact et l'efficacité de la création de telles capacités sous forme de postes distincts sur le terrain (par. 19).

#### **Section V : gestion financière**

Le Comité demande à nouveau que des efforts soient faits pour évaluer avec plus de précision les besoins et exercer un contrôle plus strict sur les obligations (par. 27).

#### **Section VII : composante militaire**

Le Comité recommande que l'on cherche davantage à utiliser des hypothèses réalistes pour établir les prévisions budgétaires à ce titre (par. 30).

s'assurer que toutes les activités prévues y sont bien conformes.

La MINUL a procédé à un examen minutieux de ses postes et de sa structure après la tenue des élections au Libéria et à l'issue du programme officiel de désarmement, démobilisation, rapatriement et réintégration. Elle a été réorganisée pour répondre aux nouveaux besoins, comme l'illustrent la modification des éléments de la budgétisation axée sur les résultats dans le budget 2007/08. Elle a également procédé à un examen des besoins en effectifs nécessaires pour compenser le retrait des effectifs militaires et de police.

La MINUL n'a pas désigné de fonctionnaire chargé des pratiques optimales. Il existe un Coordonnateur des pratiques optimales qui relève du Bureau du chef d'état-major et assume ces responsabilités en sus de ses fonctions principales.

La budgétisation axée sur les résultats et les prévisions budgétaires de la MINUL sont établies en suivant le plan de retrait approuvé par la résolution 1777 (2007) du Conseil de sécurité et en tenant compte des objectifs de consolidation, de réduction et de retrait. Chaque fois que possible, des coûts réels plutôt que des coûts standard ont servi à déterminer les dépenses pour 2008/09. La réduction des effectifs militaires a été prise en compte : la MINUL a examiné les besoins en effectifs civils en tenant compte de la réduction des effectifs militaires.

Tous les centres de coûts de la Mission reçoivent un rapport périodique sur le montant total de leurs dépenses, y compris des engagements non réglés, qui est examiné par la Section des finances. Cela permet de déceler les engagements qui risqueraient de ne pas être utilisés afin de les annuler et d'en réaffecter les fonds.

Les plans de réduction des effectifs militaires énoncés dans le quinzième rapport d'activité du Secrétaire général ont été entièrement pris en compte.

Demande

Réponse

Le Comité recommande que les montants engagés au titre des dépenses militaires soient maintenus à l'étude afin d'éviter un excès d'engagements inutilisés (par. 31).

Le Comité encourage le Secrétaire général à rechercher les moyens de réduire l'élément relève des dépenses militaires. Afin de faciliter son examen futur de cette question, le Comité demande que des données sur les coûts de la relève soient communiquées dans le contexte de son examen des futurs rapports budgétaires et sur l'exécution des budgets (par. 32)

Le Comité demande que la question de la fourniture de rations de bonne qualité soit prise en compte lors de la conclusion du marché mondial relatif aux rations et compte recevoir des renseignements à ce sujet dans les projets de budget des opérations de maintien de la paix (par. 34).

### Section VIII : personnel civil

Le Comité recommande que les missions s'attachent à réduire leurs taux de vacance de postes avant de demander l'étoffement de leurs effectifs (par. 36).

L'abattement pour délais de déploiement a été examiné conformément aux résultats de l'exercice précédent et des coûts réels, plutôt que des coûts standards, ont été utilisés pour les portions applicables du budget.

Il est procédé à l'examen des engagements à chaque trimestre, afin qu'il coïncide avec le cycle des rapports de vérification.

Le budget de l'exercice 2008/09 a été établi sur la base des dépenses réelles engagées en 2006/07 au titre de la relève.

Le droit qu'a l'ONU d'inspecter n'importe quelle partie de la chaîne d'approvisionnement d'un fournisseur est désormais inscrit dans le contrat relatif à la fourniture de rations entré en vigueur le 21 octobre 2007. Les missions sur le terrain procèdent, selon que de besoin, à des inspections pour vérifier que les exigences concernant les rations alimentaires sont respectées.

La MINUL a sensiblement réduit ses taux de vacance de postes ces dernières années. Les taux moyens réels au 30 septembre 2007 étaient de 10 %, 6 % et 8 % pour le personnel recruté sur le plan international, le personnel recruté sur le plan local et les Volontaires des Nations Unies, respectivement.

La MINUL s'est donné comme priorité de pourvoir les postes vacants. Des directives précises ont été établies par l'administration de la Mission pour veiller à ce que les mesures voulues soient prises dans les délais à chaque étape du recrutement. Des rapports périodiques sur le recrutement et une coopération étroite avec la Division du personnel permettent également d'accélérer le recrutement.

Un contact permanent avec les directeurs de programme permet de procéder à une présélection des candidats dès réception de l'avis de départ du personnel (avant même que le poste devienne vacant).

Les activités de recrutement commencent dans les 24 heures suivant le moment où les directeurs de programme ont demandé la liste des candidats présélectionnés. Faute de liste, une demande est envoyée à la Division du personnel à New York, qui l'inclut dans les avis de vacance relatifs à des postes dans les missions, dans les annonces à paraître dans les revues professionnelles, etc.

Un système de communication a été mis en place entre le Service de recrutement et les autres sections ou services concernés (Groupe du budget, Service administratif, Division du personnel et tous les chefs de section ou directeurs de programme) afin qu'il soit procédé à un suivi quotidien ou hebdomadaire de toutes les activités de recrutement.

La Mission est désormais habilitée à donner son avis technique sur les candidatures, ce qui permet d'accélérer la vérification des compétences des candidats qualifiés.

La Mission s'investit en donnant des orientations à tous les directeurs de programme en ce qui concerne le recrutement.

### **Connaissances linguistiques**

Le Comité recommande en outre que le Secrétariat renforce à tous les niveaux le recrutement de candidats possédant les connaissances linguistiques requises. À ce propos, il souligne qu'il importe d'améliorer la situation des opérations de maintien de la paix déployées dans des pays francophones (par. 41).

Sans objet

### **Parité**

Le Comité compte que l'on s'attachera comme il convient à maintenir un équilibre approprié dans les recrutements aux postes de haut niveau et à améliorer la parité à tous les niveaux (par. 42).

La MINUL a consenti des efforts concertés pour sélectionner des candidates à tous les niveaux. Le Représentant spécial du Secrétaire général a porté cette exigence à la connaissance de tous les directeurs de programme et reçu des rapports mensuels sur la parité et la répartition géographique.

### **Missions réduisant leurs effectifs**

En pareils cas, le Comité compte que le niveau d'effectifs et la structure correspondante des classes soient gardés à l'étude, en particulier dans les services d'appui (par. 43).

La MINUL a entamé sa phase de retrait en janvier 2008. La dotation en effectifs civils pour les trois cycles budgétaires à venir a été soigneusement examinée de façon à ce qu'elle compense la réduction des effectifs militaires et de police et soit conforme aux objectifs de consolidation, de réduction et de retrait.

### **Volontaires des Nations Unies**

Le Comité demande que des renseignements sur le coût des Volontaires des Nations Unies soient communiqués dans le cadre du prochain cycle budgétaire des opérations de maintien de la paix (par. 44).

Le coût des Volontaires des Nations Unies a été inscrit au budget. Le montant total pour l'exercice 2008/09 s'élève à 10 783 800 dollars.

### **Nécessité de recourir plus largement à du personnel recruté sur le plan national**

Lorsqu'elles demandent une augmentation du nombre d'agents recrutés sur le plan national, toutes les missions devraient impérativement définir les fonctions de fonctionnaires recrutés sur le plan international qui sont transférées à ces agents. Cette démarche est particulièrement importante dans un contexte de consolidation de la paix après les conflits (par. 46).

Dans la mesure du possible, la Mission s'emploie à repérer les tâches qui peuvent être confiées à des agents recrutés sur le plan national, conformément à ses besoins opérationnels et à son mandat. Elle s'attache tout particulièrement à convertir des postes d'agent recruté sur le plan international et des emplois de Volontaires des Nations Unies en postes d'agent recruté sur le plan national quand sa capacité le lui permet. En 2006/07, 10 postes (8 G-7/SM et 2 P-2) ont été convertis en postes d'agent recruté sur le plan national contre 6 postes (2 P-3, 3 G-1/G-6 et 1 SM) en 2007/08.

Au total, 14 emplois (4 P-4, 1 P-3, 3 SM, 1 G-1/G-6 et 5 VNU) ont été désignés pour être convertis en affectations nationales dans le budget de 2008/09.

## **Section IX : dépenses opérationnelles**

### **Formation**

Tout en reconnaissant l'importance de la formation pour l'accroissement de l'efficacité des missions, le Comité estime que des mesures supplémentaires doivent être prises pour que les programmes de formation soient plus efficaces par rapport à leur coût et mieux adaptés aux besoins de chaque mission. Il conviendrait de réduire les voyages aux fins de la formation en favorisant la formation de formateurs et en examinant toutes les possibilités de vidéoconférence et d'apprentissage électronique (par. 48).

Pour l'exercice 2008/09, la MINUL s'est davantage attachée à faire venir des formateurs pour dispenser sur place une formation au personnel. Ainsi, les membres du personnel sont plus nombreux à pouvoir se prévaloir de la formation, dont les agents recrutés sur le plan national peuvent également bénéficier directement. Les stages de formation à l'extérieur sont moins nombreux et la Mission n'envoie ses agents à l'extérieur que lorsqu'une formation interne ne peut leur être dispensée sur place et à condition qu'à leur retour, ils fassent partager leurs connaissances à ceux qui sont restés. Le programme de formation compte également un apprentissage électronique.

Compte tenu du rôle de plus en plus important que jouent les agents recrutés sur le plan national et étant donné qu'il importe de renforcer les capacités nationales et d'offrir des possibilités de perfectionnement professionnel aux agents recrutés sur le plan national, le Comité estime que le personnel recruté sur le plan national doit bénéficier pleinement des programmes de formation (par. 49).

La Mission s'emploie à faire bénéficier le personnel recruté sur le plan national des programmes de formation. Des stages de formation internes ont été mis au point par le Centre intégré de formation du personnel des missions pour offrir les compétences voulues. Il est également fait appel à des formateurs externes qui dispensent sur place une formation au personnel.

Vu que la MINUL s'engage dans la phase de retrait, elle s'attache à renforcer les capacités du personnel recruté sur le plan national dont 2 704 membres devraient bénéficier d'une formation dans la Mission au cours de l'exercice 2008/09 (chaque membre du personnel peut participer à plusieurs activités de formation, chaque agent du Service mobile assistant en moyenne à 3 stages de formation). Il s'agit d'un indicateur de succès dans la budgétisation axée sur les résultats de la MINUL.

### Transports aériens

Le Comité demande que, lorsque d'importantes augmentations des dépenses ou des arrangements contractuels concernant les aéronefs sont prévues, les projets de budget contiennent à l'avenir des justifications complètes, y compris toutes mesures palliatives prises par la mission ou le Siège (par. 51).

Des justifications complètes ont été fournies pour les variations figurant dans le projet de budget de l'exercice 2008/09.

### Voyages

Le Comité constate avec préoccupation que plusieurs missions ont dépassé largement les crédits ouverts au titre des voyages. Il recommande que les frais de voyage soient budgétisés correctement et que tout dépassement à ce titre soit évité (par. 55).

Les voyages à l'intérieur de la zone de la Mission n'étaient pas prévus dans les budgets des exercices antérieurs. En vue de l'établissement de son budget de voyages, la MINUL a contrôlé l'objet de chaque voyage, le nombre de participants et la durée du séjour afin d'effectuer des prévisions réalistes pour l'exercice 2008/09 sur la base des dépenses réelles engagées lors des exercices précédents. Les voyages à l'intérieur de la zone de la Mission sont désormais contrôlés mensuellement par section en vue de détecter les abus ou excès et d'y remédier.

### Projets à effet rapide

Le Comité considère que les projets à effet rapide peuvent contribuer considérablement à renforcer les liens de la mission avec la population locale. Il convient également de garder à l'esprit que l'exécution des projets à effet rapide devrait entraîner des frais généraux nuls ou minimes de façon que le maximum des crédits profite directement à la population locale (par. 57).

Tous les projets à effet rapide prévus pour 2007/08 et proposés pour 2008/09 seront gérés par des titulaires de postes déjà créés. La totalité des crédits affectés aux projets à effet rapide leur est consacrée directement. Les dépenses de personnel ne sont pas financées au moyen de ces crédits.

### Coopération régionale

Le Comité salue les initiatives en matière de coopération régionale et intermissions, qui concernent des activités liées à la sécurité aérienne, aux services médicaux, aux opérations aériennes, à un centre

Le mandat prévoit un appui et une coordination étroite entre les parties : ainsi, des contingents de la MINUL étant déployés en Sierra Leone (zone du BINUSIL), il faut prévoir les ressources nécessaires en matière de



<i>Demande</i>	<i>Réponse</i>
<p>d'opérations aériennes stratégiques, aux évacuations sanitaires par voie aérienne et à un cargo côtier, et se propose d'en vérifier l'efficacité dans le cadre des projets de budget pour l'exercice 2008/09 (par. 62).</p>	<p>transport aérien pour répondre à leurs besoins. En outre, la MINUL doit apporter son soutien au BINUSIL en cas d'instabilité et patrouiller le long de la frontière entre les deux pays.</p> <p>Une situation analogue existe avec l'ONUCI et la MINUL a continué de procéder pour elle à la relève des contingents. L'ONUCI gère l'exploitation des aéronefs de l'UNOWA et, par extension, la MINUL coordonne ses activités avec elle. Les missions entretiennent donc des relations de travail quotidiennes : elles partagent les moyens aériens pour les évacuations sanitaires primaires, assurent la relève des contingents, apportent leur appui lors des élections et mettent des appareils à disposition pour assurer périodiquement les navettes aériennes et lors des élections. Des exercices périodiques conjoints auxquels participent les opérations aériennes ont lieu également.</p>

### C. Comité des commissaires aux comptes

(A/61/5 (vol. II), chap. II)

*Constatations et recommandations*

*Mesures prises*

#### Engagements non réglés

Pendant l'exercice considéré, des économies totalisant 108,3 millions de dollars ont été enregistrées au moyen du système de traitement par lots des engagements non réglés, qui sert à constater et clore les montants restant dus au titre des engagements non réglés expirés au 30 juin 2006. En outre, on constate, d'après des échantillons reçus de 4 missions en cours (MINUL, MONUC, MINUSIL et MANUTO) qu'un montant total de 106,6 millions de dollars d'engagements annulés correspondait à la liquidation du solde restant dû au titre de ces engagements, qui avaient été souscrits précédemment pour couvrir, notamment, des dépenses relatives au soutien autonome des missions, aux demandes d'indemnisation suite à une infirmité, au matériel appartenant aux contingents (matériel majeur) lors de divers exercices et qui devaient être remboursées aux États Membres (par. 37).

L'examen des économies importantes résultant de l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs a conduit à prendre les mesures suivantes en 2005/06 et 2006/07.

Les engagements relatifs au matériel appartenant aux contingents et au soutien logistique autonome ont été revus dans le cadre de la clôture de l'exercice 2007 et modifiés afin qu'il soit tenu compte des montants à prévoir plutôt que des projets de mémorandum d'accord. Le Département de l'appui aux missions procède désormais ainsi à chaque trimestre.

Les engagements au titre du désarmement et de la démobilisation ont été ajustés dans le cadre de la clôture de l'exercice 2006 en fonction des demandes ou notifications de remboursement reçues au cours de l'exercice considéré.

Le Département a également assuré la coordination des budgets avec les centres de coûts sur le terrain et ceux du Siège relatifs à des catégories autres que le matériel appartenant aux contingents et le soutien autonome en vue de vérifier les engagements non réglés dans le cadre de la

clôture de l'exercice 2007 et de liquider tout report d'engagement injustifié sur les exercices ultérieurs.

En conséquence, les engagements d'exercices précédents ont été réduits de 7,32 % à 4,26 %.

### **Application des directives sur les principes déontologiques applicables au personnel et aux fournisseurs**

Le Comité a examiné la suite donnée dans certaines missions à la recommandation qu'il avait précédemment formulée concernant l'application des directives sur les principes déontologiques auxquels devaient se conformer les fonctionnaires chargés des achats (par. 114).

Au moment de l'audit, les fonctionnaires chargés des achats à la MINUL n'étaient pas encore tenus de signer une déclaration reconnaissant l'obligation d'indépendance (par. 116).

### **Délais d'approbation des marchés**

À la MINUL, le Comité a constaté que les délais d'approbation se situaient dans la fourchette autorisée dans le Manuel des achats, mais que, sur un total de 1 142 bons de commande, 470 avaient été approuvés après plus de 60 jours, tandis que 197 l'avaient été après plus de 120 jours. Il a également noté que les motifs des retards qui se produisaient au cours du processus d'achat étaient nombreux, allant de la révision des bons de commande ou des demandes de fourniture de biens ou services à la rétention des biens au port de dédouanement. Bien que le Groupe de l'appui aux achats veillât en permanence au respect du calendrier des achats, on continuait d'enregistrer des retards (par. 126).

### **Transports aériens**

Le Comité réaffirme sa recommandation antérieure selon laquelle le Département devrait prendre les mesures voulues pour réduire l'écart entre les heures de vol prévues au budget et les heures de vol effectives des missions (par. 140).

Une fois promulgué le code de déontologie, tous les fonctionnaires chargés des achats seront tenus de signer une déclaration de respect du code de conduite.

Le suivi des prestations des fournisseurs a été amélioré et les mesures voulues ont été prises pour réduire encore les délais d'approvisionnement.

Dans les cas cités dans le rapport du Comité des commissaires au compte, les retards s'expliquaient, dans une large mesure, à des circonstances imprévisibles : appels à soumissionner qui n'avaient pas abouti ou livraisons non effectuées. La Mission contrôle ses délais d'approbation à l'aide d'un tableau récapitulatif publié chaque semaine sur son panneau d'affichage.

La Mission a pris des mesures pour continuer d'améliorer l'utilisation de ses moyens aériens. Pour l'exercice 2006/07, le nombre moyen de passagers par vol a été calculé par le Comité comme représentant 45 % de la capacité de la Mission (contre 41 % pour 2005/06). L'analyse montrait une augmentation de l'utilisation des moyens aériens par les passagers par rapport à l'exercice précédent. Les commissaires aux comptes ont constaté que la Mission s'employait à redéployer les avions en vue de gagner en efficacité. Les prévisions budgétaires de l'exercice 2008/09 tiennent compte du nombre d'heures de vol effectives en 2006/07.

### Remplacement des véhicules

7 véhicules utilisés par la MINUL depuis 1999 avait plus de 200 000 kilomètres à leur compteur. Le Département a expliqué au Comité que les véhicules de la MINUL ayant plus de 180 000 kilomètres au compteur circulaient à présent à Monrovia et aux alentours où les routes étaient en bon état. Cela permettait ainsi de veiller à ce que ces véhicules ne soient pas endommagés par des routes peu carrossables et de les surveiller de près de façon à prolonger leur durée de vie et à éviter des réparations coûteuses (par. 176).

### Garde et contrôle du matériel

Le Comité a recommandé dans son rapport précédent que l'Administration assure comme il convient la garde, le contrôle et la cession du matériel durable mais a de nouvelles observations à formuler à ce sujet pour l'exercice considéré :

d) L'ONUB a attendu le 5 juillet 2006 pour enregistrer dans le système Galileo des articles d'une valeur de 15 085 dollars réceptionnés le 18 mai 2006. La MINUEE a actualisé tardivement les données portées dans Galileo concernant 58 véhicules d'une valeur de 850 809 dollars pourtant signalés comme passés par profits et pertes dans le rapport du Comité local de contrôle du matériel. De même, la MINUL n'a pas mis à jour les données de Galileo relatives à l'emplacement de tous les biens et a omis de faire figurer tous les biens dans le système;

g) Le Groupe de contrôle du matériel et des stocks de la MINUL a procédé à un pointage du matériel mais n'a pas pu localiser 2 746 articles d'une valeur de 7 460 000 dollars. Le Comité a également constaté que d'après un échantillon d'articles ayant fait l'objet d'une inspection physique, 5 articles étaient inutilisables alors qu'ils étaient portés comme utilisables dans le système (par. 204).

### Gestion des stocks

Au 30 juin 2006, la MINUL disposait de biens consommables d'une valeur de 56 430 000 dollars (contre 42 580 000 dollars en 2005), entreposés par catégorie (information et communication, informatique, génie, transports). Lors de son audit précédent, le Comité s'était déclaré préoccupé par la manière dont les stocks d'articles consommables

Les critères concernant le remplacement des véhicules particuliers utilisés dans des conditions normales sont : une durée de vie de 6 ou 7 ans et un kilométrage compris entre 140 000 et 180 000 kilomètres. Ils ne constituent que des conditions minimales requises et n'excluent pas que la Mission continue d'utiliser les véhicules en bon état.

Les anomalies que les commissaires aux comptes ont constatées ont fait l'objet d'enquêtes et été corrigées. La mise à jour du système Galileo est désormais effectuée périodiquement. En outre, dans les instructions qu'il a distribuées le 6 septembre 2006, le Directeur de l'appui à la Mission définit clairement le rôle que jouent les unités à comptabilité autonome, les responsables de la gestion des stocks et d'autres entités dans la gestion et le contrôle du matériel appartenant aux Nations Unies. Conformément à ces instructions, les responsables de la gestion des stocks et le Groupe de contrôle du matériel et des stocks tiennent des réunions périodiques en vue de corriger les anomalies repérées dans le système Galileo.

À la MINUL, il est rappelé au personnel par des bulletins d'information et via l'intranet qu'il a une responsabilité envers le matériel appartenant aux Nations Unies. En outre, un mécanisme permet de notifier chaque anomalie détectée à l'unité à comptabilité autonome concernée pour qu'elle prenne les mesures voulues. Le 6 août 2007, ce mécanisme a été amélioré. Les unités à comptabilité autonome reçoivent désormais des rapports hebdomadaires, au format standard, concernant les principaux types d'anomalies. Le Directeur de l'appui à la Mission contrôle les taux d'anomalie sous forme d'indicateur mensuel clef.

L'Administration de la Mission a, depuis lors, déterminé le niveau minimal et maximal de ses stocks pour 95 % des articles et s'emploie à fixer de tels seuils pour les 5 % restants. Elle a par ailleurs indiqué au Comité que la Section des services d'ingénierie procédait chaque mois à un examen des seuils de réapprovisionnement pour environ 10 % de l'ensemble des stocks.

étaient gérés et avait recommandé que la MINUL fixe des niveaux de stock minimum et maximum afin de garantir que les achats et le stockage des biens consommables soient économiques et efficaces. Un examen des données enregistrées dans le système Galileo au 31 août 2006 a permis de constater que, pour certaines catégories de matériel, la Mission mettait en place des niveaux minimum et maximum dans Galileo, mais que pour d'autres, elles n'avaient pas encore entamé la procédure (par. 235).

### Coordination régionale

Dans son rapport précédent, le Comité a recommandé que l'Administration, en collaboration avec les missions de maintien de la paix intéressées, mette au point et applique des plans de coordination régionaux adaptés aux objectifs des missions. Bien planifiée et mise en œuvre, une coordination de ce genre pourrait renforcer les objectifs communs des missions et de l'Organisation (par. 247).

L'Administration a mentionné les échanges d'informations et interventions qui avaient eu lieu en ce qui concerne la MONUC et l'ONUB, dans le cadre de la région des Grands Lacs, pour régler différentes questions frontalières; en ce qui concerne la MONUC et la MINUS, pour régler des questions relatives au trafic d'armes transfrontalier et aux groupes armés étrangers; et, en ce qui concerne la MINUL et la MINUSIL, pour régler des questions de contrôle des armements et des questions transfrontalières (par. 249).

Le Comité réaffirme sa recommandation précédente selon laquelle l'Administration, en collaboration avec les missions de maintien de la paix intéressées, devrait accélérer la mise en œuvre de plans de coordination régionaux adaptés aux objectifs des missions (par. 250).

En décembre 2007, la Section du transport de la Mission avait terminé le pointage des stocks entreposés dans son entrepôt de Monrovia. Un pointage analogue est en cours au siège de la Mission dans les divers secteurs. La Section des approvisionnements procède périodiquement à des vérifications des stocks et des équipes de comptage ont été désignées spécialement à cet effet pour chaque cycle. La Section des technologies de l'information et des communications de la Mission a vérifié 4 200 des 5 800 biens en stock et un comptage est effectué par la Section du génie. Les procédures de pointage en cours à la Mission s'achèveront au deuxième trimestre de 2008.

Une réunion de haut niveau des chefs des missions de maintien de la paix des Nations Unies en Afrique de l'Ouest se tient 3 fois par an en vue d'échanger des informations et de procéder à une planification opérationnelle conjointe.

En outre, le commandant de la Force assiste à des conférences intermissions trimestrielles et aux conférences de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, qui favorisent la coopération de la Mission avec d'autres missions en Afrique de l'Ouest et des pays fournisseurs de contingents. Des officiers de liaison ont été placés à la MINUL par le Chef de la Cellule d'analyse conjointe de la Mission. Ce dernier et le Chef des opérations se rendront au BINUSIL et à l'ONUCI en vue de s'entretenir des problèmes transfrontaliers et des questions d'entraide. En règle générale, ces réunions ont lieu tous les 6 mois. Enfin, des liaisons transfrontières et des patrouilles menées en concertation avec les autorités nationales en Sierra Leone et en Guinée et avec les forces de l'ONUCI en Côte d'Ivoire sont organisées, dans le cadre de l'« Opération Loko », de l'« Opération Seskin » et de l'« Opération Mayo », au moins une fois par mois au niveau des secteurs.

Afin de renforcer la collaboration et d'assurer la coordination régionale entre les missions, le commissaire de la Police des Nations Unies assiste chaque année à la conférence des commissaires de police. À cette occasion, la mise en œuvre de plans de coordination régionaux adaptés aux objectifs de la Mission est abordée, entre autres questions.

En outre, 2 conférences régionales ont déjà été organisées avec le BINUSIL et l'ONUCI durant l'exercice en cours. La Mission poursuit ses opérations conjointes avec ces 2 missions.

La Conférence sur l'administration des missions des Nations Unies en Afrique de l'Ouest s'est tenue au siège de la MINUL en novembre et au BINUSIL, à Freetown, en janvier.

Elle a pour objectif principal de repérer les domaines de coopération et d'entraide en vue d'améliorer l'efficacité des 3 missions. Elle vise également à déterminer les meilleures pratiques qui permettent de gagner en efficacité et d'améliorer le service clients; à constituer un corps de connaissances, à aborder des questions qui intéressent toutes les missions et à y apporter des réponses communes.

### Gestion des rations

Le Comité a pris acte des efforts déployés par le Département en ce qui concerne la gestion des rations dans diverses missions. Cela étant, il convenait de régler les problèmes suivants :

a) La MINUL n'avait aucun plan de secours ni accord de confirmation de rechange pour l'approvisionnement en produits de première nécessité tels que les denrées alimentaires;

b) Certains fournisseurs n'avaient pas respecté les termes de leur contrat : articles manquants ou de mauvaise qualité (MINUL) et défauts d'emballage (UNFICYP), par exemple;

c) Le contrat régissant l'approvisionnement de la MINUL en rations ne comportait aucune clause pénale ou financière prémunissant la Mission contre les risques de défaillance du fournisseur;

d) La MINUL n'avait pas établi ni soumis en temps voulu au service chargé de l'alimentation des rapports fiables sur les effectifs militaires propres à garantir la bonne maîtrise du coût maximum des rations par jour et par membre du contingent;

e) Le service de la MINUL chargé de l'alimentation avait exercé son activité alors que le poste de chef restait vacant (par. 293).

Le Département s'est attaché à rappeler aux missions combien il importait qu'elles appliquent les procédures décrites dans le Manuel de gestion des rations et respectent les clauses pertinentes des différents contrats d'approvisionnement en rations. Il a indiqué que la longueur des délais d'exécution et l'importance des investissements consentis par les fournisseurs de rations pour honorer les contrats empêchaient la conclusion d'accords de confirmation au titre des rations. Il prévoyait de constituer et de gérer avec prudence 2 stocks d'aliments de base, composés respectivement d'aliments congelés ou secs et de rations de combat, en quantité suffisante pour 14 jours. En outre, son plan d'urgence lui permettait d'obtenir des rations pour le compte d'une mission auprès d'autres fournisseurs de la région. Le Département avait modifié les cahiers des charges et modèles de contrat de façon à permettre à tout fournisseur de rations d'approvisionner l'ONU au titre d'une mission autre que celle pour laquelle il était lié par contrat. Il a par ailleurs fait savoir qu'il refuserait les articles non conformes au cahier des charges.

Tous les contingents sont tenus de consommer une boîte de rations par personne et par cycle de 28 jours. Ils reçoivent également à l'avance des rations normales en quantité suffisante pour une semaine. En outre, les rations de combat contiennent des approvisionnements en quantité suffisante pour 2 jours supplémentaires. Ainsi, les contingents disposent d'une réserve d'approvisionnement en quantité suffisante pour 7 à 9 jours. Le service de la MINUL chargé de l'alimentation assure le suivi de la consommation et fait en sorte que tous les contingents sachent qu'ils doivent maintenir au minimum des rations de combat en quantité suffisante pour 14 jours.

Le système actuel d'approvisionnement en rations se fonde sur des menus. La Mission a inauguré un nouveau système permettant d'obtenir des informations précises des contingents, qui a pris effet le 14 novembre 2006.

D'autres mesures prévoient de dispenser une formation complémentaire aux responsables des subsistances en vue d'améliorer la planification au niveau du contingent. Le système actuel se fonde sur des menus, les apports caloriques et le coût maximum des rations par jour et par membre du contingent. Le service chargé de l'alimentation recueille quotidiennement des renseignements auprès du fournisseur des rations et met à jour la base de données concernant les rations. Le service chargé des demandes de fourniture de biens ou services notifie le service chargé de l'alimentation et les contingents s'ils dépassent les apports caloriques ou le coût maximum des rations par jour et par membre du contingent.

La Mission a recruté un chef du service chargé de l'alimentation.

### Égalité hommes-femmes

La MINUL n'avait pas pu atteindre ses objectifs en matière de parité des sexes, d'une part parce qu'il n'y avait pas eu suffisamment de candidates et d'autre part parce qu'elle n'avait pas eu la latitude voulue pour sélectionner et examiner les candidatures et s'occuper des habilitations techniques. La MINUK ne s'était pas fixée d'objectifs d'étape afin de mesurer les progrès accomplis sur la voie d'une représentation équilibrée des 2 sexes. La MINUL avait conservé le même ratio hommes/femmes que celui de l'exercice précédent, à savoir 70 hommes pour 30 femmes (par. 313).

La Mission s'est employée sans relâche à améliorer la parité des sexes. Au 30 juin 2007, le ratio hommes/femmes était le suivant : 68 hommes pour 32 femmes dans la catégorie des agents recrutés sur le plan international; 80 hommes pour 20 femmes dans la catégorie des agents recrutés sur le plan local et 67 hommes pour 33 femmes dans la catégorie des Volontaires des Nations Unies. Des mesures continuent d'être prises dans le cadre des propositions de réforme présentées par le Secrétaire général dans son rapport intitulé « Investir dans le capital humain » (A/61/255) afin de trouver une solution à la faible représentation des femmes.

### Taux de vacance de postes

Les taux de vacance de postes ont également diminué à la MINUL entre le 30 juin 2005 et le 30 juin 2006 : a) 6 des 51 postes de direction autorisés, soit 12 %, étaient vacants en 2006, contre 11 en 2005 (22 %); et b) 51 des 265 postes de cadre intermédiaire étaient vacants en 2006 (20 %), contre 73 en 2005 (29 %) (par. 323).

Au 29 mars 2008, 8 des 49 postes de direction autorisés (16 %) et 37 des 225 postes de cadre intermédiaire (16 %) étaient vacants.

### Engagements et prestations

S'agissant des engagements et des prestations, le Comité a noté ce qui suit :

e) La MINUSTAH n'avait pas respecté l'obligation de réglementer le recours excessif aux heures supplémentaires lors de l'approbation du budget mensuel des sections; de plus, ni la MINUL ni la MINUSTAH n'avaient respecté l'obligation consistant à approuver à l'avance le recours aux heures supplémentaires;

La Mission a pris les mesures voulues pour s'assurer que les heures supplémentaires ne dépassent pas 40 heures par agent et par mois. Tout recours aux heures supplémentaires doit être approuvé à l'avance par le Directeur de l'appui à la Mission. Le paiement des heures supplémentaires n'est approuvé que si le recours aux heures supplémentaires l'a été. Lorsqu'ils demandent l'approbation du recours aux heures supplémentaires, les superviseurs sont tenus d'indiquer le nombre d'heures

f) À la MINUSTAH, 3 personnes avaient dépassé le quota de 40 heures supplémentaires, avec en moyenne 45 heures supplémentaires, tandis qu'à la MINUL 2 personnes avaient dépassé de plus de 30 heures en moyenne le quota maximum;

g) Des heures supplémentaires avaient été faites à 2 reprises sans que la MINUL y consente préalablement (par. 327).

### **Budgétisation axée sur les résultats**

Il n'y avait pas de données fiables de nature à étayer la réduction de 10 % des actes de violence à l'égard des femmes et des filles (MINUSTAH) ou les produits relatifs à la composante civile opérationnelle et à l'état de droit (MINUL) (par. 348).

La MINUL n'avait pas choisi de données de référence ni de cibles comme indicateurs de succès des institutions provinciales d'administration autonome, des protocoles signés et des inspections judiciaires (par. 350).

### **Dossiers de justificatifs**

Une comparaison de quelques réalisations escomptées, indicateurs de succès et produits retenus dans le cadre du budget de la MINUL pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2005 au 30 juin 2006 a montré qu'il n'y avait pas de corrélation entre ces éléments et ce qui avait été effectivement obtenu. Le rapport sur l'exécution du budget fait état de données concernant les élèves policiers censés avoir obtenu leur diplôme au 30 juin 2006. Or les élèves des promotions 1 et 18 ont obtenu leur diplôme le 12 juillet 2004 et le 29 juillet 2006, respectivement. De fait, seules les statistiques relatives aux promotions 14 à 18 ont trait à l'exercice considéré puisque les élèves de la promotion 14 ont commencé les cours le 18 juillet 2005 tandis que ceux de la promotion 18 les ont commencés le 18 novembre 2005 (par. 355).

La MINUL a fait savoir que l'indicateur et la réalisation concernant le nombre d'élèves policiers diplômés était un nombre cumulatif et qu'elle avait corrigé le texte du rapport de la façon suivante :  
« En juin 2006, l'école de police avait diplômé 1 994 élèves policiers, dont 449 pendant l'exercice 2005/06 » (par. 356).

supplémentaires requises. C'est à ce moment là qu'il est procédé au contrôle des heures. Des formulaires de demande permettent de garantir que toutes les heures supplémentaires sont enregistrées et approuvées avant le début du travail. Les directeurs de programme sont périodiquement informés que les demandes rétroactives d'approbation et de paiement des heures supplémentaires ne seront pas acceptées.

Un atelier consacré au budget tenu en juillet 2007 a été axé sur l'établissement d'indicateurs de succès clairs et mesurables. La MINUL y a participé et d'autres améliorations ont été apportées lors de l'établissement du budget pour l'exercice 2008/09.

La Mission a corrigé les erreurs figurant dans les dossiers de justificatifs pour l'exercice clos le 30 juin 2006. En outre, se fondant sur les enseignements tirés et les recommandations des organes de contrôle, elle a distribué des directives concernant l'établissement des dossiers de justificatifs. L'Administration de la Mission veillera au strict respect des ces directives.

### **Répartition des moyens informatiques ou télématiques**

La recommandation précédente du Comité tendant à ce que les missions appliquent la norme de l'Organisation selon laquelle il ne doit pas y avoir plus d'une imprimante pour 4 ordinateurs de bureau n'a pas été appliquée par la MINUL (par. 359).

La procédure de retrait des imprimantes se poursuit et, au 31 octobre 2007, une centaine d'imprimantes avaient été remplacées par des imprimantes en réseau. Cependant, le nombre de bureaux préfabriqués fait que la proportion d'imprimantes monopostes est plus élevée. Chaque fois que possible, une imprimante en réseau est déployée en vue de respecter la proportion établie à une imprimante pour 4 ordinateurs de bureau. Les commandes de toner pour les imprimantes non standard ont été suspendues en vue de retirer ces imprimantes. Au 7 mai 2007, 2 303 ordinateurs de bureau et ordinateurs portables étaient en circulation. La proportion était d'environ une imprimante pour 2,3 ordinateurs. De nombreux anciens modèles d'imprimante seront retirés au cours des 12 prochains mois. La procédure de retrait des imprimantes monopostes et la mise en réseau des utilisateurs et des imprimantes partagées se poursuit.

Au 19 mars 2008, 2 506 ordinateurs de bureau et ordinateurs portables étaient en circulation. Le nombre d'imprimantes en circulation dans la Mission étant de 932, la proportion était de 2,69 ordinateurs de bureau pour une imprimante.

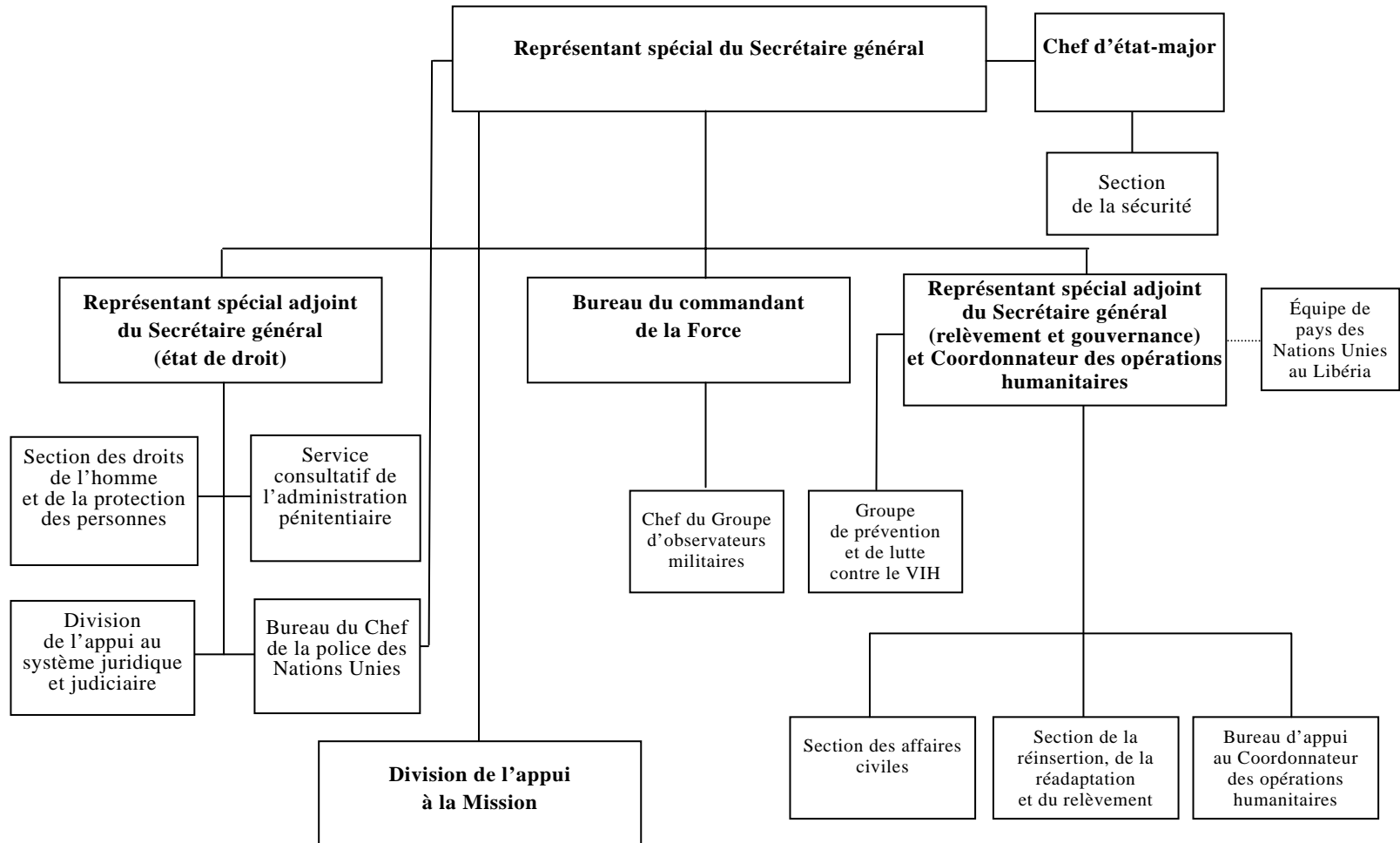
---



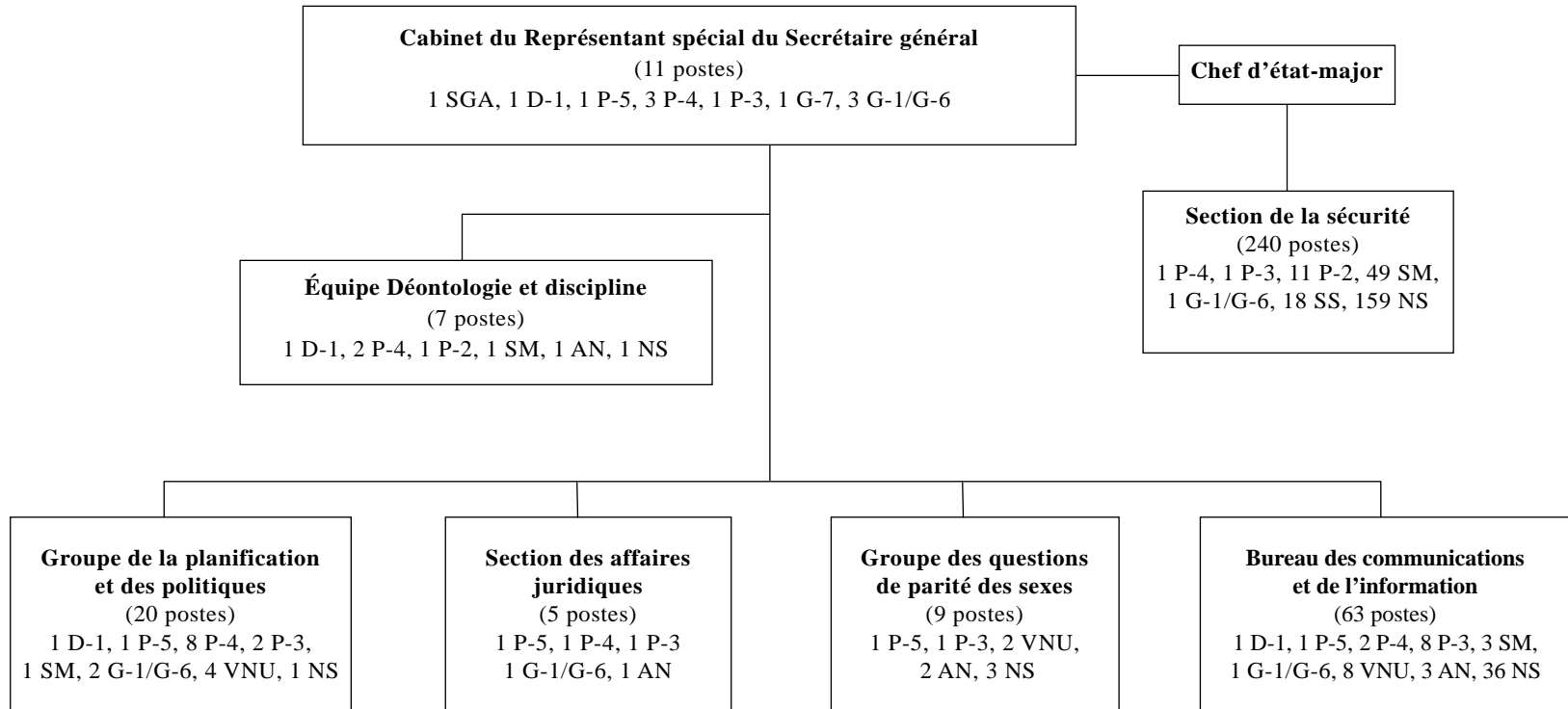
## Annexe I

### Organigrammes

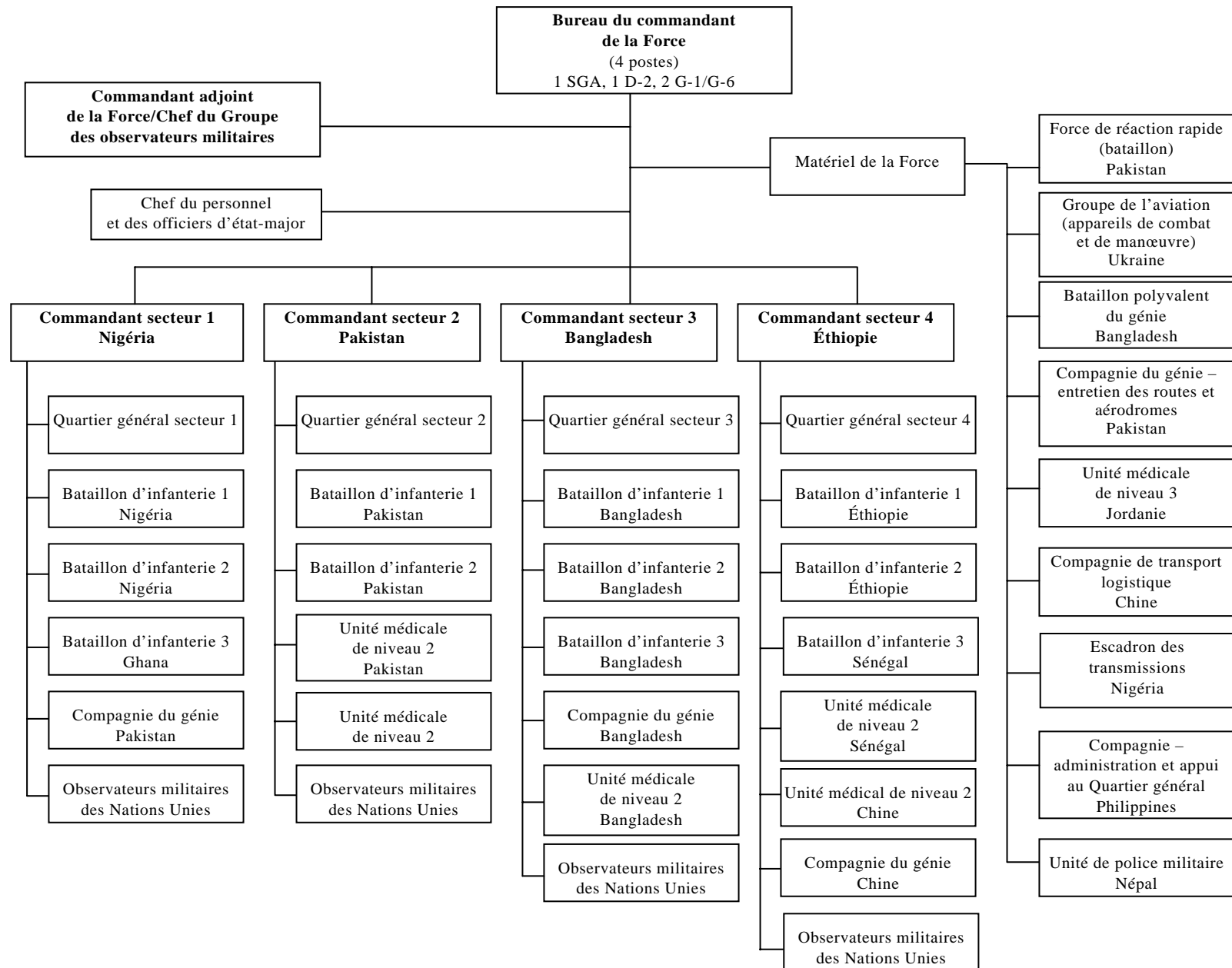
#### A. Services organiques de la Mission des Nations Unies au Libéria



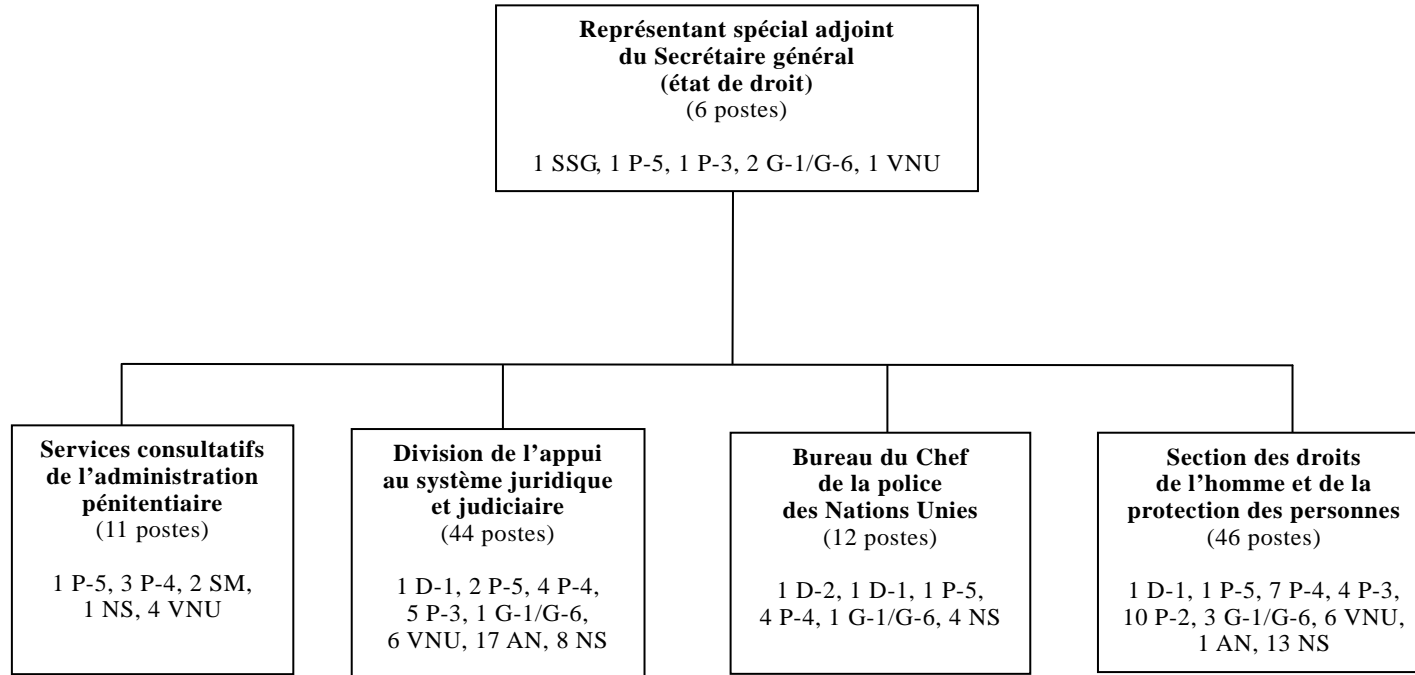
## B. Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général



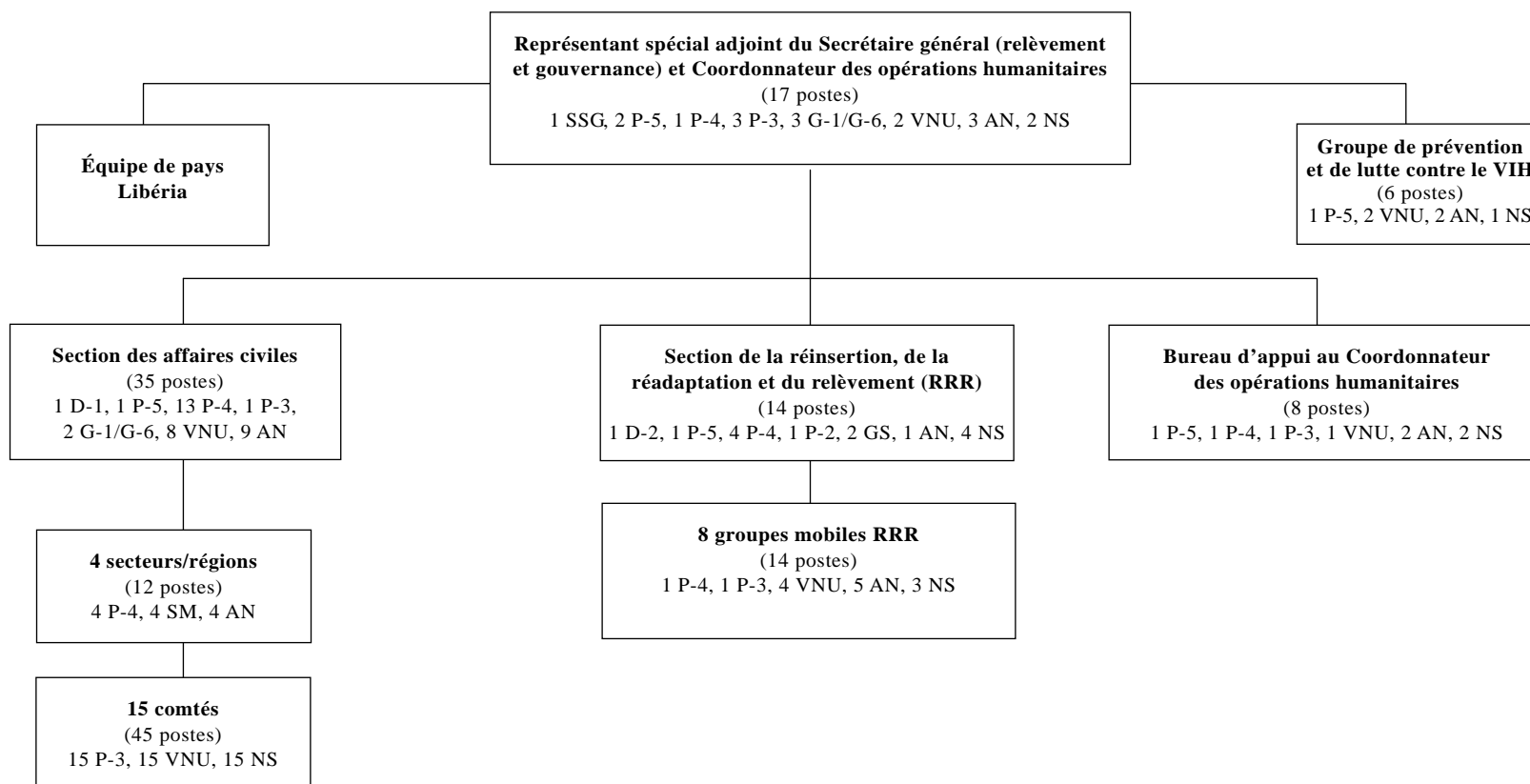
## C. Opérations militaires



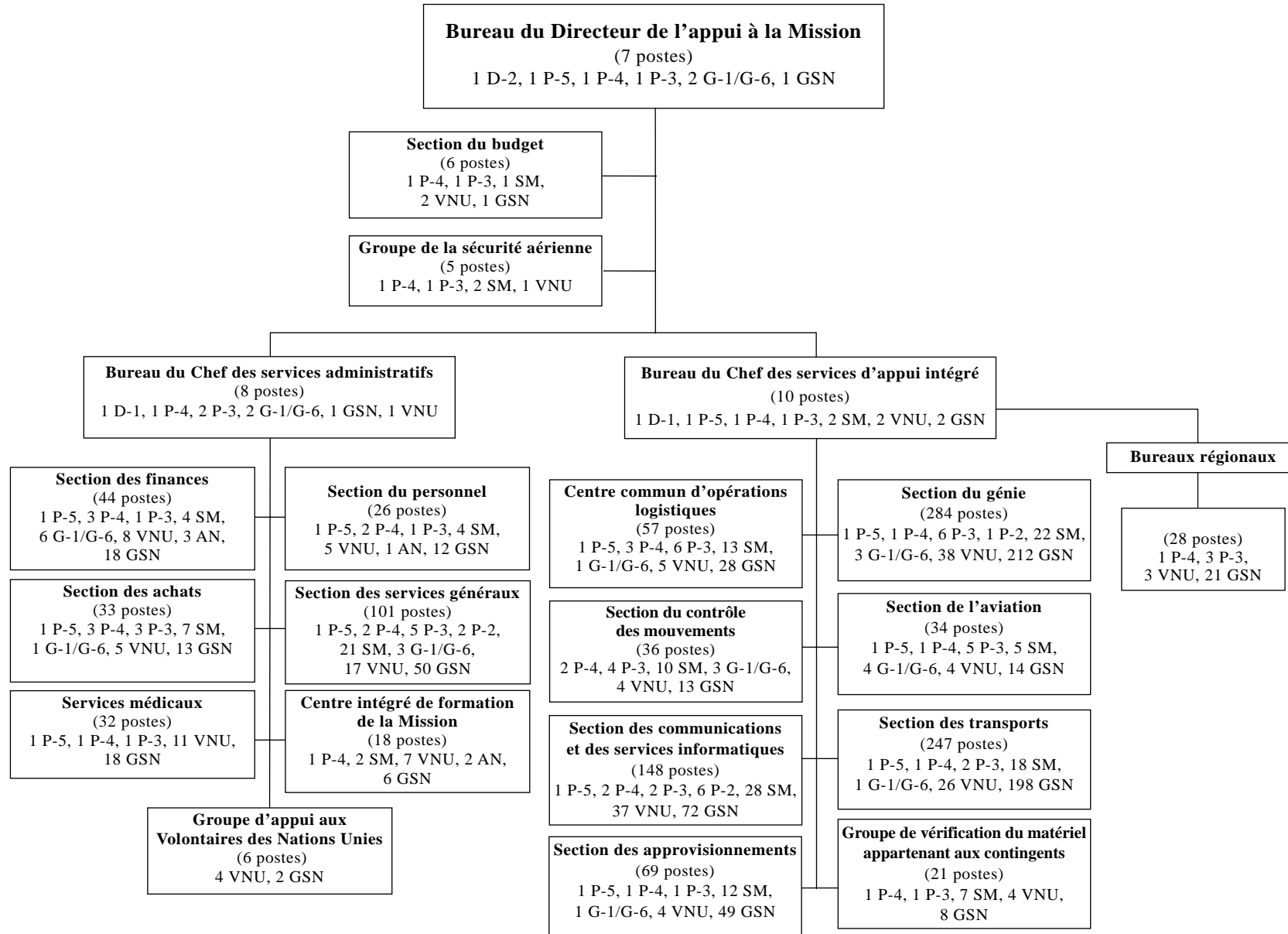
**D. Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général  
(opérations et état de droit)**



## E. Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (relèvement et gouvernance)



## F. Division de l'appui à la Mission



*Abréviations* : AN = administrateur recruté sur le plan national; GS = agent des services généraux; GSN = agent recruté sur le plan national; SGA = Secrétaire général adjoint; SM = Service mobile; SSG = Sous-Secrétaire général.; VNU = Volontaire des Nations Unies.

## Annexe II

## Financement prévu par les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et activités mises en œuvre

<i>Priorités</i>	<i>Résultats</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanismes</i>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire en sorte que les autorités nationales et locales soient de mieux en mieux à même d'assurer la sécurité, de gérer les conflits et de prévenir la violence, dans le respect des droits de l'homme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place d'un secteur de la sécurité opérationnel et transparent</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation et renforcement des capacités de la Police nationale libérienne et du Ministère de la justice dans les domaines de l'application des lois et du maintien de l'ordre (1,4 million de dollars)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>MINUL</b>, chef de file</li> <li>• PNUD, Police nationale libérienne et Ministère de la justice</li> </ul>		
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consolidation des processus de réconciliation et de réintégration nationales, l'accent étant mis sur l'autonomisation des jeunes et la lutte contre la violence à l'égard des femmes</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise au point du programme conjoint sur la violence sexuelle et sexiste et mobilisation de ressources pour en lancer l'exécution (500 000 dollars)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>FNUAP</b>, chef de file</li> <li>UNIFEM, PNUD, HCR, OMS, UNICEF, PAM, MINUL</li> <li>Mécanisme coordonné par le groupe thématique sur l'égalité des sexes et le groupe de travail sur la violence sexiste</li> </ul>
				<ul style="list-style-type: none"> <li>• 9 000 personnes ont été sélectionnées pour suivre une formation sur les modes de subsistance viables dans le cadre de la phase finale du Programme; 3 000 enfants vulnérables bénéficient d'un programme de réadaptation sociale et de réintégration économique (7 millions de dollars).</li> <li>• L'autonomisation des communautés rend leurs dirigeants mieux à même de mener des activités visant à promouvoir la paix, les droits de l'homme et la participation civique (300 000 dollars).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>FNUAP</b>, chef de file</li> <li>UNIFEM, PNUD, HCR, OMS, UNICEF, PAM, MINUL</li> <li>• <b>PNUD</b>, chef de file</li> <li>UNICEF ET MINUL</li> <li>• <b>HCR</b>, chef de file</li> <li>PNUD, UNICEF, UNIFEM, Ministère de l'intérieur, Ministère de l'égalité des sexes et du développement</li> </ul>

Priorités	Résultats	Produits	Chef de file, partenaires et mécanismes
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Application de politiques et de programmes économiques nationaux visant à appuyer un développement socioéconomique, durable et équitable pour tous</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Gouvernement et la société civile sont dotés des moyens nécessaires, aux niveaux local et national, pour prévenir ou gérer les conflits et promouvoir le développement en tenant compte des risques de conflit.</li> <li>• Renforcement des capacités et mécanismes nationaux facilitant la mise en œuvre des stratégies nationales de développement fondées sur les objectifs du Millénaire pour le développement, amélioration des activités de planification, d'analyse et de suivi qui tiennent compte des risques de conflit</li> <li>• Compte dûment tenu des facteurs de conflit, amélioration de l'accès, sur un pied d'égalité, à un emploi productif et à des moyens de subsistance, en particulier pour les groupes vulnérables</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appui à la création d'un organisme national d'intervention en cas de catastrophe (environ 100 000 dollars)</li> <li>• Évaluation de la traite des êtres humains dans la région du fleuve Mano, en prévision de futures interventions (recherche de fonds)</li> <li>• Appui à l'application, au suivi et à l'évaluation de la Stratégie pour la réduction de la pauvreté (300 000 dollars)</li> <li>• Création d'un système d'information sur les forêts et les ressources naturelles et élaboration de procédures transparentes, reposant sur la mise en concurrence, pour l'attribution des concessions forestières (200 000 dollars)</li> </ul>	<p>Mécanisme coordonné par le groupe de travail sur la consolidation de la paix et la gestion des risques de conflit</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>PNUD</b>, chef de file MINUL</li> <li>Mécanisme coordonné par le Comité permanent interorganisations</li> <li>• <b>HCDH</b>, chef de file HCR, UNICEF, MINUL</li> <li>Mécanisme coordonné par le groupe de travail sur l'adoption et la traite des êtres humains</li> <li>• <b>PNUD</b>, chef de file UNICEF, UNIFEM, PAM, MINUL, FAO, OIT</li> <li>Mécanisme coordonné par le Groupe des politiques stratégiques et les organisateurs</li> <li>• <b>PNUD</b>, chef de file FAO, MINUL</li> </ul>



<i>Priorités</i>	<i>Résultats</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanismes</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promotion, dans une optique participative et non exclusive, d'une gouvernance démocratique, responsable et transparente, dans le respect des normes relatives aux droits de l'homme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réforme des systèmes de gouvernance pour promouvoir et faire appliquer les principes de démocratie, tout en renforçant et en décentralisant les capacités et en sollicitant la participation des groupes défavorisés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation d'un examen solidement étayé des fonctions des institutions et des organismes publics (300 000 dollars)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>PNUD</b>, chef de file UNESCO, UNIFEM, UNICEF, MINUL</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise au point et application de la politique nationale en matière d'égalité des sexes et appui à la formulation et à l'exécution du plan d'action, conformément à la résolution 1325 (2000) (20 000 dollars)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>UNIFEM</b>, chef de file PNUD, FNUAP, MINUL</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement de l'autorité de l'État au niveau local, notamment création de structures administratives, développement des capacités et gestion de l'information, par le biais des équipes d'appui aux comtés, (1,7 million de dollars)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Équipe de pays des Nations Unies et MINUL <b>PNUD</b>, chef de file pour le projet de l'équipe d'appui aux comtés <b>MINUL</b>, chef de file pour le mécanisme de l'équipe d'appui aux comtés</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement de l'état de droit en faisant respecter les normes internationales en matière des droits de l'homme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réforme du système de justice et renforcement de l'état de droit (500 000 dollars)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>MINUL</b>, chef de file PNUD et HCR Mécanisme coordonné par l'équipe spéciale sur l'état de droit</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Justice pour mineurs – Extension du système de justice pour mineurs à tout le pays afin d'appuyer la mise en place du service de protection des mineurs au sein de la police, parallèlement aux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>UNICEF</b>, chef de file MINUL, HCDH, UNIFEM Mécanisme coordonné par le Groupe de travail sur les jeunes et les enfants</li> </ul>

<i>Priorités</i>	<i>Résultats</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanismes</i>
		services de protection sociale et de liberté surveillée et à l'appareil judiciaire (500 000 dollars)	
		• Renforcement des capacités au sein des autorités locales pour assurer l'intégration des droits de l'homme	• <b>PNUD</b> , chef de file HCR, UNICEF, HCDH, MINUL
		Mise en place d'un programme de formation sur le respect des droits de l'homme et l'application des lois, adapté à la situation du Libéria	Mécanisme coordonné par l'équipe d'appui aux comtés
		Formation de 50 stagiaires de la Police nationale libérienne (80 000 dollars)	

